

VILLE DE LILLE

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 1997.

La séance est ouverte à 17 heures 20 sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur le Maire - Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, la réunion du Conseil Municipal est ouverte.

Madame, Monsieur, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, notre Ville, notre Conseil Municipal, sa famille ici présente, et tous ses amis sont en deuil : Marceau FRISON nous a quittés le mercredi 26 novembre dernier.

Depuis quelques années, Marceau, notre collègue, notre ami, s'était discrètement retiré de la vie publique mais continuait à servir Lille et les Lillois.

Nous savions bien qu'il n'était plus aussi actif qu'autrefois mais nous savions aussi avec quelle rigueur il s'était investi dans les fonctions qu'il assumait encore à la Fondation de Lille.

Ainsi, dans ce rôle nouveau, Marceau restait encore parfaitement présent dans la vie municipale qui lui doit tant, à laquelle il a tant apporté depuis 1965.

Il a été tellement présent avec nous que nous continuerons à penser à lui comme on se souvient d'un ami admiré, écouté, dont on a souvent sollicité les avis, d'un ami à qui nous portions des sentiments de respect et d'affection.

Nous conserverons en mémoire le son de cette voix qui nous était si familière et qui savait moduler autant l'expression d'une extrême courtoisie que le souci évident de la précision et de la clarté.

Son titre de Premier Adjoint honoraire de Lille, Marceau FRISON l'a amplement mérité pour son action publique et les services qu'il a rendus à la Ville.

Voilà qui justifie que nous lui rendions ce soir l'hommage solennel du Conseil Municipal ainsi que des Lilloises et des Lillois.

Cet hommage, nous lui rendons non seulement pour l'exercice de ses fonctions remplies de manière exemplaire, mais aussi pour l'homme qu'il fut parmi nous.

Son action peut en effet être méditée par tous ceux et par toutes celles qui éprouvent le désir d'être utiles à leurs concitoyens et à leurs concitoyennes, et au bien public.

En cette période où l'action politique est si aisément et si fréquemment critiquée, la grande figure de notre collègue disparu apporte témoignage de la conscience et de la noblesse apportées pour l'accomplissement du mandat public.

Toutes ses qualités, il est vrai, s'étaient longuement forgées tout au long d'une vie professionnelle entièrement consacrée à l'enseignement car Marceau FRISON n'était entré que tardivement en politique, à 60 ans, au moment de sa retraite.

Marceau FRISON était un enfant du Nord, né à Beaurieux en 1905. Licencié ès lettres, il avait débuté sa carrière comme instituteur à Bavay puis à Fournies, avant d'enseigner à Lille de 1939 à 1960 au collège Franklin et enfin au Lycée Pasteur.

.../...

Il exerçait en même temps les fonctions de Conseiller Pédagogique Régional.

Il y a 25 ans, Monsieur le Recteur DEBEYRE, au titre de ses fonctions académiques, a d'ailleurs rappelé sa carrière et mis l'accent sur ses qualités humanistes en lui remettant les insignes d'Officier de l'Ordre National du Mérite, au cours d'une cérémonie intime, à laquelle assistait d'ailleurs mon prédécesseur, Augustin LAURENT.

S'adressant à Marceau FRISON, le Recteur DEBEYRE avait dit -je le cite- : "Conscience, sérieux, travail, ce sont les vertus de l'homme du Nord. Ce sont les vôtres. Vous êtes l'exemple de ce que doit être un enseignant".

Cette distinction n'était ni la première, ni la dernière, que recevait Marceau FRISON.

Successivement :

- * Chevalier des Palmes Académiques en 1946,
- * Officier de l'Instruction Publique en 1954,
- * Commandeur des Palmes Académiques en 1966,
- * et Officier du Mérite National en 1972, comme je viens de le rappeler.

Marceau FRISON avait encore reçu d'autres décorations dont il pouvait être particulièrement fier, même s'il ne s'en glorifiait pas car il n'était pas homme à mettre en avant ses mérites.

A l'âge de 35 ans, avec ceux de sa génération, il partit pour la guerre et il fut projeté en 1940 dans le feu des combats comme lieutenant au 84ème Régiment d'infanterie, sur le front de Boussois-Assevent. Il fut blessé, fait prisonnier et partit en captivité en Allemagne.

C'est à ce titre qu'il reçut la Croix de Guerre, la Croix du Combattant 39-45, et c'est aussi à titre militaire qu'il fut fait Chevalier de la Légion d'Honneur en 1954.

J'ai donc eu un plaisir particulier, comme Premier Ministre, à le nommer Officier de la Légion d'Honneur en 1982 pour ses services militaires et civils.

Tel était, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, l'homme qui à 60 ans, alors qu'il pouvait légitimement aspirer à une retraite méritée, choisit pourtant d'entrer dans la vie publique pour déployer pendant près de trois décennies et sous différentes formes toutes ses capacités.

En réalité, les très nombreux engagements politiques, culturels et associatifs que Marceau avait assumés tout en poursuivant sa carrière dans l'enseignement avaient déjà montré son goût du service collectif.

Cette orientation correspondait parfaitement à ses convictions personnelles et à ses engagements philosophiques très anciens. Il n'est peut-être pas connu de tous que Marceau FRISON avait accédé à de hautes fonctions et à d'importantes responsabilités au sein du Grand Orient de France.

Militant socialiste par ailleurs depuis sa jeunesse, adhérent à la S.F.I.O. avant guerre, son engagement à gauche était tout aussi évident et également connu de très longue date.

Professeur bénévole à l'Union Française de la Jeunesse, il avait aussi assuré pendant plus de 25 ans la présidence de l'Association Départementale des Francs Camarades.

.../...

Organisateur, animateur, doué d'une autorité naturelle et d'une grande détermination et, dirais-je, d'un certain sens du commandement, il avait même montré ses aptitudes, dans des conditions pourtant très difficiles. Ainsi avait-il créé une université à l'intention de ses camarades d'infortune à l'intérieur du camp où il était retenu en captivité pendant la Seconde Guerre Mondiale.

Il n'est guère surprenant qu'il ait été appelé par Monsieur Augustin LAURENT, alors Maire de Lille, à exercer d'importantes responsabilités au service des Lillois dès son entrée au Conseil Municipal.

Huitième Adjoint délégué aux finances de 1965 à 1971, sixième Adjoint, avec la même délégation lors du renouvellement de 1971, il fut l'un de ceux qui m'accueillirent lorsque je fis mon entrée au Conseil Municipal en 1971.

Je ne peux évidemment oublier ces circonstances et le souvenir de Marceau FRISON restera toujours pour moi étroitement associé à ces instants et aux débuts de ma propre action à la tête de cette Ville, A partir de là, nos destins se sont croisés, complétés, dans une grande amitié partagée.

Le 8 avril 1973, jour où je fus élu Maire de Lille, il fut élu Premier Adjoint, délégué aux finances, à l'unanimité, délégation qu'il devait retrouver de 1977 à 1983, avec, en outre, une représentation permanente du Maire.

Son aisance avec les chiffres était telle qu'on le croyait généralement ancien professeur de mathématiques.

Le renouvellement de 1983, alors que j'étais Premier Ministre, fut marqué par deux évolutions, dictées à la fois par les circonstances et par son désir personnel de prendre du recul par rapport à l'action incessante qu'il avait conduite depuis près de 20 ans.

Notre ami Raymond VAILANT, élu deuxième Adjoint, lui a alors succédé dans la délégation aux finances, tandis que Marceau FRISON, dont la représentation permanente était renouvelée, se voyait confier une délégation générale du Maire qu'il allait exercer un an jusqu'à mon départ de Matignon. Il m'apporta à cette époque un soutien précieux dans la conduite des affaires municipales.

Puis ce fut la séance du samedi 19 décembre 1984, il y a presque 13 ans, jour pour jour, où, conformément à sa volonté, qu'il m'avait clairement exprimée un an auparavant, il remit sa démission de Premier Adjoint, devenant Premier Adjoint Honoraire et représentant personnel du Maire, tandis que Raymond VAILANT lui succédait en qualité de Premier Adjoint.

Malgré ses multiples et lourdes responsabilités, exercées de 1965 à 1984, Marceau FRISON avait encore trouvé le temps nécessaire pour être Conseiller Communautaire, délégué de la Ville à l'Institut Pasteur. Il s'occupait aussi activement du secteur sauvegardé du Vieux-Lille, de l'Office du Tourisme et du GEDAL, tout en assumant pleinement sa responsabilité de Vice-Président de l'Université Populaire.

Il n'exerçait pas ses responsabilités par un goût du pouvoir dont il n'avait guère besoin mais, chacun le savait, parce qu'il était animé constamment du plus grand esprit de dévouement au bien commun.

Ainsi, de 1965 à 1984, il a été intimement associé, dans un poste stratégique, à l'évolution exceptionnelle que notre ville a connue. Sa compétence, sa droiture morale, sa rigueur, ont été pour notre ville un apport incomparable, au moment où elle avait à relever tant de défis.

.../...

Je sais qu'il a continué, avec le regard éclairé de sa très grande expérience, à suivre avec beaucoup d'intérêt l'action municipale de ces 13 dernières années.

Mais comme je l'ai rappelé en débutant mon propos, jusqu'aux derniers jours de sa vie, il a servi l'intérêt public en présidant activement les travaux de l'Association pour la Fondation de Lille dont il avait assuré la création à ma demande, avec le concours du Recteur DEBEYRE et de Madame BUFFIN.

Marceau ne refermait jamais un dossier sans en avoir approfondi tous les aspects.

Il est admirable de savoir qu'à plus de 80 ans, il a rencontré personnellement l'ensemble des établissements bancaires qui ont contribué au capital de la Fondation.

Les premières années d'existence de l'Association pour la Fondation de Lille lui doivent beaucoup. Il en a présidé jusqu'à l'année dernière toutes les réunions et les Assemblées Générales. En s'appuyant sur l'engagement de nombreux administrateurs et l'implication quotidienne de Charles PROY et de Jean VASSARD, ses collaborateurs les plus proches, qui lui ont été précieux.

Je sais que l'une des dernières joies de notre ami Marceau a été d'apprendre en août dernier que le Conseil d'Etat avait accordé la déclaration d'utilité publique qui valide définitivement l'existence de la Fondation de Lille.

Il a donc tout réussi !

Il a été un homme engagé jusqu'au bout de sa longue vie dans tous les combats, les plus exaltants comme les plus difficiles. Il a donné tout son sens à l'action.

Oui, chère Madame MOLLET-FRISON, en vous présentant ainsi qu'à votre époux et à votre famille, au nom des Lillois, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, et aussi en mon nom personnel, mes condoléances émues, je veux vous dire que vous avez eu pleinement raison de m'écrire il y a quelques jours, Madame, que "les convictions et les activités communes avaient noué entre votre père et moi toutes sortes de connivences et beaucoup d'amitié".

Chère Madame, cher Monsieur, chers collègues, à l'heure dernière, Marceau FRISON a voulu que ses funérailles se déroulent dans la plus grande simplicité. Sa disparition n'a été annoncée publiquement qu'après son inhumation.

Il avait pourtant évoqué l'hommage du Conseil Municipal. Notre assemblée d'aujourd'hui répond ainsi à son souhait ultime et nous permet de saluer un grand serviteur de Lille et un homme d'une grande hauteur d'âme.

A sa mémoire, je vous demande d'observer une minute de silence.

(minute de silence).

Je vous remercie.

La séance est suspendue pour un quart d'heure.

(suspension de séance).

.../...

Monsieur le Maire - Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vais maintenant demander à Caroline CHARLES de bien vouloir faire l'appel puisque nous ouvrons la réunion ordinaire du Conseil Municipal.

(Mme CHARLES procède à l'appel nominal).

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BARBAROSSA, BERNARD, BESSON, BIENVENU, BROCHEN, Mme BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPON, CHARLES, COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes DANGREAUX, DA SILVA, DAVAL, DAVIDT, MM. DEBIEVE, DECOCQ, DEGREVE, DELGRANGE, DEMAILLE, de SAINTIGNON, Mme ESCANDE, MM. FALISE, FLORENCE, FREMAUX, Mme HENAUT, MM. KANNER, LABBEE, LESERRE, Mme MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MORTREUX, MUTEZ, PETITE, RENAR, REUX, RICHIR, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, MM. SABRE, SAVOYE, SELLANI, Mme STANIEC, MM. SULMAN, VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Excusés : MM. DEBEYRE, DEROSIER, Mme FILLEUL, M. LENGLET, Mme MATTIGHELLO, MM. PARGNEAUX, ROMAN, SINAGRA (pouvoir).

Monsieur le Maire - Je vous remercie.

Mme la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, cette fin d'année 1997 est décidément marquée par de très tristes nouvelles puisque, quelques jours à peine après la disparition de notre ami Marceau FRISON, auquel nous venons de rendre solennellement hommage, nous avons appris le décès de Brigitte DELANNOY, Directrice du Festival de Lille depuis 1989.

Brigitte DELANNOY était depuis de longues années une personnalité reconnue dans les milieux culturels et artistiques où son action particulièrement dynamique et créative était largement appréciée, d'ailleurs bien au-delà de notre ville.

Originaire de notre région, elle avait passé son enfance en Tunisie et en avait conservé une personnalité lumineuse et passionnée, ouverte à toutes les cultures et à tous les genres artistiques, notamment musicaux.

Pendant près d'une décennie, elle a mis ses évidentes qualités et cette grande sensibilité au service du développement international du Festival de Lille et de la notoriété de la ville.

Brigitte DELANNOY, qui avait fait des études d'histoire à Lille, avait enseigné quelque temps au Bénin avant de débuter en 1972 une carrière de journaliste à France 3 Lille. Elle l'avait poursuivie à Paris et s'était fait connaître et apprécier des auditeurs de Radio-France où elle était à la fois journaliste et productrice d'émissions artistiques où s'exprimaient tous les genres et toutes les expressions musicales, théâtrales et chorégraphiques.

Cette faculté personnelle à capter l'intérêt et la confiance des créateurs, alliée à sa grande curiosité de journaliste, lui a permis de devenir rapidement l'indispensable collaboratrice de Maurice FLEURET, fondateur du Festival de Lille en 1972 qu'il dirigeait avec notre collègue Jacquie BUFFIN.

Dès cette époque, Brigitte DELANNOY les a en effet secondés, tout en assurant ses activités professionnelles parisiennes. Avant de rejoindre notre ville en 1989 et de travailler aux côtés de Jacquie BUFFIN qui avait succédé à ce grand journaliste et musicologue lorsque je l'avais nommé, au début des années 80, Directeur de la Musique.

Maurice FLEURET, nous ne l'oubliions pas, est en effet l'un des créateurs de la Fête de la Musique.

.../...

Chacun garde naturellement en mémoire l'action de notre collègue Jacquie BUFFIN à la tête du Festival de Lille durant toute cette période où la vie culturelle et artistique lilloise était moins riche et moins diverse qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Directrice artistique, puis directrice générale du Festival en 1991, Brigitte DELANNOY nous a alors offert avec toute son équipe, jusqu'à cette dernière édition qui s'est achevée récemment, un feu d'artifice de projets originaux, de spectacles inattendus et de créations où se mêlaient une fois encore son goût pour l'universalité et sa curiosité passionnée de journaliste.

Elle savait saisir l'événement et le transformer, attirer des artistes internationalement réputés, créer la surprise et l'intérêt de ses très nombreux amis journalistes, susciter l'étonnement et nous amener à revisiter les cultures du monde avec un regard nouveau : l'Orient et l'Occident de Iannis XENAKIS, les "Métissages" de Michel PORTAL en 1991, Hispanica en 1992, avaient déjà largement retenu l'attention, séduit et attisé notre curiosité.

La venue de Paul MAC CARTNEY en 1992 pour y donner un oratorio joué depuis dans le monde entier, et bien sûr la présence éclatante de Lady DIANA, pour un Festival "British" dédié aux musiques anglo-saxonnes, avaient attiré une presse considérable.

La récente et brutale disparition de la Princesse de Galles avait d'ailleurs beaucoup ému notre amie.

La création mondiale en 1993 de l'oeuvre de Michaël NYMAN, "M.G.V.", avait accompagné la mise en service du T.G.V. -Nord.

Le "Roméo et Juliette" israélo-palestinien avait été l'événement de l'édition 1994 du Festival, à un moment où le processus de paix au Proche-Orient était dans une phase aiguë.

Enfin, parce qu'elle comprenait, avec cette sensibilité et cette créativité si particulières qui étaient la marque de sa très riche personnalité, l'importance de la civilisation américaine et de l'évolution de cet immense pays à la fin du XXème siècle, Brigitte DELANNOY avait choisi de décliner depuis 1995 la multiplicité des mondes américains.

Ainsi, grâce à Brigitte DELANNOY, Lille a souvent ces dernières années créé l'actualité et fait parler d'elle internationalement. Sa disparition ne nous permettra pas de conduire ensemble, comme nous l'évoquions encore il y a quelques semaines, l'évolution prochaine du Festival de Lille vers de nouvelles disciplines, notamment le cinéma et les nouvelles technologies de l'image.

Elle était la première à souhaiter cette évolution et s'en enthousiasmait déjà, avec cette énergie qu'elle mettait en tout jusque dans la lutte secrète et déterminée qu'elle a menée contre la maladie qui l'emporte bien tôt, bien trop tôt, à 50 ans, l'âge des accomplissements.

Mais, chère Brigitte, nous aurons toujours à l'esprit un mot que vous aimiez tant, celui de "métissage", métissage des cultures, des sensibilités, des expressions artistiques dont vous nous avez si souvent fait l'éclatante démonstration ces dernières années. Il inspirera notre action future.

Au nom de la Ville de Lille et en mon nom personnel, je présente à sa mère, Madame DARMON-DELANNOY, à sa famille, à ses amis, nos condoléances émues, en vous demandant, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, d'observer maintenant une minute de silence à la mémoire de notre amie Brigitte DELANNOY.

(minute de silence).

.../...

Je vous remercie.

Chemise n° 1

Rapporteur : Monsieur le Maire.

97/678 - Séance du 13 octobre 1997 - Procès-verbal.

Y a-t-il des observations sur le procès-verbal ?

S'il n'y en a pas, je le considère comme adopté.

Sur les autres dossiers du Maire, j'ai une demande d'intervention de Monsieur BERNARD.

M. BERNARD, vous avez la parole.

97/679 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.

97/680 - Conseils de quartier - Vacances de sièges - Désignation de membres.

97/681 - Syndicat Intercommunal de Réalisation et de Gestion de Terrains d'Accueil pour Nomades de Lille et ses Environs - Adhésion de la Ville d'Haubourdin.

Adoptés.

97/682 - SAEML de l'Eurotéléport.

M. BERNARD - Monsieur le Maire, sur ce dossier de liquidation de l'Eurotéléport.

La vente du fonds de commerce que cette société avait faite à une société étrangère prouve si besoin en était les erreurs qui ont été faites de se lancer à l'aube d'une période de déréglementation, qui était d'ailleurs connue dès la constitution de la S.E.M. Eurotéléport, et qui aboutit fort logiquement à l'échec de cette société.

Echec qui était inscrit dans la loi du temps et qui n'est qu'un constat d'échec de l'implication de notre collectivité dans un domaine aussi fluctuant que les télécommunications.

Vous me direz que la liquidation est certainement la solution pour récupérer l'argent public mais cette seule satisfaction ne doit pas se limiter pour nous à la récupération du nominal.

Simplement, je voudrais qu'à partir de ces expériences douloureuses notre collectivité ne s'engage pas de manière abusive, ne se disperse pas dans son action à l'avenir, une fois pour toutes.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - M. BERNARD, d'abord, cette question n'a pas été traitée, elle n'a pas eu de commencement ici à la Ville. Il s'agit simplement de la fin de la S.E.M. à laquelle la Ville participe en tant que telle. C'est une affaire qui a surtout été commanditée par la Communauté Urbaine. Et elle l'a été à la demande pressante du Maire de Roubaix d'alors qui était M. DILIGENT. Je ne dis pas cela du tout pour le critiquer, au contraire.

.../...

Quand on est Maire d'une ville comme Roubaix, avec tous les problèmes que vous y connaissez, on a l'ardent désir de trouver des solutions.

Evidemment, il est facile de dire, dès lors qu'on n'a pas tout à fait réussi, que cela était déjà inscrit. Non, ce n'était pas du tout inscrit, c'était une formidable idée, avec le câble, l'Eurotéléport, la présence à Roubaix de toutes ces entreprises de vente par correspondance, c'était au contraire une excellente idée qui aurait pu sans doute connaître le succès.

Pourquoi n'a-t-elle pas connu ce succès ?

D'abord parce que ce sont les technologies extrêmement complexes qui n'ont peut-être pas été dominées par les techniciens, et ensuite parce que, dans le domaine du câble, il y a toute une série de mesures qui ont été prises sur le plan européen et même sur le plan français, allant dans le sens d'une dérégulation généralisée.

Dans ces conditions, le Maire de Roubaix qui, comme vous le savez, est le premier Vice-Président de la Communauté Urbaine, m'a proposé -j'ai tout de suite accepté- de trouver une solution qui soit finalement de remettre à d'autres le soin de réaliser cette opération, avec un outil d'ailleurs qui, à mon point de vue, était remarquable, en tout cas, un véritable outil.

C'est ainsi que la décision a été prise de conclure un accord avec la COM qui, comme vous le savez, est la grande entreprise belge de l'autre côté de la frontière, accord qui a été un bon accord entre la Communauté Urbaine et cette société pour qu'elle puisse reprendre l'Eurotéléport.

Cette affaire n'a pas réussi. Je n'ai pas eu à la mener personnellement. Mais vous savez, l'état de Roubaix est tel, ravagé par la misère, par le chômage, ravagé aussi par des idées qui sont celles que vous portez et qui polluent cette grande et belle ville, que je suis décidé à voler au secours de Roubaix et à l'aider.

La Communauté Urbaine n'y a pas manqué avec l'Eurotéléport. Cela n'a pas été complètement heureux mais, finalement, l'Eurotéléport va vivre, -c'est cela qui est l'essentiel-, et donc développer les activités avec les industries qui sont celles que j'ai mentionnées tout à l'heure.

Et cette expérience ne m'a pas empêché, non pas de récidiver, mais d'une certaine façon de permettre à Roubaix un nouveau départ avec l'installation de l'entreprise Mac Arthur Glenn toujours, à la demande du Maire de Roubaix et de son Conseil Municipal.

J'espère que cette initiative sera, elle, couronnée d'un plein succès et je souhaite que Roubaix retrouve la vitalité, la force, le dynamisme qui lui permettent de se développer et de faire reculer vos idées.

Adopté.

Chemise n° 2

Rapporteur : Monsieur le Maire,
en l'absence de M. DEROISIER
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

97/683 - Commune Associée d'Hellemmes - Subvention à l'Association "Vivons sans Alcool".

97/684 - Commune Associée d'Hellemmes - Ravalement de façades - Attributions de prime.

..../....

97/685 - Commune Associée d'Hellemmes - Assainissement des courées - Primes à l'amélioration de l'habitat.

97/686 - Commune Associée d'Hellemmes - Raccordement à l'égout des logements de fonction sis 98 et 100, pavé du Moulin - Demande de subvention et réemploi.

97/687 - Commune Associée d'Hellemmes - Association départementale du Nord pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence, gérant l'établissement Espace du Possible - Versement d'une subvention.

97/688 - Commune Associée d'Hellemmes - Subvention à l'Association "Halte-Garderie les Acacias".

97/689 - Commune Associée d'Hellemmes - Association de Préfiguration du Point d'Information Jeunesse - Versement d'une subvention.

97/690 - Commune Associée d'Hellemmes - Tournoi de basket de la braderie - Versement d'une subvention.

97/691 - Commune Associée d'Hellemmes - Association "Actions Jeunes Hellemmes" - Versement d'une subvention.

97/692 - Commune Associée d'Hellemmes - Association des Jeunes Hellemois soucieux de leur avenir - Versement d'une subvention à la FLASEN.

97/693 - Commune Associée d'Hellemmes - Avances sur subventions consenties aux associations au titre de l'année 1998.

97/694 - Commune Associée d'Hellemmes - Coopératives de l'école Jean Jaurès - Versement d'une subvention.

97/695 - Commune Associée d'Hellemmes - Coopérative de l'école Sévigné - Versement d'une subvention.

97/696 - Cimetière Communal d'Hellemmes - Travaux d'inhumations et d'exhumations - Tarifs 1998.

Adoptés.

Chemise n° 3

Rapporteur : Madame AUBRY,
Premier Adjoint au Maire

ACTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

97/697 - Accompagnement des porteurs de projets de créations d'entreprises - Convention de partenariat avec l'Association Espace-Nord/Pas-de-Calais.

Monsieur le Maire - Il y a des demandes d'interventions de Monsieur MORTREUX, Monsieur RICHIR et Monsieur PETITE.

M. MORTREUX, vous avez la parole.

.../...

M. MORTREUX - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous nous proposez dans cette délibération de verser une subvention à Espace Nord/Pas-de-Calais pour une action expérimentale pour susciter la création d'entreprises nouvelles et accueillir ces nouveaux chefs d'entreprises.

Espace Nord/Pas-de-Calais répond certes à cette vocation pour l'aide à la décision après entretien approfondi avec le futur entrepreneur en lui faisant prendre conscience de la faisabilité de son projet et des difficultés qu'il rencontrera parce que, si le jour de l'installation d'un nouveau commerce ou d'une petite structure on se trouve entouré de beaucoup d'amis, c'est le lendemain que le chef d'entreprise se retrouve seul.

Je vous propose donc que ces chefs d'entreprise soient aidés et conseillés au moins le mois pour ne pas dériver et que, par la déclaration de quelques ratios, comme le chiffre d'affaires, les achats ou la trésorerie, ces nouveaux entrepreneurs soient suivis régulièrement par des centres de gestion agréés, organismes qui existent depuis plus de 20 ans à ce jour et qui, par la connaissance fouillée et permanente des indicateurs des entreprises, permettent par des tableaux de bord permanents d'aider, de conseiller, de faire réagir, de coller au plus près du prévisionnel afin de ne pas se trouver en décalage avec la réalité, et ceci pour une très modeste contribution annuelle.

Créer, c'est bien, maintenir une gestion saine de l'entreprise, c'est le gage de la réussite à terme.

Je vous remercie de votre attention.

Adopté.

97/698 - Création d'un pôle automobile en Zone France Urbaine - Etude préalable.

Monsieur le Maire - M. RICHIR.

M. RICHIR - Mon intervention a trait au dossier 97/698 qui propose la réalisation d'une étude préalable visant à définir une charte architecturale pour la création d'un pôle automobile en zone franche urbaine boulevard de Strasbourg.

Il s'agit en fait d'implanter un pôle automobile sur l'espace qui s'est trouvé libéré par la démolition de la moitié de la grande barre du boulevard de Strasbourg, du n° 2 au n° 26 ou 28. Un terrain de 2 ou 3 hectares.

Je dois vous dire que ce dossier nous laisse dans une grande perplexité que je voudrais vous expliquer ce soir.

Zone Franche Urbaine. Arrivée d'activités. Création d'un pôle automobile. Intrinsèquement, en soi, on ne pourrait qu'acquiescer à l'arrivée d'activités dans un quartier qui en a bien besoin, en face d'ailleurs d'une Z.A.C., la Z.A.C. Arsenal-Postes, qui a bien du mal à s'achever et qui vient grever les comptes de la SORELI.

Et pourtant, à y regarder d'un peu plus près, est-il certain qu'un pôle automobile de ce type-là soit bien la structure la mieux adaptée ?

D'abord, au niveau de l'équilibre de notre ville, puisque nous avons en effet à proximité, sur les communes d'Hellemmes et de Villeneuve d'Ascq, déjà une espèce de "boulevard de l'automobile" que représente le Boulevard de l'Ouest. Ne répétons pas à nouveau -comme aura l'occasion de le dire tout à l'heure mon collègue Christian DECOCQ- des concurrences internes aussi proches.

.../...

C'est une première chose.

Deuxième chose. La Porte des Postes à Lille est un lieu qui mérite, à notre avis, un traitement extrêmement attentif, extrêmement minutieux. Pourquoi ?

Si vous regardez en terme de fréquentation, c'est le troisième lieu de Lille en terme de fréquentation de population et d'échanges après l'espace des gares et la Grand'Place de Lille. Et c'est un lieu de cristallisation de toutes les difficultés, de toutes les crises de la société urbaine en cette partie de la ville de Lille.

Il nous paraît donc que réaliser cette opération qui, encore une fois, est intrinsèquement intéressante, mais probablement posée là un peu comme un météorite dans ce quartier, n'est peut-être pas ce qu'on pourrait faire de mieux.

Il nous semble beaucoup plus utile en fait de mener une réflexion globale sur la Porte des Postes, lieu d'échanges au sens propre du terme, et hélas, lieu d'échanges au sens le plus délinquant du terme, et de reconsidérer ce projet de manière à le situer dans une véritable perspective de réaménagement de ce secteur.

Nous avions dans cette Ville à une époque des réflexions intéressantes, malheureusement semble-t-il abandonnées, sur les portes de la Ville et sur les franges de la ville. Des travaux avaient été faits sur le Vieux-Lille, on voit bien les choses intéressantes qui se font sur la Plaine Winston Churchill, sur l'entrée Sud de Lille et sur cette Porte des Postes.

Alors qu'on ne sait même pas quelle sera l'affectation à terme du prolongement de ce terrain, qu'on ne sait pas en particulier ce qu'il adviendra de la deuxième moitié de la grande barre du boulevard de Strasbourg, il nous paraît inopportun d'obéir une réflexion plus globale sur ce secteur et en particulier une réflexion globale sur le réaménagement complet de la Porte des Postes dont il convient de ne pas oublier qu'elle est également l'intersection de quatre quartiers : Wazemmes, Faubourg de Béthune, Lille-Sud et Moulins.

Ce pôle automobile posé là ne nous paraît pas la meilleure chose qui soit.

J'ajouterais enfin qu'à un moment -mais là, ma réflexion est plus symbolique- où nous devons nous intéresser fortement à la remontée du trafic des transports en commun de cette métropole, il n'est peut-être pas judicieux de placer à côté de ce lieu d'échanges de deux lignes de métro et de plusieurs lignes de bus ce pôle automobile.

Je voudrais dire en tout cas qu'il nous paraît important de revoir complètement ce projet. J'ajouterais enfin que, encore une fois, mais hélas, cela devient une habitude pour nous de le répéter à chaque Conseil Municipal, alors même qu'on nous propose une étude architecturale, nous n'avons pas l'avis du Conseil de Quartier sur ce projet.

Je me suis rapproché de nos Conseillers de Quartier en la matière qui nous ont dit que le projet avait été vaguement évoqué il y a quelques mois au conseil de Quartier de Moulins, qu'il n'avait d'ailleurs pas rencontré un enthousiasme délivrant, c'est le moins qu'on puisse dire.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de retirer ce dossier. Faute de quoi nous voterions contre.

Monsieur le Maire - M. PETITE.

.../...

M. PETITE - En ce qui nous concerne, nous voterons contre compte tenu des risques de délocalisation interne d'activités.

Le Boulevard de l'Ouest à Hellemmes, qui est en passe de devenir l'épine dorsale du commerce automobile, souffrirait très fort de cette installation.

Monsieur le Maire - **Mme la Ministre**.

Mme AUBRY - Monsieur le Maire, je voudrais tout d'abord répondre à la question de Monsieur MORTREUX sur le dossier 97/697.

Effectivement, à titre expérimental, nous souhaitons passer une convention avec la Boutique de Gestion Espace Nord/Pas-de-Calais, non seulement pour aider à la création d'entreprise, mais aussi pour le suivi et l'accompagnement pendant les deux premières années comme le fait la Boutique de Gestion. Pourquoi ?

Parce que le Service Economique qui a été mis en place à la Ville de Lille il y a maintenant deux ans, et qui aide les entreprises qui ont un projet, à la fois à vérifier la fiabilité de ce projet, à vérifier qu'il y a un marché, la technicité et les qualités du porteur de projet, et ensuite, lorsque ces conditions sont remplies, à trouver un lieu adéquat, est aujourd'hui dépassé par la quantité de projets qui sont proposés, notamment sur la zone franche.

Il faut vous dire qu'aujourd'hui 205 dossiers ont été déposés dans les services de développement économique, dossiers sérieux, c'est-à-dire nécessitant une étude. 40 ont aujourd'hui abouti. 14 sont en cours de réalisation et 114 sont en cours d'instruction.

Nous voyons bien -et d'ailleurs, cela me permet de donner quelques résultats- que les 40 dossiers qui ont abouti ont donné lieu à la création de 529 emplois dans la zone franche urbaine, 326 transférés et 204 créés.

Je voudrais vous rappeler que nous refusons les délocalisations totales et donc, lorsqu'une entreprise vient s'installer sur des terrains sur lesquels nous avons notre mot à dire -ce qui est le cas dans 80 à 90 % des cas-, nous refusons la délocalisation stricte et n'acceptons les installations que lorsqu'il y a extension suffisante de l'activité.

Nous avons en cours de réalisation 14 implantations pour 206 emplois transférés et 115 créés, et à l'étude 114 projets, ce qui donne quand même des résultats assez intéressants si on ajoute les emplois qui sont déjà installés, 530, et les 321 qui sont en cours de réalisation.

Nous souhaitons apporter l'aide de la Boutique de Gestion à notre travail car les entreprises demandent de plus en plus d'aide, aussi bien sur le plan fiscal que sur le plan juridique et social.

Et je partage votre souci de ne pas donner la possibilité à une entreprise de s'installer qui ne serait pas sérieuse et pérenne pour l'avenir. C'est donc bien dans l'esprit que vous avez soulevé que cette Boutique de Gestion Espace Nord/Pas-de-Calais va nous aider.

Je dis que c'est une expérience. Nous souhaitons avec elle prendre 40 à 50 petits projets. Pour cette année, voir comment son aide peut nous être apportée ainsi que pour le suivi de ces projets. Nous ferons un point dans un an, mais tout à fait dans le souci qui est le vôtre.

J'en viens aux questions sur le Boulevard de Strasbourg et sur l'implantation, éventuelle, d'un pôle automobile.

.../...

Je dois dire que nous travaillons avec Caroline CHARLES depuis près de deux ans sur ce Boulevard de Strasbourg et sur cette partie qui a été effectivement démolie.

On est là face à une difficulté tout à fait importante qui est que ce terrain est extrêmement étroit, situé entre un grand boulevard et le périphérique extérieur. Il est très difficile d'envisager un projet lourd et large, par exemple, l'installation d'une grande entreprise, ou même l'installation nouvelle d'habitations, alors que, comme vous le dites, il y a déjà une surpopulation sur les barres voisines.

Nous sommes à l'entrée d'un quartier dans lequel il y a effectivement une circulation très importante. Le problème est que cette circulation passe mais ne s'arrête jamais et que le problème de ces quartiers -c'est le même à Faubourg de Béthune où nous sommes en train de réhabiliter le centre commercial- c'est que les voitures passent et s'arrêtent pour qu'il y ait effectivement une activité dans ce quartier qui permette aux populations de se mêler et de s'arrêter.

Notre avis n'est pas définitif sur ce pôle automobile et c'est pourquoi d'ailleurs nous demandons cette étude qui est à la fois architecturale et de faisabilité.

Mais je voudrais tout de suite vous apporter un certain nombre d'apaisements.

Tout d'abord, si nous avons été amenés à regarder ce problème de la possibilité d'un pôle automobile à ce niveau-là, c'est parce que deux entreprises automobiles situées l'une boulevard de Strasbourg et l'autre dans Moulins nous ont dit qu'elles souhaitaient s'étendre, qu'elles n'arrivaient pas à le faire sur cette place et qu'elles pourraient être amenées à délocaliser en dehors de Lille si nous ne leur donnions pas la possibilité d'une implantation.

A partir de là, divers distributeurs automobiles ont pris contact avec nous -il y a aujourd'hui neuf marques qui l'ont fait- pour pouvoir y planter soit des succursales, soit des garages, soit des zones d'exposition de véhicules. Il y a la place pour cinq ou six marques, donc, pas pour la totalité d'entre elles.

Je voudrais vous rassurer de deux manières.

Tout d'abord, nous nous sommes engagés comme vous le savez dans la zone franche à ne pas accepter de délocalisations. Il n'est donc pas question ici par exemple, mais elles ne nous l'ont pas demandé, d'accepter des délocalisations des deux établissements Ford et Citroën qui sont actuellement sur Helleennes. Je crois d'ailleurs savoir qu'une de ces deux entreprises a la volonté d'installer un nouvel établissement pour alimenter la clientèle du Sud de Lille alors que ces deux établissements vont vers la clientèle de l'Est. Il n'y aura donc pas de délocalisations en tout état de cause.

Ensuite, ce pôle automobile n'a rien à voir avec celui d'Helleennes puisque les emplacements de chacun des constructeurs seront de l'ordre de 1 000 à 1 500 m² contre 15 000 m² en moyenne à Helleennes. Ce n'est pas du tout le même type d'activité qui est là et on n'imagine pas d'ailleurs de le mettre ici.

Enfin, comme je l'ai dit, la zone de chalandise n'est pas la même.

Nous pouvons évidemment faire la même réflexion sur Lille que certains font sur Toyota à Valenciennes mais à partir du moment où aujourd'hui près de 10 concessionnaires souhaitent s'implanter dans la métropole lilloise, nous pensons qu'il vaut mieux regarder l'opportunité qu'ils s'installent effectivement dans un quartier qui en plus n'a pas d'activités, où il pourrait amener non seulement du passage mais un arrêt d'automobiles dans ce quartier, plutôt que de les laisser s'installer à l'extérieur, sachant que la concurrence aura lieu de la même manière vis-à-vis des établissements d'Helleennes s'ils sont situés en dehors dans la Communauté Urbaine.

.../...

Je voudrais également vous dire que les investisseurs qui s'installeront sur le boulevard de Strasbourg ont pour la plupart plus de 50 salariés sur leurs autres établissements et que donc ils ne bénéficieront pas d'avantages fiscaux liés à la zone franche. On ne peut donc pas dire qu'il y a mauvaise concurrence par rapport à Hellemmes.

Alors, reste le problème de l'opportunité. Est-ce un bon projet pour le boulevard de Strasbourg ? C'est justement sur ce sujet, et cela donnera lieu ensuite, même s'il y a déjà eu une information de la part de la Présidente du Conseil de Quartier, qui en parlera peut-être, qu'il y a un débat en Conseil de Quartier. Nous ne sommes pas là devant une décision, nous sommes justement devant une pré-étude visant à nous dire si sur le plan urbanistique, sur le plan esthétique et sur le plan de l'activité de ce quartier, c'est une bonne opportunité.

Voilà pourquoi nous faisons cette étude qui sera discutée ensuite avant décision définitive.

Monsieur le Maire - Merci.

Mme CHARLES.

Mme CHARLES - Je voudrais ajouter quelques éléments par rapport à la liaison avec le Conseil de Quartier.

Je suis un peu étonnée de la réaction de Monsieur RICHIR parce que le Conseil de Quartier n'a pas « vaguement évoqué » ce dossier. On en a parlé à plusieurs reprises, lors de plusieurs Conseils de Quartier, notamment à propos d'une autre délibération.

S'il veut des renseignements, qu'il n'hésite pas à appeler la Mairie de Quartier pour avoir les P.V. complets des Conseils de Quartier, ce sera peut-être plus simple.

J'ai complètement intégré les préoccupations des Conseillers de Quartier dans un courrier que j'ai adressé à Martine AUBRY et à Pierre de SAINTIGNON au moment de la réunion de cette Commission Economique, courrier dont il a largement été fait part à la Commission puisque Pierre de SAINTIGNON l'a intégralement lu. J'y rappelais ce que Mme la Ministre vient de dire, à savoir qu'on inclut dans l'étude les projections sur les créations d'emplois et éventuellement la place qui serait faite aux jeunes du quartier, qu'on détecte les délocalisations potentielles, qu'on intègre l'accessibilité de ce site et qu'on intègre dans la réflexion y compris l'avenir du terrain de l'Arsenal des Postes.

Que ce ne soit pas simplement une étude architecturale mais bien une étude d'opportunité parce qu'on n'est pas là simplement sur une implantation d'activité économique mais bien sur un projet d'aménagement d'entrée de ville, et là, je suis complètement d'accord avec vous.

Et que cette étude intègre aussi d'autres pistes possibles s'il devait s'avérer que le pôle automobile ne soit pas la meilleure opportunité.

Voilà. L'ensemble des préoccupations des Conseillers de Quartier ont été intégrées par Martine AUBRY et je pense que la liaison a été faite correctement.

Monsieur le Maire - Merci.

Je crois que vous pouvez voter ce dossier et plus exactement la délibération 97/698.

Que ceux qui sont d'accord pour voter cette délibération le manifestent en levant la main :

..../...

pour : les membres de la Majorité municipale

contre : le groupe du Front National

abstention : l'Intergroupe "pour une Nouvelle Démocratie municipale"

Merci, cette délibération est adoptée à la majorité.

POLITIQUE DE LA VILLE

97/699 - Contrat de Ville - Programme 1997 - Action reconduite - Mission Locale de Lille - Atelier d'Orientation - Participation de la Ville.

97/700 - Contrat de Ville - Programme 1997 - Action reconduite - Quartier de Lille-Sud - Association Lille-Sud Insertion - Entretien du site de la Résidence Sud - Subvention complémentaire.

Adoptés.

Chemise n° 4

Rapporteur : Monsieur MUTEZ,
Conseiller Municipal délégué

COMMERCE

97/701 - Etude-diagnostic et préconisations pour la mise en œuvre du Plan Local d'Actions de développement du commerce.

Monsieur le Maire - Vous êtes interpellé par Monsieur PETITE et Monsieur DECOCQ .

M. PETITE - Je serai un peu plus long que lors de ma première intervention -ce qui fera une petite moyenne-pour expliquer notre vote.

Sauf erreur ou omission, comme on dit en comptabilité, je suis le vice-doyen de ce Conseil, ce qui me permet de vous parler d'un temps que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître...

Le présent rapport m' amène justement à évoquer, grâce à trente deux ans d'activité dans le commerce alimentaire traditionnel du centre-ville, une situation que je suis un des rares conseillers à avoir connue de l'intérieur.

Dans les années 50, les rues du centre et du quartier Gambetta étaient normalement pourvues de commerces de toutes sortes permettant aux personnes, même âgées, de faire à pied les courses de tous les jours ou moins urgentes. La rentabilité du commerce permettait d'assurer l'entretien et la modernisation des pas-de-porte le plus souvent sans recours à l'endettement. Cette même rentabilité permettait à une maison de commerce de rester dans la même famille pendant plusieurs générations, perpétuant ainsi un savoir-faire.

C'était le temps du quasi plein emploi où les cars allaient chercher des ouvrières jusque dans les mines pour le textile...

Monsieur le Maire - C'est utile de nous rappeler le bon vieux temps... cinquante ans se sont passés... !

M. PETITE - Est-ce que je peux terminer ? Je vous remercie.

..../...

La taxe locale était de 2,75 %. Nous constatons aujourd'hui les phases d'une évolution que le rapport énumère sans insister sur les dégâts, comme l'aspect commercial actuel du bout de la rue Esquermoise ou celui de la rue Nationale ou l'ilot des pauvres Claires.

La grande distribution est passée par là, puis l'augmentation des obligations et charges et le chômage.

Ainsi, s'est trouvé modifiée, puis fragilisée la gestion des entreprises lilloises qui n'ont plus cette pérennité inter-génération.

Les contre-attaques soulignées dans le rapport (installations de grandes surfaces, soutien aux cinémas et restaurants) n'ont pas permis, semble-t-il, un redressement évident du commerce, de l'artisanat et des services. La nouvelle récente de la vente de Gaumont en est un exemple. L'approbation de l'opération Mac Arthur Glen va même dans l'autre sens, et explique en contrepartie l'objet du rapport.

On comprend donc la nécessité de l'étude diagnostic qui nous est proposée. Au point où l'on en est, on n'a plus le droit à l'erreur, comme je l'ai entendu par ailleurs.

Une étude-diagnostic limitée à des considérations techniques locales ne suffira probablement pas. Pour réussir pleinement il faudrait que l'action s'inscrive dans une politique au niveau national comportant une baisse générale et importante des charges des entreprises. Mais ceci est une autre histoire, comme dirait Kipling. Nous voterons donc pour les propositions de la Commission en restant attentifs à son application.

C'est ma dernière intervention... !

Monsieur le Maire - Si vous voulez nous faire un cours d'histoire... Effectivement, il y avait beaucoup de charme dans ce qui se passait à Lille il y a cinquante ans ! Mais que voulez-vous, la roue tourne... ! Et puis, quand même, ne présentez pas notre ville sous cet aspect misérabiliste ! Quand je vois par exemple les derniers chiffres du centre commercial Euralille, 18 millions de visiteurs par an ! Chiffre d'affaires de 700 MF, en hausse de 15 % depuis un an !

C'est vrai que c'est une évolution, et je ne peux pas vous dire que je vois tout cela positivement. J'en vois aussi les dangers, mais c'est l'affaire des commerçants, l'affaire de votre profession ! Les grandes surfaces, c'est une nouvelle forme de commerce. J'ai dit très souvent que les grandes surfaces en périphérie ne me faisait pas plaisir parce qu'elles tiraient la ville de tous les côtés et que, finalement, c'est autant de marchandises qui s'en vont. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle on a construit Euralille, pour que le commerce revienne à l'intérieur de la ville. Et à ce niveau-là, nous avons réussi.

Mais, que voulez-vous... ! Vous avez la charge, comme membre du Conseil Municipal, de gérer cette ville, le présent et l'avenir, avec tous ses problèmes ! Alors, si vous nous ramenez cinquante ans en arrière...

D'une certaine façon, je comprends... Vous représentez un peu cette catégorie de personnes qui votent à l'extrême parce qu'elles refusent la société comme elle va, qui essaient de se protéger contre ce mouvement de la vie, ce mouvement de la société. Mais je crois que nous avons mieux à faire, ne pas tout accepter, mais vraiment faire face aux problèmes et faire en sorte que notre ville puisse se développer. Et vous savez qu'elle se développe, elle est beaucoup plus développée qu'il y a cinquante ans, tout le monde le dit ! Il n'y a que vous qui ne le dites pas carrément parce que je crois que vous voyez les choses avec des oeillères. Mais je crains que pas un opticien ne puisse corriger vos vues ! Elles sont irrémédiablement de travers !

.../...

M. DECOCQ.

Il y a des transitions difficiles... mais je m'adressais à Monsieur PETITE.

M. DECOCQ - J'avais trouvé la transition, Monsieur le Maire, c'est effectivement vers l'avenir que je vais vous inviter à regarder davantage, et au fond, la critique que nous avons portée sur la politique en général de la Municipalité sur le commerce sera celle-là, c'est-à-dire de ne pas être assez tournés et de regarder haut et loin.

Effectivement, il est surprenant de considérer l'écart qui existe entre le contenu de cette délibération 701 et l'actualité métropolitaine de ces derniers mois dans le domaine du commerce et des loisirs. Même si on veut bien comprendre que l'action municipale ne gouverne pas le choix des promoteurs, le choix des industriels des loisirs, et même si nous reconnaissons que pas mal d'initiatives ici ou là, à caractère souvent sympathique, ont pu être prises par notre collègue MUTEZ, elles se dessèchent en l'absence d'un projet qui, nous semble-t-il, ne fait pas assez la place à l'analyse des difficultés présentes -qui sont réelles- et à une vision de ce qu'il faut faire, de ce qu'il faut soutenir ou combattre à l'avenir.

Nous demandons donc qu'il y ait un débat sur une véritable volonté politique qui prendrait en compte l'accélération des changements, des bouleversements, des pratiques et des modes qu'on impose au public ou aux clients sans autre motivation que celle du profit immédiat. ces bouleversements importants demandent justement aux élus que nous sommes un devoir de réponse, un devoir d'initiative, un devoir de créativité, d'imagination.

Or, il nous semble qu'actuellement, il n'y a pas véritablement de stratégie de la Municipalité pour le développement du commerce lillois. Et en tout cas, s'il y a une politique, elle est assez difficile à identifier. Je lui ferais trois reproches.

Le premier est celui d'être insuffisamment anticipatrice par rapport à ces grandes mutations qui sont des mutations de nature. Evidemment que le développement des hypers en périphérie a tué le commerce, on le sait, et ce n'est pas Carrefour qui a totalement inversé la tendance.

Bien sûr que c'est le développement des loisirs en périphérie qui menace notre centre-ville. C'est l'explosion de ce formidable marché métropolitain du cinéma à Lomme avec 23 salles et 2 millions de spectateurs au Kinépolis, et bientôt à Villeneuve d'Ascq avec le multiplexe Eron qui a eu raison du cinéma Gaumont rue de Béthune, qui enregistrera avant sa fermeture définitive à la fin de l'année une baisse de 50% de ses spectateurs.

Mais après tout, si cette fermeture d'un cinéma rue de Béthune est remplacée par quelque chose qui nous est annoncé... mais quoi ? c'est peut-être l'occasion pour cette rue de Béthune de rebondir.

Quel est le visage du commerce lillois, qui avait été retenu en son temps parmi les 16 sites devant bénéficier d'aides publiques dans le cadre du projet RAFFARIN ?

Les boutiques haut de gamme se sont réfugiées dans le Vieux-Lille. Les Galeries de l'Opéra restent en friche, tout comme l'énorme trou noir des ex-Nouvelles Galeries abandonnées depuis 1981 ! Les commerces intermédiaires sont dispersés sur les 25 000 m² d'Euralille en espérant profiter de la locomotive Carrefour.

La rue Nationale poursuit sa bancarisation et l'avenir de la rue de Béthune reste suspendu, comme je le disais, à cette reconversion du Gaumont.

.../...

Alors, il faudrait une politique inspirée, un peu visionnaire, un peu plus volontariste, et dans la métropolisation qui s'accélère, le Président de la Communauté Urbaine doit évidemment avoir en charge la solidarité des territoires, mais il ne peut non plus ignorer qu'il demeure le Maire de Lille.

Quelle réponse lilloise nous donnera-t-on au risque généré par Mac Arthur Glen ? 15 000 m² partagés par 60 boutiques espérant 3 millions de clients.

Quelle réponse lilloise nous donnera-t-on au développement d'un nouveau multiplexe à Villeneuve d'Ascq ?

Euralille a bénéficié en son temps de la solidarité communautaire, mais est-il assez puissant pour amortir cette concurrence d'un autre type ?

Le Palais des Beaux-Arts ne peut pas compenser par sa qualité ou son excellence cette concurrence tant ces structures évoluent dans des mondes si différents les uns des autres !

Je l'avais dit à l'occasion du débat écourté sur le SDAU, nous devons trouver une nouvelle place dans la métropole du XXI^e siècle, mais sans abandonner notre fierté de demeurer la capitale historique de cette métropole.

Quelle place pour Lille dans la future agglomération ? Et quelle place pour le commerce dans cette ville ? Voilà tout le débat.

Cette politique, pour le commerce, ne peut pas faire l'économie de cette réaffirmation du rôle de Lille dans la métropole. C'est une dimension politique qui doit être la première responsabilité des élus lillois.

Enfin, un dernier reproche, si je puis dire. Cette politique se trompe d'objet en ne mettant pas en œuvre le principe de subsidiarité, à savoir : à chacun son métier.

Laissez aux commerçants, à leurs 40 unions commerciales, aux 3 000 enseignes, aux groupements des acteurs économiques du centre-ville, le soin de faire leur propre diagnostic, et faites ce qu'ils ne peuvent pas faire à notre place, c'est-à-dire des politiques de transport en commun efficaces qui permettent d'irriguer et non d'asphyxier notre centre ; des stationnements commodes et sûrs, à commencer par l'Esplanade avec navettes vers le centre ; des parkings souterrains ouverts le dimanche ; des collectes d'ordures ménagères adaptées au rythme de la vie commerciale et à l'image des quartiers touristiques ; des impôts locaux modérés qui seront un signe qu'à Lille on aime les commerçants ; un label "ville touristique" sans ouverture le dimanche qui serait l'enfer ou la disparition des commerces familiaux.

Voilà ce qui est de nos compétences. C'est en prenant à bras-le-corps ce qui est spécifique à l'action publique que nous pourrons mieux maîtriser le fonctionnement urbain, et alors les initiatives du commerce lillois resteront encore suffisantes et dynamiques pour constituer les fondations de leur redynamisation.

Voilà ce que nous serions en droit de vous réclamer car c'est bien notre rôle politique de poser le problème en ces termes politiques qui ne se réduisent pas à adopter une subvention de 250.000 F pour confier une étude à l'Agence d'Urbanisme. Nous n'avons rien ni contre l'Agence d'Urbanisme, ni contre cette étude, mais pour marquer notre réflexion, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Monsieur le Maire - Merci.

.../...

M. MUTEZ.

M. MUTEZ - Monsieur le Maire, mes chers collègues, malgré les propos certes empreints d'une sympathie certaine, de mon collègue DECOCQ, je réagirai en confirmant que la municipalité n'a jamais eu dans le domaine du commerce une politique qui ne soit que réactive. Nous avons au contraire toujours essayé d'anticiper sur les grandes mutations que connaît ce secteur vital de l'économie lilloise.

Je rappelle très souvent que le commerce, l'artisanat et les services représentent 75 % des forces vives de la ville de Lille. C'est la raison pour laquelle nous devons porter à ce secteur un réel et grand intérêt.

Nous avons, au cours de ces deux premières années du mandat, apporté un soutien appuyé aux actions initiées par les commerçants qui avaient un caractère promotionnel. Mais au-delà de ces actions promotionnelles (vitrines de Lille, quartiers de Noblesse, parkings à 10 F pour soutenir les cinémas) nous avons beaucoup écouté et rencontré tous les présidents des Unions Commerciales Locales et cela en collaboration étroite avec mes collègues de la majorité pour analyser et dresser l'état de la situation du commerce dans la ville de Lille.

Nous avions commencé ces rencontres avec Monsieur André FLORENCE pour les problèmes liés à la propreté. Ensuite, ce fut au tour de Monsieur CACHEUX pour les problèmes d'urbanisme, Madame Jacquie BUFFIN et Monsieur BROCHEN pour les problèmes de culture, etc..., bref ! chacun de mes collègues a pu, dans son domaine, expliquer la politique qu'il souhaitait mener au regard du commerce.

Cette consultation a constitué une première étape nécessaire, mais non suffisante car elle doit déboucher sur un plan local d'actions du commerce.

Ce plan doit s'appuyer non seulement sur les résultats de cette consultation mais également sur l'étude-diagnostic que nous voulons confier à l'A.D.U. et qui nous permettra d'avoir une vision beaucoup plus fine.

Je suis désolé de dire qu'aujourd'hui, pas plus les Chambres de Commerce que les autres institutions qui s'intéressent de près ou de loin au commerce, ne sont capables aujourd'hui de nous donner une information précise sur l'état du commerce à Lille et dans la métropole lilloise dans son ensemble.

Cette étude aura donc pour but de mieux connaître et apprécier la situation mais aussi de favoriser des préconisations qui déboucheront sur une politique ambitieuse de développement et de dynamisation du commerce lillois.

Nous avons déjà beaucoup travaillé sur ce dossier, et grâce au soutien de Madame AUBRY, j'ai pu rencontrer Madame LEBRANCHU, pour lui faire part de mes réflexions et actions que nous avons déjà engagées avec Pierre de SAINTIGNON.

Ce projet qui s'appelle "Ville - Commerce-Emploi" est en cours d'élaboration avec le Directeur de Cabinet de Madame la Secrétaire d'Etat au Commerce. Notre projet qui s'enrichira des préconisations de cette étude-diagnostic, devrait nous permettre d'aider à la fois les clients et les commerçants de la ville de Lille, au travers notamment d'un soutien aux commerçants et aux unions commerciales en terme d'emplois de services.

.../...

Des propositions vous seront faites dans le courant du premier semestre puisque c'est une étude relativement courte que nous demandons à l'A.D.U. de réaliser. Et à partir de ces préconisations, nous déboucherons sur un plan local d'actions qui sera présenté au C.C.C..

Nous menons donc bien une politique commerciale qui se veut dynamique et non pas uniquement réactive. C'est aussi une politique qui se veut prospective et qui tienne compte des mutations qui transforment radicalement ce secteur.

Monsieur le Maire - Merci.

C'est un sujet qui est très important. Je voudrais quand même dire que nous n'avons pas cessé d'aider les commerçants et l'union commerciale de Lille. Lorsqu'ils nous font des propositions, nous les acceptons avec sympathie. Et je sais que tous les conseils de quartiers ont cette attitude-là.

Pour le cinéma, je m'en suis occupé personnellement. Il y a un cinéma, rue de Béthune, qui a décidé de faire face à l'offensive, et il se maintient. L'autre n'a rien fait du tout ! Il s'est laissé couler ! Il a attendu la transaction, je sais quel en a été le montant, les bâtiments ont été vendus, point final !

Pour tout vous dire, et pourtant Dieu sait si je me suis battu pour essayer de l'empêcher, mais je ne peux pas empêcher les autres communes de penser qu'il n'y a pas que Lille au monde. Lomme aussi veut se développer.

Je vais vous confesser un péché, et pourtant, les grandes surfaces, je ne les fréquente pas... c'est que je mets en application dans ma vie personnelle ce que je dis ici au Conseil Municipal ! On a pu me rencontrer au cinéma Kinépolis à Lomme et qu'y ai-je vu ? Tout le peuple, tous les jeunes ! Et cela devrait vous amener à réfléchir aussi !

Si vous faites des discours en disant : "c'est vous les responsables, vous ne devriez pas permettre cela"... A vrai dire, ils aiment ça ! On peut avoir une discussion philosophique avec vous sur la variante culturelle de tels ensembles, mais la réalité, c'est que tout le monde est là ! Et ça, c'est important ! Et les grandes surfaces que j'ai combattues, les gens y sont aussi !

Si bien que la véritable solution n'est pas de reprendre les pratiques du XIXème siècle pour essayer d'endiguer ce courant, mais plutôt d'essayer de faire ce que nous avons fait avec Euralille, c'est-à-dire décider de ramener les grandes surfaces à Lille. C'est quand même une attraction formidable pour la ville. C'est comme cela qu'il faut se battre !

Pour le reste, vous envoyez des reproches au Maire et au Conseil Municipal... mais cher ami, c'est le libéralisme sauvage ! Les gros poissons mangent les petits ! Mais oui ! C'est bien ça le véritable problème ! Et le comble, c'est que les petits poissons viennent après nous demander des explications ! Ils ne voient pas les gros poissons qui les mangent et qui mènent une politique pour les chasser du centre-ville et de partout ! Vous le savez fort bien, et vous partagez ces vues ! Le jour où vous l'admettrez, vous serez obligé de changer de bord, vous serez à gauche du Conseil Municipal plutôt qu'à droite !

Qui est d'accord, pour adopter cette délibération ? les membres de la Majorité Municipale et le groupe du Front National

Avis contraire : néant

Abstention : l'Intergroupe "pour une Nouvelle Démocratie Municipale"

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

.../...

97/702 - Restructuration du Marché Couvert de Wazemmes - Positionnement sur le développement de l'alimentaire biologique - Convention de partenariat avec le Comité de Défense et d'Entraide des Commerçants Non Sédentaires et l'Association APRO-BIO.

97/703 - Participation aux opérations de promotion du commerce - Subvention à l'UCAF (Union des Commerçants et Artisans de Fives).

97/704 - Opération de promotion du commerce non sédentaire lillois - Subvention à la Fédération Lilloise du Commerce.

97/705 - Participation aux opérations de promotion du commerce de la rue du Faubourg de Béthune - Subvention à l'Union Commerciale.

97/706 - Participation aux illuminations de fin d'année de la rue Esquermoise - Subvention à l'Union Commerciale.

97/707 - Participation à l'opération de développement du commerce de la rue du Faubourg des Postes ("Palais à ciel ouvert") - Subvention à l'Union Commerciale.

97/708 - Marché de Noël - Organisation d'une animation scandinave.

Adoptés.

Chemise n° 18

Rapporteur : Monsieur KANNER,
Adjoint au Maire

ACTION SOCIALE

97/791 - Attribution de primes municipales à l'amélioration de l'habitat dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud et courées en complément des aides de l' A.N.A.H.

Adopté.

97/792 - Subventions exceptionnelle à l'O.S.L.O dispositif " Réinventer le Logement Social ".

97/793 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale.

Adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés (Messieurs CACHEUX, KANNER, Mesdames STANIEC, ROUGERIE et Messieurs SULMAN, BARBAROSSA et LESERRE ne prennant pas part au vote).

97/794 - Subvention exceptionnelle au CAL-PACT de Lille - Crédit de logements d'urgence.

Adopté.

GESTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX

97/795 - Avances sur subventions consenties aux équipements de proximité sous contrat (Maisons de Quartiers et Centres Sociaux) et à l'Union Lilloise des Equipements de proximité au titre de 1998.

97/796 - Equipements de proximité - Attributions de subventions - Postes de Directeurs - 1ère avance.

.../...

97/797 - Avance sur subvention consentie à la Mission Enfance de Lille-Sud au titre de 1998.

97/798 - Mission Enfance Lille-Sud - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Départementale des Francas du Nord.

97/799 - Equipements de proximité - Opération " Net Days " - Convention.

97/800 - Relocalisation de l'Association " Jeunesse Loisirs Famille " - Admission en recette.

97/801 - Réhabilitation de la Maison de Quartier - Centre Social Concorde - Quartier Faubourg de Béthune - Marché sur appel d'offres ouvert.

97/802 - Réhabilitation de la Maison de Quartier Moulins-Belfort - Quartier de Moulins - Marché sur appel d'offres ouvert.

97/803 - Rénovation du Complexe Lazare Garreau - Quartier de Lille-Sud (Local Jeunes et Centre Social) - Marché sur appel d'offres ouvert.

Adoptés.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en ce jour devenu symbolique du 15 décembre, jour de lancement des campagnes des Restaurants du Coeur, nous allons voir une petite vidéo pour marquer le travail qui est celui de nos partenaires associatifs dans le domaine de la lutte contre les exclusions.

Depuis 1989, j'ai appris à connaître l'action de ces associations de solidarité et leurs préoccupations. Je crois que nous mesurons les uns et les autres, année après année, combien leur engagement au service des exclus permet d'atténuer les difficultés de ces personnes.

La Ville, pour sa part, de façon très volontaire, soutient financièrement ses partenaires associatifs, et aujourd'hui 17 associations s'occupent dans notre ville de l'accueil de jour, de l'hébergement d'urgence, du transport des personnes en errance, de l'accès au logement ainsi que de l'accès aux soins, aux aides alimentaires, voire à la culture, dans un cadre de maintien du lien social, de la cohésion sociale, permettant à ces personnes en grande difficulté de ne pas rester isolées dans une solitude matérielle, voire morale, extrême.

Nous avons la conviction que ces actions sont le fruit d'une solidarité essentielle pour permettre à chacun de retrouver une plus juste place dans la société.

Le Centre Hospitalier Régional, que vous présidez, Monsieur le Maire, quant à lui, met à disposition de la ville le pavillon Cordonnier qui accueille depuis le 15 novembre dernier une trentaine de personnes extrêmement démunies chaque nuit grâce à l'action de l'Armée du Salut qui prodigue écoute et chaleur humaine auprès d'un public en errance.

Les moyens financiers de l'Etat et de la Ville permettent de mener à bien ces actions, Néanmoins, les besoins des familles aux ressources très précaires augmentent et les actions essentielles de retour à l'emploi que mène notre ami Pierre de SAINTIGNON ne leur permettent pas toujours, en tout cas dans un premier temps, de retrouver un équilibre social et financier face à leurs charges de famille.

L'action de ces associations reste donc très précieuse et indispensable.

Lors du prochain examen du Budget Primitif, je vous proposerai, mes chers collègues, de confirmer l'aide financière de la Ville envers tous ses partenaires de solidarité, et je vous rappelle que la somme actuellement votée en 1997 s'élève déjà à 1,1MF.

.../...

Pour rendre hommage à tous ces partenaires associatifs, un court film a été réalisé qui retrace malheureusement trop partiellement l'immense élan de générosité de ces femmes et de ces hommes. Je m'empresse d'ailleurs de saluer l'efficacité des services de communication de la Ville de Lille en la matière. Ce film de 7 minutes permettra d'apprécier si possible l'engagement quotidien au service des exclus de toutes ces associations.

Cette semaine, je réunirai l'ensemble de ces partenaires, et ils recevront de votre part, mes chers collègues, la version longue de ce film conçu comme un véritable témoignage de cet engagement. Je tiens à saluer la présence de nos amis, ici dans cette salle du Conseil Municipal, qui ont tenu à assister à cette projection.

Je pense pouvoir me faire l'écho du Conseil Municipal en remerciant toutes celles et tous ceux qui se mobilisent ainsi au service des Lillois. Monsieur le Maire, à la fin de ce film, sera remis à chaque Conseiller Municipal un petit souvenir de la part d'une grande association "Les Petits Frères des Pauvres", et je remercie Monsieur BULTEZ ici présent du geste de sympathie qui viendra, je l'espère, conforter votre engagement personnel auprès de l'ensemble de ces associations.

Monsieur le Maire - De nombreuses associations sont avec nous ce soir. Elles sont ici chez elles, et je leur souhaite la bienvenue.

Nous allons regarder ce film ensemble.

(diffusion du film).

Monsieur le Maire - Je félicite vraiment ceux qui ont assuré la réalisation de ce film. Les images sont bien prises, et tous ceux qui interviennent le font très bien. C'est un film où beaucoup de misères s'expriment, mais aussi avec une certaine fraîcheur de la part de tous ceux qui parlent.

C'est l'occasion pour moi de saluer les associations qui sont ici, celles qui se sont exprimées, celles qui sont dans la salle et celles qui n'y sont pas, de les assurer non seulement de la solidarité de la Ville, de sa solidarité effective, mais également de sa grande sympathie.

Un merci particulier aux Petits Frères des Pauvres. C'est la première fois depuis des années qu'une petite distribution est faite... C'est très bien.

L'engagement que nous pouvons prendre les uns et les autres, c'est naturellement de faire mieux encore que ce que nous faisons car il y a tellement de misères et de besoins à couvrir.

De plus, Mme la Ministre, c'est l'occasion pour la Ville de Lille, avec toutes ces associations, de montrer sa vitalité, l'intérêt qu'elle porte à toutes ces actions de solidarité. C'est une façon également d'honorer l'action qui est la vôtre sur le plan national. Nous sommes assez fiers d'être une ville où il y a beaucoup d'associations, beaucoup de dévouement et de bénévoles. C'est la caractéristique de Lille, et je crois que, ce soir, nous en prenons encore plus conscience.

(M. BROCHEN demande la parole)

M. BROCHEN, vous souhaitez intervenir ?

.../...

M. BROCHEN - Monsieur le Maire, je pense que nous sommes tous très touchés du geste que les Petits Frères des Pauvres ont à l'égard des membres du Conseil Municipal. Mais je pense aussi que ceux-ci ne sont pas parmi les plus démunis des Lillois, et que le geste des Petits Frères des Pauvres pourrait s'accompagner de la part de chacun des membres du Conseil Municipal, qui seraient sollicités par les agents municipaux qui nous ont distribué ces confitures, d'une contribution aux tâches que mènent les Petits Frères des Pauvres quotidiennement sur le terrain.

(Applaudissements dans le public).

Monsieur le Maire - Très bien.

Je mets cette proposition aux voix.

Ceux qui sont d'accord pour agir de cette façon le manifestent en levant la main :
(unanimité)

Merci beaucoup.

Je sais bien qu'il y a un adage qui dit que quand on vous offre quelque chose, il ne faut surtout pas l'offrir à d'autres, mais je pense que la proposition de Monsieur BROCHEN est particulièrement bienvenue, celle de constituer une obole financière et de prendre des mesures en liaison avec Monsieur KANNER et Monsieur BROCHEN afin de les aider.

Votre proposition pratique, Monsieur BROCHEN, consiste à prendre son carnet de chèques et à faire passer un panier ? Monsieur KANNER, vous réfléchissez à cela et vous faites des propositions au Conseil Municipal. Tous les membres du Conseil en sont d'accord puisqu'ils ont tous approuvé la proposition de Monsieur BROCHEN.

Chemise n° 27

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON,
Adjoint au Maire

97/866 - Procédure de suivi du pilotage des organismes partenaires ou satellites - Mission Locale de Lille.

97/867 - Procédure de suivi du pilotage des organismes partenaires ou satellites - Plan Lillois d'Insertion Economique.

Adoptés.

EMPLOI - LUTTE CONTRE LA PRECARITE

97/868 - Crédit d'un "Point Services aux Particuliers" affilié à la Fondation Agir Contre l'Exclusion (PSP-FACE) - Subvention de la Ville de Lille.

97/869 - "Espace Jeunes Diplômés" - Subvention de la Ville de Lille au Comité de Bassin d'Emploi.

97/870 - Programme "Emplois de Services" - Association Accueil et Service - Modification de la délibération n° 97/520 - Passage de la durée du Contrat de Qualification d'accueillant téléphonique de 12 à 21 mois.

..../...

97/871 - Programme "Emplois de Services" - Réalisation par le G.R.C.M.A. d'une formation à la gestion et au développement des associations destinée aux salariés et aux bénévoles des associations du programme "Emplois de Services".

97/872 - Programme "Emplois de Services" - Participation à la création de postes de gardiens concierges à Lille Métropole Habitat.

97/873 - Programme "Emplois de Services" - Service de "Médiation Scolaire" porté par Itinéraires - Subvention d'équilibre - Développement du service.

97/874 - Programme "Emplois de Services" - Aide à la pérennisation du service Animation de l'environnement en site urbain, porté par la Fédération Lilloise des Régies Techniques de Proximité.

97/875 - Programme "Emplois de Services - Nouveaux Services-Nouveaux Emplois" - Charte pour l'Emploi et le Travail - Cofinancement de l'étude de marché de la demande de services à domicile dans la métropole lilloise confiée au Cabinet Démoscopie par la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Lille, le Conseil Général, la Compagnie Métropolitaine Habitat et l'A.S.S.A.D.

97/876 - Programme "Emplois de Services" - Conventions d'Objectifs et de Partenariat contractualisées avec les Associations - Engagements des versements du premier trimestre 1998.

97/877 - Programme "Emplois de Services" - Développement de l'animation sportive.

Adoptés.

97 /878 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Soutien apporté par la Ville de Lille aux promoteurs de services.

Monsieur le Maire - M. RICHIR a demandé à s'exprimer.

M. RICHIR - Vous me prenez un peu de court en changeant l'ordre des dossiers...

Monsieur le Maire - Nous l'avons décidé tout à l'heure, Monsieur RICHIR.

M. RICHIR - Monsieur le Maire, je voudrais intervenir sur la délibération 878 "Nouveaux services - Nouveaux emplois" - soutien apporté par la Ville de Lille aux promoteurs de services.

Nous avons examiné cette délibération avec attention, et elle a fait l'objet d'un débat important en Commission.

Par rapport au dispositif emplois jeunes, je rappelle encore une fois que nous estimons qu'il aurait justifié un débat extrêmement approfondi. Nous l'avons découvert sur nos tables au dernier Conseil Municipal, dans l'urgence, alors que nous aurions été disponibles -je l'avais d'ailleurs proposé en son temps- pour une séance de travail consacrée à ce dispositif emplois jeunes de façon extrêmement détaillée. Aujourd'hui, il nous est proposé un certain nombre de mesures d'accompagnement, mais je crois que nous ne disposons pas d'assez d'éléments d'information pour ces accompagnements.

J'en veux pour preuve la page 2 de cette délibération où apparaît cette phrase sibylline : "au cas par cas, la Ville étudiera sa participation financière au (x) poste (s) d'encadrement créé (s) pour assurer ces nouveaux services."

..../...

Dans la commission, il a été créé des postes d'intervenants, d'encadrants en nombre, et ceci a disparu. Aujourd'hui, nous n'avons pas l'assurance que ce dispositif emplois jeunes respectera bien l'objectif qui avait été fixé, c'est-à-dire des emplois qui ne concurrencent pas des emplois existants et qui aient des conditions suffisantes de pérennisation.

Je dois d'ailleurs vous dire que, dans le cadre du Conseil Municipal de ce soir, je relisais le programme "emplois de services" tel qu'il avait été rédigé en 1995, où l'on voyait déjà apparaître un certain nombre de ce qui est aujourd'hui des "emplois jeunes" et qui étaient à l'époque des "contrats emploi solidarité" avec des démarches de formation, un certain nombre de métiers, d'agents de médiation, d'agents d'accompagnement, et autres.

Donc, on nous représente ces emplois sous la forme d'emplois jeunes, nous savons à quel point il convient de se mobiliser dans cette lutte contre le chômage et tout particulièrement contre celui des jeunes, mais aujourd'hui, le dispositif nous apparaît toujours aussi flou. Nous restons toujours preneurs de véritables séances de travail pour réfléchir à ce que sont ces emplois jeunes.

Nous craignons en fait qu'il s'agisse d'un dispositif dont le but est de faire du chiffre et surtout nous craignons que ces emplois ne trouvent aucune pérennisation ultérieurement dans le secteur marchand tel que c'est prévu dans les textes.

Ces critiques, nous ne sommes pas les seuls à les formuler. Au cours des dernières semaines, j'ai entendu, de la part de gens extrêmement différents des critiques du même type, émanant aussi bien du service des études de la Caisse des Dépôts et Consignations que d'un certain nombre de tenants de l'économie solidaire.

Nous n'avons pas aujourd'hui de garanties suffisantes, et c'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Monsieur le Maire - Merci.

M. de SAINTIGNON.

M. de SAINTIGNON - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il est très difficile de dire à Lille qu'on est surpris, et par le Plan Emplois Jeunes, et par la manière dont nous l'avons traité au Conseil Municipal, car nous avons, sur ce sujet, une longue expérience.

Longue expérience longuement débattue non seulement dans la Commission du Développement Economique, mais aussi dans les différentes instances qui sont en charge de ce programme.

Là, cela me déçoit beaucoup une fois de plus, mais je viens d'entendre une série de lieux communs qui sont d'ailleurs toujours véhiculés par les mêmes, et qui nous mettent en garde contre des choses que nous avons traitées. Traitées à Lille depuis toujours, traitées dans la loi pour ce qui concerne les nouveaux emplois et les nouveaux services. Et de ce point de vue, je voudrais dire, Monsieur le Maire, que je suis fier que, ce matin, vous ayez, en présence de Martine AUBRY, signé avec le Préfet la convention-cadre d'objectifs sur les nouveaux emplois et les nouveaux services, telle que nous l'avions débattue et adoptée lors du dernier Conseil Municipal et qui dit très clairement l'engagement qui ne surprendra personne de la Ville de Lille en faveur de l'emploi des jeunes.

300 emplois dans la ville avec, nous l'avons dit très clairement, un objectif de pérennisation dans l'appareil municipal, et dans le cadre de nouveaux métiers, 500 emplois en partenariat avec les associations de notre ville, bien connues, et à qui nous faisons confiance depuis bien longtemps, avec lesquelles nous sommes, pour bon nombre d'entre elles, déjà en partenariat étroit.

.../...

9 objectifs que je ne fais que rappeler tels qu'ils ont été adoptés dans le cadre du Contrat d'Objectifs :

- améliorer la qualité de la ville et de la vie pour contribuer à la sécurité de tous;
- favoriser le développement culturel et l'accès à la culture pour tous;
- prévenir l'échec scolaire;
- renforcer l'appropriation par les habitants de leur cadre de vie;
- favoriser la pratique du sport et des loisirs pour tous;
- améliorer qualitativement et quantitativement le développement du tourisme lillois et métropolitain;
- lutter contre l'isolement des personnes;
- permettre l'accès à tous aux nouvelles technologies;
- favoriser l'émergence et la mise en œuvre de projets associatifs visant à la qualité de la ville et de la vie à Lille.

Rien que cela pour une première vague, Monsieur le Maire...

Alors, nous continuons le travail qui a été commencé il y a bien des années, nous l'avons intensifié avec ce programme, et encore ce matin avec l'ensemble des élus thématiques, pour approfondir notre réflexion ensemble, avec le souci de faire simple, de faire solide, parce que nous voulons faire durable, de faire vrai car il s'agit de vrais métiers et de vrais contrats de travail, de faire sans substitution car c'est notre éthique, parce que c'est l'esprit même de cette loi, et de faire avec le souci de développer le plus large partenariat qui soit.

Mais c'est aussi être très exigeants sur la manière dont nous arrêterons nos objectifs au sein même de la Ville de Lille.

Aujourd'hui, nous sommes prêts puisque, près de 200 emplois pourront être soumis au cours du mois de janvier à votre signature après que nous aurons fait les ultimes vérifications, à la fois entre les élus et les services de la Ville, précisément pour lutter farouchement contre tous les effets pervers qui peuvent exister dès lors que l'on met en œuvre un programme de cette ambition, et avec le souci d'être d'une grande transparence, comme toujours.

Monsieur le Maire, je voulais vous dire ma fierté et mes remerciements.

Ma fierté d'appartenir à une équipe qui sait une fois de plus être en avance sur son temps, et une fois de plus tracer la voie sur ce sujet.

Ma fierté aussi parce que, vous le savez, la loi est empreinte de notre expérience à Lille. Et puisque l'occasion m'en est donnée, je voudrais dire que, ce soir, sur le programme emplois de services que nous avons voté ensemble, ce sont 344 emplois dans 29 métiers différents portés par 80 employeurs différents de cette ville, dont 89 emplois ont d'ores et déjà été pérennisés et pour lesquels nous agissons à la fois dans le champ de l'aide aux entreprises, de l'aide aux particuliers et de l'aide aux collectivités.

.../...

Alors, Monsieur RICHIR qui, là, est davantage dans le débat politique que dans le débat technique, car il connaît ces questions -je ne lui en ferai pas le procès d'intention- sait bien que notre objectif est d'éviter tout effet de substitution. Il sait bien que ce programme n'a pas pour objectif de remplacer les employés municipaux. Il sait bien que ce programme n'a pas pour objectif de s'inscrire dans une réduction du temps de travail ou dans la fourniture du turn over, il sait bien que nous souhaitons créer une offre nouvelle dans le champ du développement local de notre ville. Il le sait, mais il est dans l'air du temps de marquer une opposition de principe.

M. RICHIR, je ne joue pas pas avec l'emploi des jeunes !

Monsieur le Maire - Merci.

Je pense que nous pouvons adopter les rapports de Monsieur de SAINTIGNON qui vient d'être un excellent avocat de sa propre délégation, et de ce qu'elle fait.

Ce matin, effectivement il y avait une manifestation à laquelle beaucoup d'entre nous ont participé. Nous avons signé la convention relative aux emplois jeunes pour la ville. Cela a été l'occasion de rappeler que nous avons été des précurseurs, vous-même, Monsieur ROMAN, Martine AUBRY comme Premier Adjoint. Ensuite, cette politique a été reprise et amplifiée, puis adoptée au niveau national, et maintenant nous avons signé avec l'Etat.

Nous allons nous appliquer à réussir et à redonner un peu d'espoir à tous ces jeunes qui souhaitent avoir un emploi.

Ceux qui sont d'accord pour adopter ce dossier le manifestent en levant la main : les membres de la Majorité Municipale et le groupe du Front National

Avis contraire : néant

Abstention : l'Intergroupe "pour une Nouvelle Démocratie Municipale"

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET PERMANENTE

97/879 - Avances sur subventions à l'ILEP et à la Mission Locale.

Adopté.

Chemise n° 5

Rapporteur : Madame DA SILVA,
Conseiller municipal délégué

LILLE GRAND PALAIS

97/709 - Procédure de suivi du pilotage des organismes partenaires ou satellites - Association pour la promotion de Lille - Grand Palais.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

97/710 - Procédure de suivi du pilotage des organismes partenaires ou satellites - SAEM Lille-Grand Palais.

Adopté.

.../...

Chemise n° 6

Rapporteur : Monsieur CACHEUX,
Adjoint au Maire
en l'absence de Monsieur ROMAN
Adjoint au Maire

FINANCE

97/711 - La Solidarité - Comité d'Animation et de Gestion d'Entraide de l'Eglise Réformée de Lille - Participation financière de la Ville.

97/712 - Union Nationale Sportive Léo Lagrange - U.N.S.L.L. - Organisation d'un colloque national à Lille le 19 novembre 1997 - Subvention exceptionnelle.

97/713 - Association Française d'Information et de Recherche sur l'Enfance Maltraitée - AFIREM - Organisation du 4ème congrès national à Lille du 9 au 11 mars 1998 - Subvention exceptionnelle.

97/714 - Association Régionale des Rééducateurs de l'Education Nationale du Nord - Organisation du XIVème congrès de la FNAREN à Lille du 19 au 22 mai 1998 - Subvention exceptionnelle.

97/715 - Dotations complémentaires et nouvelles - Exercice 1997 - Décision modificative n° 4.

97/716 - Budgets primitif et supplémentaire - Transferts de crédits - Exercice 1997.

97/717 - Instruction budgétaire et comptable M14 - Procédure de rattachement - Les I.C.N.E. - L'inventaire du patrimoine.

97/718 - Gestion de Trésorerie - Reconduction d'une ligne de trésorerie.

97/719 - SCI Saint-Louis - Renégociation d'un prêt garanti en 1995.

97/720 - Acquisition de papier par la Centrale d'Achats - Procédure d'appel d'offres ouvert pour les années 1998 à 2000.

Adoptés.

97/721 - Budget Primitif 1998 - Débat d'Orientation Budgétaire - Environnement et propositions.

Monsieur le Maire - M. ROMAN s'excuse, c'est normalement lui qui en est le Rapporteur, mais compte tenu des débats qui se déroulent à l'Assemblée Nationale, les troupes, aussi bien de gauche que de droite, ont été rappelées à la rescouasse, et par conséquent, tout le monde doit être à son pupitre. De plus, en tant que Rapporteur de la Commission des Lois, Monsieur ROMAN était donc dans l'impossibilité de se trouver ici ce soir.

C'est donc Monsieur CACHEUX qui est chargé de présenter ses rapports.

M. CACHEUX - Merci, Monsieur le Maire. Pour ce qui me concerne, j'y étais hier toute la journée ... ce n'est pas que je ne veux pas y être aujourd'hui ... !

Je voudrais simplement en quelques mots introduire le débat d'orientation budgétaire en l'absence de Bernard ROMAN, en rappelant simplement qu'il se déroule dans un contexte de débat assez vif sur la politique fiscale de la ville en 1997. Je n'en dirai rien, je pense qu'un certain nombre de collègues vont intervenir sur ce point. Je me contenterai éventuellement de rappeler un certain nombre d'éléments de cette politique fiscale après les interventions.

.../...

Pour introduire ce débat, je voudrais ordonner mon propos sur 3 axes.

Le premier sera de rappeler ce qu'a été l'exécution du budget en cours dans la mesure où on ne peut fonder un exercice à venir que sur la base du budget actuellement en cours et de son exécution.

Ensuite, évoquer l'environnement externe, et donc essentiellement national du budget 1998.

Pour préciser enfin quelques considérations d'ordre plus spécifique à la Ville de Lille.

S'agissant de l'exécution du budget en cours, donc 1997, il faut rappeler que 1997 a vu un certain nombre d'éléments que je veux rappeler.

D'abord, l'achèvement des grands travaux. 1997 est l'année où a été budgétée la quasi totalité des crédits liés à l'achèvement des grosses opérations d'investissement structurantes, la dernière en date étant le Musée des Beaux-Arts qui a été inauguré en juin dernier.

C'est également l'année où a pesé très fortement la mise en œuvre de l'instruction comptable M14 à travers le mécanisme des rattachements à la fois de charges et de produits à l'année en cours, et même celui des provisions.

Enfin, ce budget, tel qu'il a été exécuté en 1997, a également traduit notre volonté de maîtriser les charges courantes, et de ce point de vue, je dois préciser qu'à ce jour, aucune mobilisation d'emprunt n'a encore été réalisée sur 1997, celle-ci ne devrait intervenir que dans les derniers jours de décembre pour un montant qui est aujourd'hui estimé à environ 60 MF.

Cela a pour conséquence en particulier le fait que l'annuité de la dette 1998 devrait être ainsi inférieure de près de 40 MF à celle de 1997.

Voilà quelques traits importants -il y a en aurait bien d'autres, bien sûr, à évoquer- sur l'exécution du budget 1997 qui constitue un peu le socle de projections fiables pour 1998.

S'agissant de cette année 1998, je veux d'abord insister sur l'environnement externe qui est constitué pour l'essentiel par la loi de finances pour 1998. Un autre aspect qui n'est pas tout à fait externe -j'y reviendrai- c'est l'évolution d'un certain nombre de bases fiscales.

Cette année 1998, sur le plan national, est la dernière année d'exécution du pacte de stabilité financière des dotations de l'Etat, ces dotations étant au niveau national de l'ordre de 250 milliards de francs. L'exercice 1998 devrait constater à nouveau une progression très limitée des transferts reçus. Même si, de par les décisions prises au niveau national, cette progression sera moins faible qu'au cours de l'année 1997, elle restera néanmoins très faible.

La dotation générale de fonctionnement devrait évoluer entre 0,69 et 0,75, donc grossièrement 0,7 %, en fonction des décisions du Comité des Finances Locales, en sachant que la progression globale au niveau national de la D.G.F. devrait être de 1,38 %.

Par ailleurs, un certain nombre de dotations évolueront, comme la D.G.F., de 1,38 %, en ce qui concerne un certain nombre de dotations, la dotation spéciale des instituteurs, la dotation élu local et la dotation générale de décentralisation.

La progression du Fonds National de Péréquation de la taxe professionnelle est de 4,35 %, c'est-à-dire l'évolution des recettes nettes fiscales de l'Etat.

.../...

Enfin, il y a encore des incertitudes qui existent sur le rythme de progression d'un certain nombre de dotations, et en particulier celles qui sont liées à l'intercommunalité.

J'ajoute que, sur le plan de la fiscalité, dont l'évolution, sur des décisions prises à la fin de l'année 1996, a eu des conséquences très significatives pour un certain nombre de Lillois, les premières décisions, dont on peut penser qu'elles seront confirmées, prises en première lecture de la loi de finances pour 1998, ont prévu de revoir les règles et les seuils de plafonnement de la taxe d'habitation pour les contribuables à revenus modestes.

Je rappelle que, pendant un certain nombre d'années, le montant de la taxe d'habitation payé par les Lillois qui n'étaient pas imposables sur les revenus, se limitait à environ 1 500 F. Par suite de décisions prises dans la loi de finances pour 1997, avec la modification des modalités de calcul, ce montant minimum de la taxe d'habitation est passé à plus de 2 000 F, ce qui représente pour les contribuables concernés, une augmentation de plus de 33 %.

De la même façon, une autre mesure avait été prise depuis un certain nombre d'années qui consistait à limiter le montant de la taxe d'habitation des personnes dont l'impôt sur le revenu ne dépassait pas une certaine limite, à savoir 16 990 F, à 3,4 % du revenu imposable. La décision qui avait été prise dans le cadre de la loi de finances 1997 avait conduit à abaisser le montant de ceux qui pouvaient bénéficier de ce plafonnement de 16 900 F à 13 300 F.

Cela signifie très clairement que tous ceux qui étaient entre 16 900 F et 13 300 F, qui, dans le système précédent, bénéficiaient d'un plafonnement à 3,4 % durant l'année 1997, n'en bénéficiaient plus, et bien entendu, dans ce cas, leur taxe d'habitation pouvait augmenter de 30, 40, voire 50 %. Cela dépendait de leurs revenus imposables.

Sur ces deux dispositions essentielles, la loi de finances 1998, et donc la nouvelle majorité mise en place le 1er juin, a décidé de revenir aux dispositions antérieures et donc de limiter le montant de la taxe d'habitation des personnes qui ne sont pas imposables sur le revenu à 1.500 F, de la même façon de relever le plafond de ceux qui pouvaient bénéficier d'un plafonnement de la taxe d'habitation de 13 300 F à 16 900 F, avec bien entendu toutes les conséquences fiscales et sur la fiscalité locale qui en résulteront pour les contribuables intéressés.

Chacun sait bien qu'ils sont particulièrement nombreux à Lille puisque 1 Lillois sur 2 ne paie pas d'impôts sur le revenu, et est donc concerné par la limitation de la taxe d'habitation à 1 500 F, cette année à 2 000 F, et en 1998, à nouveau à 1 500 F.

Voilà ce que je voulais dire de l'évolution de l'environnement externe à la Ville pour 1998.

Pour ce qui est de l'environnement interne, j'irai très rapidement pour souligner que ce que l'on disait en 1997 de l'achèvement des grands travaux avait pour conséquence pour 1998 de traduire la volonté d'une politique d'investissement tournée vers les équipements de proximité, tant au niveau des équipements neufs qu'au niveau des travaux d'amélioration et de sécurité à réaliser dans des équipements existants. La conséquence de cela étant notre volonté de limiter l'appel à l'emprunt à un montant maximum de 120 MF.

Autre élément, au niveau de la section de fonctionnement qui sera, quant à elle, prioritairement orientée vers des actions d'amélioration visant à réduire les difficultés sociales de beaucoup de nos concitoyens, en particulier à travers des équipements de proximité dans le domaine social, éducatif et sportif, dans le domaine bien entendu, on vient d'en dire un mot, de l'emploi et de la création en 1998 de 200 emplois jeunes, et enfin de la sécurité, de la prévention de la délinquance et de la toxicomanie.

.../...

Le financement de cette politique se fera dans la cadre d'une pression fiscale maîtrisée, sur la base d'une évolution qui sera limitée au plus haut niveau de l'inflation, et si possible un peu moins.

L'élément d'incertitude qu'en guise de conclusion je veux introduire est essentiellement lié au point d'interrogation qui demeure au moment où nous engageons ce débat d'orientation budgétaire sur un certain nombre de paramètres, et je pense en particulier à l'évolution des bases fiscales qui sont les nôtres, moins sur la taxe d'habitation que sur la taxe professionnelle, dont nous ne connaissons pas encore aujourd'hui le montant pour la plus large part. C'est ce qui introduit un élément d'incertitude.

Mais une évolution de la fiscalité limitée à un peu moins que l'inflation, et si possible, beaucoup moins, voilà la projection qui est la nôtre pour 1998.

Monsieur le Maire - Merci, M. CACHEUX.

Qui souhaite prendre la parole ?

M. BIENVENU.

M. BIENVENU - Merci, Monsieur le Maire.

Le document qui est présenté ce soir et les commentaires qui ont été faits sur ce document sont une analyse relativement politique et tendancieuse plutôt qu'un véritable document de travail.

Il y a une idée-force qui est exprimée, c'est intéressant. Elle est de considérer que le budget 1997 constitue un socle de projection fiable pour 1998.

J'imagine déjà l'angoisse de nos concitoyens face à une telle déclaration et face à votre politique fiscale menée durant l'exercice 1997.

Si effectivement vous considérez que ce budget 1997 est un socle pour 1998, on est déjà très inquiet de ce qui pourrait se passer.

Cela étant, ce document reprend également un certain nombre d'attaques contre le Gouvernement précédent. Ce sont des arguments que l'on peut considérer comme étant un peu démodés et qu'il faudra réviser dans les temps à venir pour essayer d'expliquer les orientations de votre gestion budgétaire.

Cependant, je me permets une nouvelle fois de rappeler que le dernier exercice connu, c'est-à-dire l'exercice 1996, a constaté une augmentation de 3,5 % des dotations de l'Etat. Or, vous venez de faire état d'une augmentation de 1,38 % pour 1998.

Donc, il semblerait que les Gouvernements précédents n'aient pas été en reste de ce que vous avez fait et de ce que vous prévoyez de faire au niveau de la loi de finances de 1998.

Je vous rappelle que dans les 3,5 %, la Dotation de Solidarité Urbaine à elle seule pour la ville de Lille a augmenté de 31 % -ce sont des ratios qu'on a conservés sous le coude pour voir ce qui se passe au niveau de cette année 1998- et que la Dotation Générale de Décentralisation, qui est la dotation qui compensate effectivement le désengagement de l'Etat, est passée de 590 000 F à Lille à 7,5 M.F., c'est-à-dire que si on parle toujours en pourcentages, c'est 1 240 % d'augmentation.

.../...

J'espère qu'on pourra constater si effectivement dans l'avenir le Gouvernement que vous soutenez fait mieux en la matière.

Au niveau de la politique fiscale, vous devriez être plus précis pour essayer de rassurer les Lillois. En fait, ce volet budgétaire important qu'est le problème de la fiscalité devrait faire l'objet -on l'a déjà demandé à plusieurs reprises- d'un Plan Pluriannuel d'Investissement que nous vous réclamons depuis le début du mandat.

Dans le Plan Pluriannuel d'Investissement, on pourrait examiner les recettes et les dépenses -cela est fait pour cela- et on pourrait évaluer le montant de la masse fiscale qui serait à récupérer sur le dos des Lillois et essayer de trouver une augmentation mesurée, indexée sur un certain nombre de paramètres que ce Plan Pluriannuel d'Investissement nous ferait découvrir.

En ce qui concerne la politique fiscale locale, j'ai été très étonné d'entendre dans votre commentaire que tout ce qui est arrivé, c'est la faute de l'Etat. Vous avez parlé des déplafonnements, vous avez parlé des problèmes de ressources, mais vous n'avez jamais parlé du problème d'abattement général à la base de 15 % et vous n'avez jamais parlé de l'augmentation des taux de 10 % et de 5 %.

Cela étant, la loi de finances de 1997 qui a effectivement prévu ces déplafonnements était la même pour toutes les communes de France. Or, en fait, vous vous retrouvez aujourd'hui quand même avec une augmentation de la taxe d'habitation de 27 % -c'est-à-dire le record de France-, Lille est la première ville de France à avoir augmenté sa taxe d'habitation de façon aussi importante, la deuxième qui est Nîmes, c'est 12,44 % et, que je sache, Nîmes a la même loi de finances que Lille.

Les seules explications que vous donnez, je les ai eues dans La Lettre du Maire que j'ai reçue comme tout citoyen lillois. Dans cette Lettre, il y a un petit paragraphe, en rose -cela va de soi-, qui dit « Qu'avons-nous fait ? »

Eh bien, ce que vous avez fait réside en quelques points.

Euralille. J'ai toujours entendu dire qu'Euralille était un investissement privé et qu'il n'avait rien coûté à la collectivité. D'un seul coup, cela a coûté, je veux bien, mais il y a un décalage entre ce que vous avez toujours dit, ici et à la Communauté Urbaine, et ce que vous écrivez. Je n'y comprends plus rien.

En ce qui concerne les Beaux-Arts, je reprends tout simplement une déclaration de Monsieur le Maire. C'est le Conseil Municipal du 30 juin 1997. « Concernant le Palais des Beaux-Arts, le montant des concours financiers extérieurs est particulièrement élevé. 62 % du coût hors taxes des travaux, c'est-à-dire 83,5 M.F., ont été obtenus de l'Etat. C'est un chiffre record. »

Maintenant, les Beaux-Arts ont coûté. Il est bien évident que dans votre Lettre, vous n'avez pas fait mention de ces concours de l'Etat puisque tout est de la faute de l'Etat et que si tout va mal, c'est de la faute de l'Etat. Donc, effectivement, il ne fallait pas l'indiquer dans votre Lettre. Cependant, vous avez déclaré quelque chose qui est en désaccord avec ce que vous avez envoyé aux Lillois.

La Faculté de Droit, c'est la même chose. Elle n'a pas coûté aux Lillois puisque vous avez fait don d'un terrain et que je ne vois pas en quoi cela a fait sortir de l'argent de votre budget. La Fac de Droit n'a pas coûté aux contribuables lillois.

Alors, on serait tenté de vous demander "où va l'argent ?"

.../...

Mais c'est à vous de nous l'expliquer, vous qui êtes dépositaire de l'argent des Lillois et de l'argent que vous empruntez. Il est plus que souhaitable que, à travers des Plans Pluriannuels d'Investissement, vous nous expliquiez où va l'argent.

Ce que nous souhaitons pour l'objectif 2001 c'est effectivement la réalisation d'un. P.P.I. A chaque fois je le redirai mais il est indispensable de savoir comment on y va, comment on fait, comment on dépense et comment on harmonise les recettes en fonction de ces budgets.

Il est indispensable que dans les années qui viennent les Lillois sachent comment sera payée cette addition et comment ils auront à payer les impôts qui financeront vos futurs budgets.

Il est également indispensable -cela a été créé pour cela- que le Conseil Communal de Concertation soit consulté sur le problème de la fiscalité et que celui-ci fasse l'objet d'une inscription rapide. Il faut que l'ordre du jour du prochain Conseil Communal de Concertation fasse l'objet d'une inscription en matière d'étude de la fiscalité. Je pense qu'il est indispensable que les Lillois s'expriment sur ce problème de la fiscalité à travers le Conseil Communal de Concertation. Il a été fait pour cela et il faut maintenant que les Lillois s'expriment.

Il est plus que souhaitable également que la politique économique soit soutenue activement. J'ai récemment lu dans un mensuel qui s'appelle L'Entreprise qu'en ce qui concerne les villes de plus de 100 000 habitants, nous étions classés 31ème sur 32 au niveau de l'accueil des entreprises dans notre ville. Là, je crois que nous avons un gros effort à faire en la matière. Il n'est pas très agréable, pour le Lillois que je suis, de lire ce genre de chose dans ces types de revues qui sont lues par beaucoup de chefs d'entreprises. Cela est un peu dommage.

Pour en terminer, je voudrais vous dire que nous serons très attentifs en ce qui concerne le budget 1998 et que nous alerterons nos concitoyens sur tous les problèmes et notamment les dérapages fiscaux qui pourraient se produire. Nous ne manquerons pas d'informer les Lillois sur les conséquences qu'auront les décisions qui seront prises par le Conseil Municipal.

Je vous rappelle qu'à plusieurs reprises j'avais estimé que le taux de la taxe d'habitation, pas le taux mais l'imposition réelle augmenterait de 15 et 20 %. Force est de constater que j'étais en dessous puisque ce sont 27 % en moyenne que les Lillois auront à payer en plus.

On sera très attentif, on préviendra les Lillois de ces dérapages ou de tout autre dérapage relatif à ce B.P. 1998 que nous aurons à examiner dans les mois qui viennent.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - M. FALISE.

M. FALISE - Monsieur le Maire, je voudrais d'abord en tant que Président délégué du Conseil Communal de Concertation dire à Monsieur BIENVENU que tous les groupes politiques ont le droit de saisine du Conseil Communal de Concertation. C'est dans le règlement intérieur et par conséquent, en tant que Président, j'attends les saisines pour, très honnêtement, mettre en œuvre les procédures qui prendront un certain temps pour cette question qui sera examinée comme toutes les questions qui nous sont proposées.

Je voudrais m'exprimer rapidement en tant que Président du Groupe des Personnalités en situant bien notre préoccupation qui est d'abord de regarder l'avenir et de le regarder dans le cadre de nos responsabilités proprement municipales, sans trop porter l'attention, même si cela a quelque importance, sur les variations éventuelles des politiques gouvernementales.

.../...

Ceci étant, dans le document qui nous est soumis, il y a deux éléments qui nous intéressent tout particulièrement et que je retiens.

Le premier c'est que la loi de finances pour 1998 devrait effectivement par de nouvelles règles et de nouveaux seuils de plafonnement pour les contribuables à revenus modestes, qui seraient en totale rupture avec les décisions antérieures, devrait corriger les effets qui nous ont surpris -en tout cas les membres de mon groupe- les effets défavorables sur la fiscalité et plus importants que les taux que nous avions votés.

Nous souhaiterions très vivement que cet effet de correction puisse être étudié et estimé précisément, préalablement au vote du budget que nous aurons à faire car il est toujours très gênant d'avoir une part d'inconnue qui pèse ou qui devrait peser sur notre décision et que nous ne sommes pas en mesure d'estimer suffisamment bien avant de prendre cette décision.

Nous souhaitons donc que cette estimation des effets de correction à venir -et nous souhaitons qu'ils soient totaux- venant de la nouvelle loi de finances puisse être faite dans la préparation du budget.

Le deuxième élément, qui est consécutif au premier et qui nous réjouit, c'est effectivement de ne pas dépasser fiscalement l'inflation. Nous souhaitons même -surtout si l'effet négatif de 1997 n'était pas corrigé en 1998- qu'on puisse éventuellement aller au-delà et descendre en fiscalité en dessous du taux de l'inflation.

Voilà les deux observations principales.

Nous pensons par ailleurs qu'il est bon dans la préparation du budget de garder certains caps que j'ai déjà évoqués et que je rappelle brièvement.

Le premier c'est de continuer l'effort de maîtrise des dépenses. C'est un effort qui doit être sans cesse renouvelé car les dérapages peuvent être fréquents. Nous avons une exigence dans ces temps difficiles de rationalisation et de maîtrise de nos dépenses pour la meilleure efficacité qui reste très importante.

Le deuxième c'est de continuer l'amélioration de la transparence et de la lisibilité de nos documents. Nous sommes encore trop souvent devant un hiatus trop marqué entre d'une part des documents généraux qui, comme tels, sont tout à fait défendables et d'autre part des documents techniques difficilement lisibles et qui ne permettent guère de faire le rapprochement.

Je crois que du point de vue démocratique c'est un enjeu important que la majorité des citoyens puissent comprendre, à la fois techniquement et politiquement, les enjeux financiers qui lui sont soumis.

La troisième recommandation c'est que dans la préparation de ces documents que nous aurons à examiner dans quelques mois, et également après cela, nous puissions mettre en place, maintenant que la M14 est appliquée, certains outils qui nous paraissent très précieux pour améliorer cette maîtrise des dépenses et cette transparence des choix politiques, à savoir, une comptabilité analytique permettant de lier l'ensemble des recettes aux différents lieux de décision et de coût, permettant de mettre en place pour les investissements des estimations pluriannuelles et des coûts qui leur sont liés et également des recettes qui peuvent leur être liées.

.../...

Tout ceci est important pour améliorer l'efficacité de notre outil. Je crois que nous sommes incités, dans cette société exigeante qu'est la nôtre, à ne pas faire moins bien comme collectivité publique sur le plan technique que ce que peuvent faire également des entreprises ou des associations.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - M. BERNARD.

M. BERNARD - Monsieur le Maire, ce débat d'orientation budgétaire se tient dans un environnement qui est loin d'être rose pour tout le monde. L'impôt, c'est théoriquement la redistribution. Or, on se rend compte depuis quelques années que c'est davantage un matraquage tous azimuts.

Alain JUPPE avait augmenté l'impôt sur les sociétés, la T.V.A., les taxes sur les carburants et la C.S.G. jusqu'à 3,4 %.

Lionel JOSPIN n'a pas innové, il a augmenté à son tour l'impôt sur les entreprises, les taxes sur l'essence, l'impôt sur le tabac, les droits de timbres sur les permis, les passeports, sans oublier la C.S.G. qui explose à 7,5%. Ce qui s'appelle le changement dans la continuité.

Ce n'est pas tout. Les ménages subissent de plein fouet les décisions prises par le Gouvernement socialiste. JOSPIN limite l'exonération des produits des contrats d'assurances vie détenus pourtant par 45 % des ménages. Il est vrai que le Parti Socialiste a beaucoup à se faire pardonner après ces années d'activisme fiscal en faveur du capital.

Les déductions fiscales de l'impôt sur le revenu promises sont supprimées. Même Tony BLAIR, pourtant si cher à Martine AUBRY, fait chemin inverse puisqu'il a promis moins 10% en cinq ans.

Les emplois familiaux sont écornés, touchant à la fois les femmes qualifiées qui y recourent et les femmes peu qualifiées qui en bénéficient. Mais nous le savons, la famille n'a jamais été vraiment la priorité des Socialistes.

Les sanctions fiscales touchent aussi les petites comme les grandes entreprises. La provision pour renouvellement des immobilisations est désormais limitée et la charge supplémentaire n'épargnera même pas E.D.F. et G.D.F., et donc à terme le prix du gaz et de l'électricité.

L'essence, bien précieux pour ceux qui ne possèdent pas de voiture de fonction, fera les frais de la suppression des provisions pour fluctuations de matières premières et poursuivra son inexorable hausse, + 28 centimes en janvier 1995, +13 centimes en janvier 1996, + 7 centimes en janvier 1997, et + 8 centimes dans les prochains jours.

On aurait pu espérer qu'avec cet Etat fiscaliste et budgétivore, qui se repaît sur le dos des contribuables, les collectivités locales auraient pu les épargner. Loin s'en faut. Chacun y met du sien :

- le Département : + 3 %
- la Communauté Urbaine : + 2,5 %
- et la ville pour finir l'année dernière avec + 5,4%. Je passe évidemment sur l'année précédente.

..../...

Chacun a conjugué ses efforts pour alourdir encore ces années fiscales de plomb en plaidant la nécessité des dépenses. On connaît le pharisaïsme de telles affirmations. C'est une des maladies congénitales des collectivités locales que de fixer le montant des recettes en fonction des besoins qu'elles jugent, d'autorité, indispensables pour le bien commun.

Or, il y a certaines contraintes que vous vous imposez volontairement et dont les Lillois peuvent se passer.

Cette année, Monsieur CACHUEX, je l'ai entendu, n'a pas succombé à la facilité qui consiste à croire à un réengagement providentiel de l'Etat. Pourtant, on aurait pu penser qu'avec le changement de majorité, tout allait changer, que l'horizon désormais allait se libérer.

Il y aurait eu en effet quelque imprudence alors que la Gauche trustee quatre administrations publiques sur cinq.

La réforme comptable ne sert d'ailleurs même plus de justification a posteriori à une nouvelle hausse de la fiscalité.

Alors, Monsieur le Maire, vous parlez souvent d'irresponsabilité et je reste stupéfait à l'idée que la taxe d'habitation ait pu échapper à vos calculs comme vous l'avez récemment exprimé.

La suppression de l'abattement qui s'est faite quasiment en catimini en juin 1996 et dont nous avions -rappelez-vous les procès-verbaux- averti des conséquences fâcheuses pour les ménages, y compris les plus modestes, a frappé nos concitoyens avec sa parfaite cruauté.

Il fallait voir d'ailleurs les queues aux perceptions et aux recettes d'impôts pour voir que ces personnes touchées étaient véritablement de modestes gens.

Alors, vous nous promettez davantage de sagesse pour l'année à venir en précisant que vous souhaitez atteindre une progression budgétaire limitée à l'inflation. J'espère seulement, Monsieur le Maire, que votre indice de référence n'est pas l'inflation de la Russie.

Monsieur le Maire - Qu'est-ce que la Russie vient faire ici ? votre chute est curieuse.

M. DEGREVE, vous avez la parole.

M. DEGREVE - Monsieur RICHIR, s'il vous plaît, pourquoi évoquez-vous une transition ? La transition avec rien, c'est compliqué. Il y a des choses que je ne peux pas entendre, même si j'ai la volonté d'écouter.

Par contre, il y a une chose que j'avais entendue, entre autres, puisque vous voulez une transition, je vais vous en faire une, mais en passant allégerement au-dessus de la dernière intervention.

Tout à l'heure, dans son propos introductif, Monsieur BIENVENU disait que ce qu'il regrettait dans le texte qui lui était soumis sur les orientations c'est qu'il faisait l'objet d'une analyse politique et tendancieuse.

Moi, ce qui me plaît justement dans des orientations c'est qu'elles se caractérisent par une analyse politique et je remplacerai le qualificatif « tendancieux » en disant partial, sans aucun doute. Pourquoi ? Parce que lorsqu'on prend parti, on est forcément partial.

.../...

Il est évident que les éléments qui sont évoqués dans ces orientations prennent parti puisqu'ils s'opposent à la logique de l'ultra-libéralisme du MADELIN d'aujourd'hui et au libéralisme du JUPPE d'hier.

Je peux comprendre que cela ne convienne pas à l'opposition mais c'est aussi pour cela que, d'un seul coup, ce texte et ses orientations qui vont dans le sens d'un affrontement à l'ultralibéralisme et à ses propositions, ce texte commence plutôt à m'intéresser, ainsi que mes camarades.

Deuxième élément, c'est que, effectivement, nous sommes en face d'une situation caractérisée au moins par deux points.

Le premier -je pense que cela n'a pas échappé au rapporteur, Monsieur CACHEUX, tout au moins, cela n'a pas dû échapper au Parlementaire qu'il est- : nous sommes dans une période transitoire située juste entre le terme de l'application du premier pacte de stabilité et les premières projections de ce que devrait être le second pacte de stabilité entre l'Etat et les collectivités locales.

Dans ce contexte, on devrait voir s'ouvrir pour le moins de nombreux chantiers de réflexion, par exemple, comme les régimes spéciaux de retraite, les bases cadastrales ou encore la taxe professionnelle. Et ce n'est qu'un résumé. Ces éléments ne seront pas sans influence sur la politique financière des collectivités locales. Les incidences de ces choix verront soit un rééquilibrage au profit des collectivités locales et territoriales, soit au contraire un renforcement au niveau du pouvoir central dans la gestion des ressources.

Le deuxième point c'est que nous sommes dans une situation qualitativement nouvelle - à la limite, on devrait en remercier le Président de la République pour avoir dissous le Parlement- puisque cette situation vient de cette dissolution et d'une majorité de Gauche à l'Assemblée Nationale et d'un Gouvernement de Gauche.

La loi de finances 1998 apporte effectivement des éléments positifs concernant la taxe d'habitation. Je ne les reprends pas puisqu'ils ont été évoqués dans le détail par Alain CACHEUX tout à l'heure mais il est évident que les décisions qui viennent d'être prises en première lecture -comme il le dit, je souhaite que ce ne soit pas seulement en première lecture et qu'elles seront reprises dans la loi de finances- pourront corriger et modifier les éléments à caractère excessif que nous avons connus l'année précédente au niveau de la fiscalité locale.

Au passage, pour la France, cela représente quand même, puisqu'on ne parle que de Lille -je sais qu'on nous a entraînés à Nîmes, mais je pense que le Maire communiste de cette cité doit être heureux d'avoir les félicitations sur sa gestion évoquées par Monsieur BIENVENU-, cela fait à peu près 300 000 foyers qui vont être concernés par ces mesures correctives.

Cela veut dire que nous avons eu nos effets sur Lille, les effets pervers que nous avons ressentis, mais que leur correction est à l'intérieur des propositions de cette loi de finances. .On le prend donc comme un élément positif.

Pour autant, n'avons-nous pas des inquiétudes ?

Nous en avons un certain nombre puisqu'elles ne sont pas encore abordées à l'intérieur de la loi de finances alors qu'elles continuent pourtant à poser problème.

.../...

La D.G.F. a été évoquée. Il est évident que les collectivités territoriales assurent actuellement plus de 75 % des investissements publics. Chaque investissement induisant des coûts de fonctionnement, il nous semble juste de devoir revaloriser la Dotation Globale de Fonctionnement en la portant de 50 % à 75 % du taux du P.I.B.

C'est un vrai débat de fond. Nous ne prétendons pas détenir la vérité dans ce domaine mais nous pensons que dans la projection de la situation financière des collectivités locales pour les années à venir c'est un élément non négligeable à prendre en compte.

Pour la Dotation Générale d'Equipement, le Gouvernement précédent a supprimé la D.G.E. pour les communes de plus de 20 000 habitants -vous savez, Monsieur BIENVENU, celui de Monsieur JUPPE-.

Les Parlementaires communistes proposent aujourd'hui de rétablir cette dotation pour les communes éligibles à la Dotation de Solidarité Urbaine, ce qui est le cas de notre cité.

Concernant également le supplément de loyer solidarité, qui est dit le surloyer, cette mesure nous semble anti-sociale et déstabilisante pour le logement social. Il serait souhaitable qu'elle soit abrogée.

Ces éléments, vous ne voyez pas forcément qu'ils aient un lien direct avec le financement des collectivités locales et ces orientations budgétaires.

Sans aucun doute puisque, s'il y a perte d'un côté au niveau des ressources et des foyers, il y a obligation de recours sociaux plus importants de la collectivité locale pour maintenir les équilibres de vie et de droit à la vie et de se loger dans la cité.

En ce qui concerne la taxe sur le foncier bâti, là aussi, nous pensons qu'il faut prendre en compte le fait qu'on peut être propriétaire de son logement et avoir des revenus particulièrement modestes. C'est pourquoi nous pensons que cette taxe doit être allégée pour les foyers modestes et en tout cas qu'il doit y avoir des rapports de proportionnalité dans ce domaine.

Je ne reviendrai pas sur la nécessité de donner autonomie aux collectivités locales et territoriales sur le vote distinct des quatre taxes locales puisque vous savez que la mécanique d'aujourd'hui nous impose, lorsque nous prenons la moyenne de deux de ces taxes, de faire en sorte que les autres ne puissent pas progresser plus que la moyenne des deux premières.

Voilà quelques remarques complémentaires qui montrent la nécessité de passer à la seconde phase du pacte de stabilité qui lie l'Etat et les collectivités locales. Il ne faut pas simplement avoir le nez collé sur les 3 % de déficits publics édictés par le Traité de Maastricht comme étant la règle du jeu, la règle du bon fonctionnement qui permet à la cité de s'en tirer.

Il est évident que nous devons rester dans notre rôle et là où nous sommes.

En ce qui concerne les orientations qui nous sont données pour notre budget de l'année prochaine, nous pensons que ce qui est proposé va globalement dans le bon sens.

Au niveau des investissements, le choix tenace, volontariste, de réinvestir plus sur ce qui est l'actif de la Commune, l'ensemble de ses bâtiments publics, la maintenance, nous semble être une bonne chose. Lié à la politique de décentralisation, c'est-à-dire que chacun de ceux-ci doit d'abord partir des volontés des Conseils de Quartiers, avec un examen fin, ce qui a commencé à se faire, ce qui doit continuer à se faire, et qui nous permettra d'être au plus juste dans la politique d'investissement et de maintenance de l'ensemble de notre patrimoine.

.../...

Je dis cela pour ceux qui disent « je regrette qu'il n'y ait pas de Plan Pluriannuel d'Investissement » pour avoir une logique avec une perspective. Je pense que ce déficit est du côté de l'Opposition. En ce qui concerne la Majorité, elle a pris des engagements avec les électeurs et électrices, elle a énuméré lorsqu'elle s'est présentée devant eux un ensemble de projets et de propositions, ce qui lui a valu d'avoir un assentiment majoritaire de cette population. Notre Plan Pluriannuel d'Investissement, nous l'avons. Et nous avons été capables aussi de le valoriser, de donner des estimations et d'en faire une projection et de pouvoir étaler les réponses sur l'ensemble du mandat.

Je ne sais si c'est le cas de tout le monde dans la Majorité plurielle de cette assemblée, mais en tout cas en ce qui concerne le Groupe Communiste, il a l'ensemble de ces évaluations et il est capable de savoir où nous en sommes aujourd'hui par rapport à l'ensemble des objectifs qui ont été donnés en matière d'investissement et de savoir ce qu'il reste à faire.

Sans aucun doute, cette discussion sur l'évolution de son rythme, sur son ralentissement, sur ses choix prioritaires des trois dernières années appartient au débat démocratique de cette Majorité et il convient ensuite de la faire valider auprès de la population y compris par le soin du Conseil Communal de Concertation mais aussi par les Conseils de Quartiers concernés.

Donc, sur ce plan, nous n'avons pas pu noter des dérives. Nous avons noté qu'il reste des choses à faire, nous connaissons les enveloppes et les engagements qui nous sont proposés aujourd'hui en maintenant la volonté de renforcer les équipements décentralisés et la maintenance de l'existant. Ils vont dans le sens de ce que nous souhaitons.

En ce qui concerne le fonctionnement, il est évident qu'il faut faire attention parce que ce que nous avons dit par rapport à la loi de finances, l'environnement économique que nous vivons, y compris au niveau local puisqu'il y a des choses dont vous ne parlez pas mais dont il faut parler, les annonces qui sont faites par exemple de la disparition de Peugeot, la volonté de Fives-Cail de se désengager du site où il se trouve, ne sont pas sans incidences pour la collectivité locale.

Ils le sont socialement par rapport aux emplois et ils le sont aussi financièrement et économiquement puisque ces grands groupes, lorsqu'ils quittent un terrain qu'ils ont occupé, en ayant bénéficié d'ailleurs de l'ensemble des investissements et des infrastructures que la collectivité locale a payés, laissent en champ des surfaces immobilisées dont la charge et la restructuration reviendront à la collectivité locale. Ils mettront celle-ci dans l'obligation de devoir y répondre, même si cela ne faisait pas partie de son Plan Pluriannuel d'Investissement, même si cela ne faisait pas partie de ses choix premiers dans des volontés de services nouveaux de qualité à rendre à la population. Elle devra assumer le fait que certains désertent la cité. Et cela n'est pas sans incidences sur les réponses en matière de fonctionnement.

Même si la Faculté de Droit a été un modèle au niveau de sa réalisation, n'allez pas si vite, nous avons eu 7,8 M.F de portage financier par la ville. Il ne faut pas les oublier. Ce n'est pas un regret. Cela fait partie d'une reconquête des universités dans le centre de la ville. Mais cela veut dire aussi que nous l'avons payée et que cette charge de portage ne revenait pas a priori à la collectivité locale. Néanmoins, nous ne regrettons pas d'avoir pris cette décision.

Cela pour dire que nous sommes encore dans un environnement fragile et que, face à celui-ci, il nous faut prendre en compte la situation de ceux qui ont plus de difficultés dans notre cité. Tenir un équilibre pour faire en sorte que les services de qualité que doit offrir la collectivité à ceux qui en ont besoin ne soient pas réduits dans le cadre du financement de 1998. Et en même temps savoir qu'ils ont supporté de plein fouet les augmentations irrationnelles qu'ils ont eues l'année dernière en matière de taxe d'habitation.

Il nous semble donc nécessaire d'avoir un signal fort, perceptible par les gens, qui montre que nous stoppons cette progression, qu'il est possible de l'enrayer, en veillant à ne pas diminuer la qualité des services qui sont rendus, y compris à aller plus loin en montrant un signe encore plus perceptible qui leur fasse saisir que nous avons entendu, que nous sommes conscients des problèmes, et que nous sommes aussi inquiets par rapport à une situation dont nous ne voyons pas de modifications importantes sur le plan économique qui pourraient renverser les équilibres fiscaux de la cité.

Voilà, Monsieur le Maire, les quelques remarques que nous souhaitons apporter par rapport aux orientations qui ont été exprimées et sur lesquelles, je le répète, nous sommes globalement favorables.

Monsieur le Maire - M. CACHEUX.

M. CACHEUX - Très rapidement, Monsieur le Maire, par rapport à un certain nombre de points qui ont été évoqués.

Je rappelle -Bernard ROMAN le fait toujours- que tout débat d'orientation budgétaire, pour être réaliste, pour être objectif, doit mélanger les considérations nationales et des considérations locales. Tout simplement parce que les décisions auxquelles nous aboutissons et dont nos concitoyens mesurent les effets résultent de décisions qui dépendent de nous et de décisions qui ne dépendent pas de nous, élus locaux. Je le répète une nouvelle fois puisque notre discussion, fort logiquement d'ailleurs, a mélangé les deux.

Je ne reviens pas sur ce qui a été évoqué de manière un peu excessive en matière de matraquage fiscal actuel. Ce n'est pas la perception de nos concitoyens, non pas au niveau des élus lillois mais au niveau de la nouvelle majorité qui est en place depuis le 1er juin.

Il y avait la volonté de solliciter davantage les revenus financiers, que ce soit à travers l'assurance-vie ou à travers de moindres réductions d'impôts que celles qui avaient été envisagées au niveau de l'impôt sur le revenu mais qui étaient surtout significatives pour ceux qui paient beaucoup d'impôts sur le revenu.

La Majorité de Gauche a souhaité rééquilibrer les choses. Cela est tout à fait conforme aux engagements qui avaient été pris durant la campagne électorale.

Pour ce qui est des familles, encore faut-il rappeler que l'immense majorité des familles françaises bénéficient de la politique actuelle. J'évoque simplement deux mesures.

Le relèvement des barèmes A.P.L. au 1er juillet 1997 qui n'avait pas été fait depuis quatre ans. Les familles modestes notamment ont vu la différence.

Le quadruplement de l'allocation de rentrée scolaire qui a bénéficié là aussi aux familles modestes.

Alors, il est vrai qu'il est demandé davantage, en particulier à ceux qui ont la chance d'avoir plus d'aisance. Mais je crois que cela est conforme à la philosophie qui est la nôtre.

Simplement, par rapport à cette politique nationale et par rapport à ce que disait Monsieur BIENVENU, je ne crois pas avoir dit que tout dépendait de la décision de l'Etat. Je me permettais simplement de rappeler un certain nombre de décisions qui ont été prises l'année dernière, donc par l'ancienne Majorité, qui ont eu des conséquences significatives.

.../...

Je ne conteste pas qu'un certain nombre d'autres aspects dépendent de nous. En particulier, la suppression de l'abattement général et la décision prise par le Conseil Municipal, et donc par la Majorité Municipale, d'augmenter de 5,4 %. Mais il n'y a que cela qui dépend de nous.

Je voudrais donc rappeler un certain nombre d'autres éléments, sachant que nous sommes dans un domaine très technique qui autorise parfois à dire certaines contre-vérités.

J'ai entendu un de nos collègues dire que la suppression de l'abattement général faisait souffrir y compris les plus modestes. Eh bien, justement, cela n'a strictement aucun effet pour eux. La suppression de l'abattement général n'a eu sur eux pas un centime d'augmentation. La variation qu'ils ont enregistrée -par les plus modestes j'entends ceux qui ne paient pas d'impôts sur le revenu- c'est une décision nationale, ce n'est pas la conséquence de la suppression de l'abattement général. Ils sont passés de 1 500 à 2 000 F tout simplement parce que, dans la loi de finances 1997, on a relevé de 33 % le montant de l'impôt qu'ils auraient à payer. Ce n'est pas une décision locale, c'est une décision nationale.

Donc, un domaine très technique.

On a évoqué le souhait d'une évolution modérée de la fiscalité. Je tiens quand même à rappeler que si, à la différence du blocage des taux pendant huit ans, l'augmentation avait été de 1,45 % -et chacun reconnaît que 1,45 % est relativement modeste-, nous serions aujourd'hui à un niveau de fiscalité supérieur à celui auquel nous sommes arrivés en bloquant les taux pendant huit ans et en relevant de manière significative en 1996 et en 1997.

Voilà très rapidement ce que je voulais dire par rapport à ce débat, en partageant également les remarques qui ont été faites par Michel FALISE et par Jean-Raymond DEGREVE sur un certain nombre de points importants.

Aujourd'hui, nous avons fini d'intégrer concrètement la digestion financière des grands équipements qui ont eu des conséquences financières importantes.

Le Musée des Beaux-Arts, par exemple, c'est vrai qu'il y a eu des contributions à l'investissement significatives. Les créations d'emplois, donc en matière de budget de fonctionnement, c'est bien nous qui pour la quasi-totalité les prenons intégralement à notre charge, et on les prend pour des années et des années.

Et sur la Faculté de Droit, Monsieur BIENVENU, nous avons bien payé le terrain. Je suis bien placé, en tant que responsable de l'action foncière, pour vous dire qu'on y a mis quand même 30.M.F., ce qui, pour de l'enseignement supérieur, qui n'est pas une compétence ville, représente quand même un effort très significatif, sans parler du portage financier qui a été réalisé et que Jean-Raymond DEGREVE, qui a suivi de près ce dossier, chiffrait à 7,5 M.F.

Je peux vous dire que l'apport du terrain, nous l'avons bien payé. La Société LE BLAN ne nous l'a pas cédé gratuitement, bien au contraire, ils ont négocié très fortement et il y en a eu pour plus de 30 M.F.

Ces équipements lourds sont aujourd'hui achevés. Désormais, nous sommes beaucoup plus dans une politique d'équipements de proximité qui ont également des incidences financières non négligeables. C'est pour cela que les souhaits de maîtrise sont parfaitement justifiés.

Je pense que nous pouvons être au niveau de l'inflation et probablement, si les éléments qui nous manquent encore aujourd'hui nous arrivent en-deçà de l'inflation, pour l'année 1998 et pour les années qui viennent, correspondant, si j'ai bien compris, à l'évolution mesurée que Monsieur BIENVENU appelait de ses vœux.

Voilà, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - M. SAVOYE, nous sommes sur le 97/721. Les orateurs se sont exprimés sur ce dossier. Et j'ai noté, en séance privée, l'intervention de Monsieur SAVOYE sur le 97/722. Mais si vous voulez vous exprimer maintenant sur le 97/721, je ne peux pas vous en empêcher.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans deux mois, nous voterons le budget et il ne faudrait pas que dans un an on entende dire dans cette enceinte que l'on n'avait pas bien mesuré les conséquences du vote que nous ferons en cette circonstance.

C'est la raison pour laquelle le Code Général des Collectivités Territoriales a prévu que, deux mois au moins avant le vote du budget, on débatte des grandes orientations budgétaires lesquelles sont effectivement des orientations politiques.

Vous l'avez compris en entendant les différents intervenants, l'année 1997 restera pour les Lillois, non pas l'année de notre candidature aux Jeux Olympiques, mais l'année d'un dérapage fiscal dont il faut bien dire qu'il est sans précédent. A ce dérapage fiscal, on a donné deux explications.

Première explication : l'augmentation serait la conséquence du gel des taux pendant le mandat précédent, soit six ans, Monsieur CACHEUX allant même jusqu'à huit ans. Et de nous dire « si on avait augmenté de 1,45 % par an, on aurait aujourd'hui un taux d'imposition supérieur. » .

J'avoue que ce raisonnement me trouble parce qu'il part du principe qu'il est normal d'augmenter tous les ans le taux d'imposition, de la même façon que j'avais frémi lorsque, lors du vote de notre premier budget ici après les Municipales de 1995, j'avais entendu Monsieur ROMAN, Adjoint aux Finances, annoncer une augmentation au taux moyen de 6 % par an. Il faut se rendre compte qu'une augmentation de 6 % par an pendant dix ans entraîne un doublement de l'imposition.

On fait alors allusion à l'inflation et on entend nombre d'orateurs dire qu'il ne faut pas augmenter les impôts plus que l'inflation. C'est oublier que l'inflation est corrigée par l'augmentation des bases. Dès lors, l'augmentation du taux doit rester tout à fait exceptionnelle.

Et ce, d'autant plus que chaque Lillois a pu vérifier que le gel des taux pendant six ans n'avait pas entraîné le gel de son imposition. Celle-ci a continué à augmenter parce que les bases n'ont cessé d'augmenter.

La première explication n'est donc pas pertinente.

Il en est de même de la seconde quand on vient dire « ce sont les effets néfastes de la loi de finances de 1997 ». D'autres l'ont dit avant moi, le champ d'application de la loi de finances, par hypothèse même, est national et ce n'est pas la loi de finances qui explique pourquoi Lille a le triste privilège de deux records de France : le plus fort taux d'imposition en matière de taxe d'habitation, la plus forte augmentation de la contribution par habitant en 1997.

Montpellier et Aix-en-Provence sont bien en France, à ma connaissance. Lille a augmenté de 27,16 %. Montpellier a augmenté de 6,18 % et Aix-en-Provence de 5,78 %.

.../...

Si on veut être absolument rigoureux avec les chiffres, on peut dire et démontrer que, hors effet de la loi de finances, la part communale de la fiscalité est passée d'une base 100 en 1995 à une base 135,76 en 1997.

Alors, bien sûr, si on y ajoute les effets incontrôlés de la loi de finances pour 1997, on peut arriver à des chiffres absolument faramineux, notamment pour ceux de nos concitoyens les plus modestes, le record que nous avons pu authentifier étant une augmentation de 300 % ! Mais elle n'est pas significative... sauf pour le malheureux sur qui elle est tombée.

En revanche est parfaitement significatif le passage d'un indice 100 à un indice 135,76.

Eh bien, cela a dépendu exclusivement de ce Conseil Municipal. Et si ce Conseil Municipal est sincère, il doit dire « il faut que cela cesse, il faut que ce qui dépend de moi, cesse ».

En effet je l'ai dit dans une autre enceinte, il y a quelque chose d'indécent à voir les recettes des personnes publiques augmenter constamment de leur propre volonté, pendant que celles de leurs administrés, elles, diminuent.

Il faut également que cela cesse parce que l'impôt tue l'impôt, c'est bien connu, c'est-à-dire la matière imposable, mais de surcroît en matière de fiscalité locale, l'impôt fait fuir le contribuable et le contribuable "vote avec ses pieds".

Sans vouloir remonter à un demi-siècle en arrière, les Lillois savent que la population lilloise en trente ans, en dépit de la fusion avec Hellemmes, a baissé de 20 %, alors que les communes périphériques voire limitrophes, ont vu leur population augmenter. Cela parce que le contribuable a voté avec ses pieds.

Notre proposition, parce que le règlement intérieur de ce Conseil Municipal précise dans son article 16, que le débat d'orientation donne lieu à délibération, c'est donc que soit rétabli l'abattement sur les bases de 15 % et que nous neutralisions par avance l'augmentation automatique des bases en diminuant le taux de 1 %.

Ce n'est pas une proposition démagogique dès lors que cela va vous ramener à un niveau de fiscalité intermédiaire entre celui de 1996 et celui de 1997.

Alors, on nous dira « tout cela, c'est très facile, c'est bien gentil, mais, dans ces conditions, il faut nous indiquer quelles sont les dépenses que l'on doit supprimer ».

Je réponds que c'est une fausse alternative. Faire plus avec autant, Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est ce à quoi sont confrontés chaque jour tous les Lillois, toutes les mères de famille, tous les ménages, car leur niveau de vie n'augmente pas et ils doivent bien, comme on dit dans la région, « faire avec ». Eh bien, puisque nous sommes des Lillois, nous devons nous aussi apprendre à faire avec.

Donc, deuxième grande orientation proposée : introduire un minimum de rigueur dans la gestion communale.

Introduire un minimum de rigueur, d'abord, par l'établissement de ratios -j'ai toujours été très surpris de voir que lorsqu'on votait le budget, on ne parlait jamais de l'ombre d'un ratio- notamment entre la section d'investissement et la section de fonctionnement.

Ensuite, par le contrôle des subventions allouées. Je ne voudrais pas ici faire un procès de telle ou telle subvention, mais rien qu'aujourd'hui, il y en a certaines qui nous paraissent relever davantage du folklore que d'une nécessité sociale.

Avoir peut-être davantage de discernement dans l'octroi de la garantie de la ville, ce qui nous évitera de faire des admissions en non-valeur de plusieurs millions de francs d'un revers de main, comme nous l'avons fait cette année.

De vérifier la productivité des investissements décidés. Un investissement productif, c'est par exemple la Faculté de Droit. Elle a coûté à la ville. Elle lui a coûté le terrain, elle lui a coûté le portage financier. J'en atteste. Mais c'est un investissement productif parce qu'elle a permis par ailleurs que sur le territoire de la ville de Lille, 240 M.F, d'argent public, non communal, soient investis.

Voilà un investissement productif. Le sont-ils tous ? Nous savons bien que non.

Dernière précaution : la suppression des déficits. Quand on nous dit que le déficit est du côté de l'Opposition, je réponds « excusez-nous, l'Opposition ne gère rien. » Les déficits, par la force des choses, et pour l'instant du moins, sont du côté de la Majorité. Qu'elle assume donc ces déficits, ou plutôt qu'elle les chasse. Qu'elle identifie les causes structurelles de ces déficits. Alors nous aurons une gestion rationnelle et nous pourrons faire davantage avec non pas moins mais avec autant.

J'ajoute que nous pourrions tenter de profiter de l'effet de levier, notamment en accompagnant l'effort de l'Etat. N'est-ce pas ce que nous faisons en matière sociale, en matière de plan social où l'on bénéficie de l'effet de levier ?

On peut le faire dans d'autres domaines. On pourrait par exemple accompagner l'effort de l'Etat en matière de lutte contre la violence, lutte contre la violence dans la rue, à l'école, dans les transports en commun.

Dernière orientation proposée : celle d'un développement équilibré entre les quartiers. C'est une chose qui tient à cœur aux Lillois parce qu'on a quand même l'impression qu'on procède au coup par coup et qu'on agit quartier par quartier.

C'est ainsi que le poids du remboursement des emprunts contractés sur l'opération Euralille hypothèque les capacités d'investissement de la ville pour les autres quartiers, et cela, pour des décennies.

De même, le Faubourg de Béthune monopolise-t-il à l'heure actuelle l'essentiel, sinon la quasi-totalité des aides publiques, qu'elles soient régionales, nationales voire communautaires.

Eh bien, pour se vouloir spectaculaires, ces effets de vitrine sont contraires à l'égalité entre les quartiers, quand ils ne conduisent pas au gaspillage des moyens.

En conclusion, je rappelle que je soumets à la délibération de ce Conseil Municipal, au nom de l'Intergroupe d'opposition, une délibération dont j'ai d'ailleurs le texte, si vous le souhaitez, proposant le principe -je dis bien le principe parce qu'on doit ensuite, au niveau du budget, en établir les conséquences pour que ce soit recevable- du rétablissement de l'abattement de 15 % sur les bases et la diminution pour 1998 de 1 % du taux pour neutraliser l'augmentation de la base qui va intervenir.

Monsieur le Maire - On va terminer ce débat qui a été un peu long, mais qui a été instructif en ce qui concerne les finances.

Vous pouvez donner vos opinions, mais j'ai écrit tout cela dans une lettre que j'ai adressée aux Lillois. Ils l'ont reçue et ils savent exactement de quoi il s'agit. Cette lettre a suscité de la part des Lillois 218 réponses écrites. Toutes ces lettres ont été analysées, et certaines d'entre elles montrent d'ailleurs qu'il y a eu un dérapage dans les différents effets. Nous sommes d'ailleurs en train de poursuivre le règlement de ces problèmes avec les services fiscaux. Et pour les autres, nous essayons d'obtenir des étalements de paiements.

Dans ces conditions, et je le dis à l'Opposition, incontestablement, il faut savoir mener les équilibres, et de toute façon, je demande au Conseil Municipal de tenir compte de cette réalité pour la corriger, et la corriger fortement l'an prochain.

D'abord, elle va déjà se trouver corrigée par la décision du Gouvernement, vous pouvez discuter des mesures prises par le Gouvernement, mais vous serez surpris, l'an prochain, de la chute de la taxe d'habitation. Par conséquent, le Gouvernement a fait son travail. L'effet JUPPE qui avait été si désastreux, en s'ajoutant à notre augmentation de la fiscalité, sera donc annihilé et cela est une bonne chose.

Quant à moi, je propose au Conseil Municipal de prendre des mesures pour revenir à une fiscalité très faible. De combien ? En tout cas, en-dessous de l'inflation pour le taux. En ce qui concerne les bases, je n'ai pas aujourd'hui d'indication concernant leur évolution, on la connaîtra sans doute dans les prochaines semaines. Si nous connaissons cette évolution, on aurait la possibilité de faire des propositions sur ces bases, et peut-être de moduler également les taxes, ce qui est possible, car vous parlez beaucoup de la taxe d'habitation, mais les autres taxes ne sont pas à ce niveau.

De toute façon, je ne vais plus prendre l'engagement de dire que, pendant x années, nous allons avoir un taux zéro, parce qu'il ne faut pas s'enfermer. Mais en tous les cas, l'an prochain, l'inflation étant actuellement à 1,2 % la fiscalité devra être en dessous de 1 %. Voilà la proposition que je fais.

Je pense que nous arriverons à boucler notre budget dans des conditions tout à fait acceptables, mais de toute façon, l'objectif sera de limiter la fiscalité, et par conséquent, ce que nous ne pourrons pas faire, nous ne le ferons pas, c'est parfaitement clair !

Nous avons fait une grande politique sociale, une grande politique de l'emploi, une grande politique d'investissements. Lille s'est beaucoup développée, c'est très bien ! Votre sérénade à la fiscalité, nous l'avons entendue, nous ne prendrons aucun risque, et par conséquent, l'an prochain, ce sera une fiscalité de rigueur ! Absolument ! Vous verrez que ce sera appliqué par l'ensemble de la Municipalité avec l'accord du Conseil Municipal.

Par ailleurs, pour que les choses soient parfaitement claires, pas question d'adopter le budget après les élections régionales. On l'adoptera avant ! Ainsi, tout sera annoncé dans le budget que nous voterons.

Je propose par conséquent de prendre une deuxième décision, celle de prévoir pour la première quinzaine de février le vote du budget municipal. Ainsi, tout sera parfaitement clair, loin des jérémiades et de la fantaisie de vos chiffres ! Il appartiendra aux électeurs de trancher, et par conséquent, de se décider puisqu'il y aura des élections cantonales et régionales. Mais je suis persuadé que les Lillois et les Lilloises, sachant la politique qui a été menée depuis des années en ce qui concerne le développement de cette ville, et pas seulement pour ce que l'on voit, mais également pour les politiques sociales, la politique de l'emploi, sauront apprécier ce que fait la Municipalité.

.../...

C'est vrai que nous n'avons pas voulu couper un certain nombre de ces politiques. Peut-être avons-nous eu tort. En tous les cas, le problème n'est plus là, ce sera corrigé, et l'an prochain, on reprendra une politique de rigueur. Et, de façon complémentaire à ce que fait le Gouvernement, l'an prochain, vous constatez des baisses qui seront quelquefois spectaculaires en ce qui concerne la taxe d'habitation et les différentes taxes. Voilà l'orientation que je préconise.

Devons-nous traduire cela par un chiffre exactement ? Je vous demande tout de même de laisser à la délibération du Conseil Municipal, au cours de la première quinzaine de février, le soin de prendre la décision. Nous nous écouterons les uns et les autres, et nous la prendrons tous ensemble. Mais à ce moment-là, nous aurons toutes les données, c'est-à-dire ce qu'il faut couper dans le budget s'il faut couper quelque chose, ou plus exactement nous disposerons de l'état des bases fourni par les services fiscaux et vous pourrez ainsi avoir toutes les données.

Mais quoi qu'il arrive -et je souhaite que ce soir on en prenne l'engagement- nous aurons un taux de fiscalité qui sera inférieur à l'inflation, c'est-à-dire que nous allons approcher les 0 %. Certains voudraient même que le taux soit négatif. On verra, mais sur ce plan-là, j'irai dans le sens de la rigueur, autrement dit dans le sens des choix et par conséquent de certaines politiques qui seront naturellement limitées. Il faut le savoir aussi. C'est la contrepartie.

Il ne faut pas toujours regarder la fiscalité. Il ne faut tout de même pas oublier que la moitié des Lillois ne paient pas la taxe d'habitation. Sont en particulier concernés ceux qui sont dans la plus grande difficulté.

C'est vrai que nous devons aussi veiller à ce que les autres ne paient pas exagérément, et par conséquent, il faut savoir être modérés. L'an dernier, le taux était un peu trop élevé. Il faut donc revenir à un chiffre inférieur. C'est ce que nous ferons au niveau de nos politiques, au niveau du budget, et nous le ferons tranquillement devant les électeurs et les électrices, au début du mois de février, parce que nous voterons le budget municipal à cette date.

Voilà, mes chers collègues, les propositions que je vous fais.

Le débat d'orientation budgétaire ne se conclut pas par un vote, nous en avons d'ailleurs déjà discuté, mais vous allez dans le même sens avec d'autres explications, par conséquent on verra si on se retrouvera. Si vous faites une surenchère en ce qui concerne la fiscalité, nous dirons exactement ce que nous devons couper, et par conséquent ce que nous ne pouvons pas inscrire au budget. Nous ferons cet exercice-là, mais de toute manière, je donne l'orientation: nous devrons avoir une fiscalité qui voisine avec 0 %. Et je pense que vous êtes satisfaits de cette explication...

Il n'y a pas de vote sur le débat d'orientation car s'il y en avait un, ce serait déjà celui sur le budget.

Donc, nous passons aux autres questions. Ce débat était important, mais je pense que, maintenant, nous devons aller vite pour terminer ce Conseil Municipal, et je vous demande à tous de faire un effort.

97/722 - Budget Primitif 1998 - Programmes d'équipement - Loi du 5 janvier 1988 - Article 15
Autorisation d'ouverture de crédits.

97/723 - Associations - Avances sur subventions 1998.

97/724 - Centre Communal d'Action Sociale de Lille - Emprunts auprès de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Nord-Picardie - Demande d'avis conforme.

.../...

97/725 - Centre Communal d'Action Sociale de Lille - Construction de la Petite structure d'accueil pour personnes âgées du Quartier du Centre - Emprunt auprès de la C.N.R.A.C.L. Demande d'avis conforme.

97/726 - Financement de la section d'investissement - Conclusion d'un accord bancaire avec le Crédit Local de France - Groupe Dexia - Convention de partenariat.

97/727 - Groupe d'Etudes et de Recherches sur l'Administration Publique - G.E.R.A.P. - Organisation d'un colloque sur le financement des Parlements à Lille les 18 et 19 septembre 1997 - Subvention exceptionnelle.

97/728 - I.A.E. de Lille - Organisation d'un colloque ayant pour thème "Constructivisme(s) et Sciences de gestion" à Lille le 23 octobre 1997 - Subvention exceptionnelle.

Adoptés.

INFORMATIQUE

97/729 - Lancement d'une consultation Marché Négocié : Système d'information géographique.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

97/730 - Marché de prestations de services informatiques.

Adopté.

LOSC

97/731 - Relations entre la Ville de Lille et la SAEMS du LOSC - 3ème avenant à la convention du 27 mai 1991 et participation à l'augmentation du capital social.

Adopté.

DECENTRALISATION

97/892 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Adopté.

97/893 - Contrat de Ville - Programme 1997 - Fonds de participation des habitants - Subventions.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Monsieur BURIE ne prenant pas part au vote).

97/894 - Soutien à l'action des équipes locales des Restaurants du Coeur.

Adopté.

Chemise n° 7

Rapporteur : Monsieur FREMAUX,
Conseiller municipal délégué

PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES

97/732 - Création de six postes d'animateurs sportifs de terrains de proximité.

97/733 - Personnel Municipal - Attributions vestimentaires.

97/734 - Prise en charge des frais d'inscription au semi-marathon de Lille-Métropole 1997.

97/735 - Logements de fonction pour nécessité absolue de service.

97/736 - Maintien de l'avantage du logement de fonction pour nécessité absolue de service à certains agents.

97/737 - Indemnité des élus municipaux.

Adoptés.

Chemise n° 8

Rapporteur : Monsieur BURIE,
Conseiller municipal délégué

ACHATS PUBLICS

97/738 - Equipements communaux - Fourniture de matériel électrique durant les années 1998 à 2000 - Marchés à commandes sur appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

Adopté.

Chemise n° 9

Rapporteur : Madame ESCANDE,
Conseiller municipal délégué

ETAT CIVIL - CIMETIERES

97/739 - Travaux d'inhumation et d'exhumation dans les cimetières de la Ville de Lille - Adoption du Budget Primitif 1998 et tarification au 1er janvier 1998.

Monsieur le Maire - Il y a des interventions de Monsieur BERNARD et de Monsieur SAVOYE sur les rapports de Madame ESCANDE.., mais je peux les résumer, vos interventions. . . mais oui. . . ! Pourquoi vous intéressez-vous tout à coup aux cimetières...? Parce qu'il s'est passé quelque chose qu'on n'avait jamais vu, à savoir, qu'une pierre tombale de 1 tonne a été dérobée ! Par qui ? Pourquoi ? La police enquête, et nous avons porté plainte ! Je ne peux pas vous en dire plus ! J'espère qu'on va retrouver celui qui a pris cette pierre tombale de 1 tonne ! .

Si ce n'est pas ça, c'est autre chose...

(rires).

.../...

... et dans ce cas-là, vous allez nous le dire...!

En tout cas, quand je vous ai interrogé en Conseil privé sur cette question, c'était bien de cela dont il s'agissait. Je vous avais demandé de laisser faire la police, et je pensais qu'il y aurait rapidement un dénouement. Ne vous amusez pas à fantasmer, etc...! Ces fantasmes-là, dans les cimetières, cela nous rappelle de cruelles histoires ! Par conséquent, soyez modérés sur la question ! C'est ainsi que j'ai répondu au Front National ! Et je pense qu'il me comprendra !

M. BERNARD, sur un autre aspect...?

M. BERNARD - C'est une nouvelle délibération qui a été déposée sur table, qui change considérablement par rapport à la première délibération, en tout cas celle qui a été soumise en Commission des Finances, à savoir la création d'un service public industriel et commercial concernant l'inhumation et l'exhumation.

D'abord, pour rappeler à l'ensemble des Lillois qui sont là que les tarifs...

Monsieur le Maire - Ne vous donnez pas trop de peine...! On va demander à Madame ESCANDE parce que vous partez dans une direction...

Mme ESCANDE, voulez-vous vous expliquer sur cette délibération ?

Mme ESCANDE - Oui, Monsieur le Maire. La délibération a été retirée parce qu'il y avait tout simplement une maladresse d'expression...

Monsieur le Maire - Oui, une incroyable maladresse qu'il a fallu enlever.

Mme ESCANDE - Tout à fait ! C'est la raison pour laquelle il y a eu un changement de délibération.

Il s'agit juste d'une mise en conformité avec les dispositions de la loi. Cette délibération est la suite logique de ce qui a été décidé au Conseil Municipal d'avril puisque la mise en oeuvre des dispositions de la loi s'est faite en deux étapes à Lille.

La première étape a eu lieu au Conseil Municipal d'avril 1997, et aujourd'hui, c'est la seconde. A partir du moment où on a adopté la première, je vois mal pourquoi on n'adopterait pas la seconde, puisque c'est la même chose.

Monsieur le Maire - On revient à quelque chose de plus raisonnable. Moi-même, j"étais intervenu en voyant cette maladresse d'expression qui laissait entendre qu'on nationaliserait je ne sais quel service, etc... Je comprends que vous pouviez en faire des gorges chaudes...! Mais il n'en est pas question.

M. BERNARD - Il y avait un autre point qui concerne la différence entre les deux budgets qui nous ont été soumis. On passe d'un budget qui était à l'origine, de près de 1 MF à un peu plus de 100 000 F sans qu'aucune explication nous ait été donnée, avec en cela des différences concernant l'imputation à ce service industriel et commercial des charges de personnel.

En mars 1997, vous avez voté une augmentation de 10 %, là encore une augmentation de 11 %. C'est vrai que c'est l'application d'une directive européenne... .

Monsieur le Maire - Eh oui ! Commencez par dire cela...!

M. BERNARD - Mais je le dis ! Simplement, moi, je n'ai pas voté cette loi de 1993, tandis que vous, vous l'avez certainement votée !

.../...

Monsieur le Maire - S'il y a des directives européennes, on se doit de les appliquer. Je les applique pour les usines d'incinération, pour les cimetières, pour n'importe quoi, dans n'importe quel secteur de la ville. Nous, nous avons envie de suivre ces directives-là. D'ailleurs, on ne peut pas faire autrement !

M. BERNARD - Quelle est la différence entre les deux budgets ?

Monsieur le Maire - M. SAVOYE.

M. SAVOYE - Monsieur le Maire, dommage que nous n'en ayons pas le temps, sinon je vous aurais fait l'explication sémantique d'une évolution, comment on est passé des croque-morts particuliers aux Pompes Funèbres Générales. Cela vous aurait détendu parce que je vous sens un peu crispé depuis quelque temps... Mais je n'en ai pas le temps maintenant...

Monsieur le Maire - Je connais parfaitement l'évolution des Pompes Funèbres depuis le programme commun de 1971-72-73...! Vous auriez d'ailleurs quelques surprises en ce qui concerne les positions des uns et des autres sur ce plan !

M. SAVOYE - Je pense quand même, Monsieur le Maire, et on pourra le vérifier en privé tout à l'heure, que je vous apprendrai des choses là-dessus parce que je me place sur un tout autre registre.

Cela dit, mon intervention est simplement l'expression d'un étonnement, en ce sens que, précisément, la loi de 1993 -on arrive au terme de la période transitoire- est dictée par une directive européenne. Aujourd'hui à la suite d'un avis du Conseil d'Etat, il y a un service public industriel et commercial.

Nous votons un budget, mais une chose m'étonne, c'est que cette réforme doit également entraîner en principe une modification au niveau des structures du service extérieur des Pompes Funèbres. Et nous n'en avons aucune trace.

Cela suppose une certaine réflexion car nous devons choisir l'organisation de ce service. Allons-nous l'exploiter en régie directement ? Est-ce que ce sera une régie autonome, ou simplement avec autonomie financière ?

Monsieur le Maire - La réponse est claire, Monsieur SAVOYE, c'est une régie.

M. SAVOYE - Si c'est une régie, il faut encore choisir entre les deux formes de régie.

Monsieur le Maire - D'accord, mais nous aurons encore d'autres Conseils Municipaux ! Ce n'est pas l'objet de cette délibération. Vous tirez le fil, et vous allez arriver à des décisions qu'on aura à prendre en 1998-1999 !

Pour le moment, tenez-vous en à la délibération. Si vous voulez que l'on réunisse une commission spécifique pour préparer les décisions, je n'y vois pas d'inconvénient, mais je crois que les orientations sont parfaitement claires.

M. SAVOYE - Je voulais simplement attirer votre attention sur le fait qu'en principe, pour le 1er janvier 1998, nous devrons avoir organisé une structure, et notamment choisi entre un conseil d'exploitation, un conseil d'administration, etc...

C'était donc une simple remarque à caractère technique, mais qui n'est pas dépourvu d'intérêt parce qu'il n'y a pas que des conséquences financières, il y a aussi des conséquences institutionnelles.

.../...

Monsieur le Maire - Absolument, mais Madame ESCANDE vous fera des propositions le moment venu.

Mme ESCANDE - Tout à fait, Monsieur le Maire. Ce n'est pas l'objet de la délibération de ce soir qui concerne uniquement l'adoption du budget et les incidences de l'application de ces nouvelles dispositions sur le budget 1998. La délibération est claire sur ce point.

Monsieur le Maire - Voilà ! On se limite à cela. Les autres problèmes, on les retrouvera plus tard. Je vous ai déjà donné l'orientation.

Ceux qui sont d'accord avec les propositions de Madame ESCANDE le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil à l'exception du groupe du Front National.

Avis contraire : le groupe du Front National

Abstention : néant

Adopté à la majorité.

Chemise n° 10

Rapporteur : Monsieur SELLANI,
Conseiller municipal délégué

AIDE AUX PROJETS ASSOCIATIFS

97/740 - Aide aux Projets Associatifs - Attribution de subventions.

Adopté.

Monsieur le Maire - Un certain nombre de Conseillers avaient prévu de faire une intervention, mais il va falloir les raccourcir.

M. SELLANI - Monsieur le Maire, Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs du Conseil Municipal, si je m'acquitte de la parole maintenant et face à vous, ce n'est que dans un seul but, celui de rétablir une certaine forme de vérité quant aux incidents intervenus récemment à Lille-Sud.

Ecoutez bien et j'insiste, je ne prétends pas dire la vérité, je n'interviens à cette tribune que pour dénoncer une certaine forme de vérité, rien de plus.

Les incidents de Lille-Sud ont eu une ampleur et une publicité médiatique démesurées et ont servi de caisse de résonance à l'ensemble de la France, et peut-être de miroir de la ville de Lille.

Est-ce bien notre ville ? Certainement pas. Les incidents auraient-ils pu être évités ? Je l'affirme ! Mesdames et Messieurs, les incidents de Lille-Sud, avec un minimum de civisme et de comportement républicain, auraient pu être évités.

Partons des faits et résumons rien que les faits.

C'est après avoir commis un vol qu'un jeune est interpellé par la police dans son quartier de Lille-Sud. Je suis le premier à dire qu'à chaque acte délictueux correspondent une arrestation et une peine encourue. Je le clame haut et fort. Que le respect des lois se fonde sur une police nationale et indivisible. Alors je veux bien être le porte-drapeau de cet élément indispensable de la nation.

Que certains éléments de cette police abusent de cette représentation de la nation, alors je dénoncerai ces abus corps et âme. En aucun cas, je n'invaliderai les méthodes arbitraires de certains policiers qui se drapent volontiers derrière leur insigne, synonyme du "sésame" à n'importe quoi !

Or, ce jeune homme, contrevenant aux lois, a eu une arrestation très, très musclée ! Tant et si bien que lors de ladite interpellation, la mère du jeune homme a violenté l'un des agents. Cet entraînement de violence a engendré les heurts que l'on sait.

Ici, je réaffirme mon attachement profond au travail quotidien des policiers.

Quant aux habitants de Lille-Sud, ils ne veulent pas que certains de ces fonctionnaires outrepassent leurs droits et deviennent à leur tour des éléments jugés comme provocateurs. Chacun distinguera le bon grain de l'ivraie. Les casseurs de banlieue ne sont pas la banlieue. Ils ne représentent qu'une infime minorité. Il serait dangereux de croire que cette minorité est la majorité. De même qu'il serait dangereux de croire que la minorité de policiers aux méthodes musclées forment la majorité. Je veux éviter l'amalgame.

Lille-Sud et les autres banlieues sont sous tension. Un seul écart, un seul faux-pas, et tout peut déraper ! Les résidents de Lille-Sud, je peux vous le clamer, ne sont en aucun cas contre la police. Ils reconnaissent que si l'un d'entre eux a contrevenu aux lois, alors il est normal qu'il soit appréhendé.

Ils n'ont qu'un souhait, que les méthodes discriminatoires, de molestation, soient exclues. Ce n'est certes pas la première fois que ces arrestations musclées se produisent. En effet, les habitants avaient déjà interpellé Monsieur Jean-Louis DEBRE, ancien Ministre de l'Intérieur, sur les agissements de certains policiers. Aucune réponse ! Soit ! N'empêche qu'à terme, c'est un fossé de défiance que l'on risque d'instaurer entre les forces de l'ordre et certaines franges de la population, comme à Lille-Sud. Veut-on de cet état de fait ? Je vous laisse juges !

Il y a eu récemment un changement de majorité, c'est à celui-ci, à vous, Mesdames et Messieurs élus municipaux dont certains Lillois de Lille-Sud attendent des réponses, à défaut de voir des réformes structurelles de l'institution policière.

Sans réponse, je vous fais serment que, d'ici peu, ce n'est pas d'incidents dont les médias se feront l'écho. A qui profitera le deuil ? Je vous laisse juges, juges de répondre et juges en votre conscience car, après, il sera trop tard pour agir, bien trop tard, hélas !

Merci de votre compréhension et de votre écoute.

Monsieur le Maire - Merci M. SELLANI de votre déclaration.

Chemise n° 11

Rapporteur : Madame ROUGERIE,
Conseiller municipal délégué

CITOYENNETE- MEDIATION

97/741 - Association MONTEVIDEO - Attribution d'une subvention.

Adopté.

.../...

Chemise n° 12

Rapporteur : Monsieur CALONNE,
Conseiller municipal délégué

DROIT DE L'HOMME
RELATIONS INTERCULTURELLES - INTEGRATION

97/742 - Subventions de la Ville à diverses associations.

97/743 - Année Européenne contre le Racisme - Subventions de la Ville à diverses associations.

Adoptés.

597/744 - Schéma Local d'Intégration - Convention particulière d'application du Contrat de Ville.

Il y a une intervention du Front National sur mes dossiers, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - M. BERNARD.

M. BERNARD - On va essayer de faire un peu plus bref...

Monsieur le Maire - Je comprends...! Ou alors, je vais demander au Conseil Municipal d'instaurer la proportionnelle ! Vous représentez une infime minorité, et vous vous exprimez sur tout...! Il faudrait une certaine limite ! Je ne tiens pas du tout à être contaminé par vos idées, par conséquent on les endiguera !

M. BERNARD - Vous ne craignez rien !

Monsieur le Maire - Bien ! Vous avez la parole.

M. BERNARD - Il y a toujours un peu d'humour en fin de conseil...

Monsieur le Maire - C'est ça... de l'humour ! Le Front National qui aurait de l'humour, cela changerait vraiment beaucoup...!

M. BERNARD - Mais oui ! Il faut vous y mettre un peu...!

Je voulais intervenir sur le Schéma Local d'Intégration. On devrait se féliciter que certaines subventions profitent à la Ville par le biais à la fois du Contrat de Ville, via le Fonds d'Action Sociale, mais le problème, si je remonte un peu en amont, n'est-il pas quand même celui de l'argent des contribuables.

Si vos lectures sont perspicaces, Monsieur le Maire, vous n'avez pas, à mon avis, épargné celle du dernier rapport de la Cour des Comptes qui épingle très sérieusement cet établissement public, et j'en parle de façon d'autant plus indépendante que cet établissement public est dirigé par un membre qui ne fait pas partie de votre majorité. Mais je sais que là, on aborde un domaine qui fait l'objet d'un consensus.

.../...

Comme nos engagements ne sont pas sans portée financière, comme généralement l'Etat est dépossédé de son pouvoir de décision, comme les associations se multiplient et que les contrôles financiers sont totalement inexistant puisque la probabilité d'être contrôlé oscille entre 93 et 125 ans, je crois que la dérive des actions entreprises justifie dans ce dossier une extrême prudence. Et si l'on n'y prend garde, les dispositifs mis en oeuvre qui contribuent d'ailleurs à la dispersion de l'argent public, risquent rapidement de devenir pléthoriques.

Il est temps que les priorités soient clairement définies et que les contrôles soient totalement effectifs.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - M. CALONNE.

M. CALONNE - Je ne peux bien sûr pas répondre à la place du Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles. Tout ce que je peux dire -puisque Monsieur BERNARD craint que l'Etat ne soit dépossédé- c'est que le projet de convention est soumis à la signature du Préfet qui représente l'Etat. Donc, je pense que, de ce point de vue, il n'y a pas de problèmes.

Je ne vois pas grand-chose à ajouter aux propos de Monsieur BERNARD.

Je vais peut-être en profiter pour dire quelques mots en cette fin d'année 1997 qui a été l'année que la Commission Européenne a voulu "Année Européenne contre le Racisme".

En effet, de par sa tradition, son histoire, et par la volonté politique de son équipe municipale, Lille ne pouvait être absente de cette campagne européenne. Nous avons donc, tout au long de cette année, cherché à favoriser encore plus que d'habitude des initiatives qui mettent en avant la richesse de nos diversités et qui invitent tout un chacun à ne pas prendre le chemin de la haine et la division qu'est le racisme.

Suite à une réflexion menée sous la présidence de notre Première Adjointe, Martine AUBRY, nous avons voulu mener cette campagne de façon plus offensive que défensive, plus positive que négative, en adoptant comme thème central, sur proposition de notre collègue Michel FALISE, "Lille, forte et heureuse de ses diversités". Vous en avez eu un premier bilan sur table.

Pour renforcer notre action dans ce domaine, notre Adjoint aux Finances, Bernard ROMAN, vous a proposé, et vous l'avez adopté, une ligne budgétaire spécifique venant abonder les moyens de mes délégations, ainsi que celle de mon collègue Bouziane DELGRANGE concernant l'Action Humanitaire.

Au-delà, nombre d'entre vous, dans le cadre de leurs délégations, ont favorisé des initiatives allant dans le même sens.

Je citerai en particulier les festivités du 14 juillet sur le thème de la tolérance et de la fraternité, une Fête Nationale de toutes les couleurs organisée par le Conseiller aux fêtes et cérémonies, Frédéric MARCHAND.

Il serait fastidieux de relater toutes les actions menées dans le cadre de l'année européenne contre le racisme, de cette campagne "Lille, forte et heureuse de ses diversités". Près d'une centaine en quelques mois, la plupart portées par des associations lilloises.

.../...

Ces manifestations ont été elles-mêmes très diverses. De la manifestation grand public au débat ciblé, des manifestations visant souvent le jeune public, et vous en avez d'ailleurs un exemple dans le grand hall avec l'exposition "dessinez contre le racisme" réalisée par les enfants des centres sociaux avec la Ligue des Droits de l'Homme. Des actions donc visant souvent le jeune public, mais aussi par exemple les retraités avec le colloque des retraités européens contre le racisme, organisé par l'association des jeunes retraités. Des manifestations présentant un caractère festif comme dans les manifestations "un quartier, un pays" ou centrées sur la réflexion comme le colloque "anti-racisme et regard sur l'autre, état des lieux" mêlant chercheurs, universitaires et associations de terrain.

Enfin, des manifestations invitant les citoyens à écrire, avec l'installation des "cahiers contre le racisme" dans chaque mairie de quartier ; à lire avec le Salon des revues d'intégration "autres cultures, autres revues" ; aussi à dire, par exemple avec les associations participant au festival "Tribunes urbaines" en cours sur le thème "Tous pareils, tous différents".

Si les associations et la Ville n'ont pas attendu 1997 pour engager ce travail pédagogique d'enrichissement dans la diversité et de refus de la haine et de la division, j'ajouterais que, malheureusement, ce combat ne finira pas le 31 décembre 1997, car on se doute bien qu'une année ne peut suffire à mettre à bas cette tendance trop humaine à chercher, face aux malheurs et aux difficultés, des boucs émissaires, l'étranger, le différent, l'autre.

D'ores et déjà, certaines manifestations initiées cette année verront le jour en 1998 comme le Train forum pour l'intégration républicaine ou l'exposition "comme vous".

Par ailleurs, Lille continuera à accueillir des manifestations interculturelles annuelles maintenant bien connues, comme le "festival pluriel" et le festival "fest-Africa".

Nous allons aussi pérenniser le salon "autres cultures, autres revues" en accord avec les dizaines de revues de toute la France et de la Belgique regroupées autour de l'association "autres revues".

Je citerai aussi les centaines de témoignages recueillis dans les cahiers contre le racisme ou sur les cartes postales de l'opération "Un quartier, un pays" qui seront rassemblées dans un recueil qui pourra servir de support pédagogique aux associations, aux animateurs, aux enseignants.

Enfin, des expositions réalisées ou acquises lors de cette année vont pouvoir tourner dans les différents lieux publics lillois et régionaux.

Mais, en plus de tout cela, l'année 1998 sera une année d'anniversaires qui seront des prolongements naturels de cette année européenne contre le racisme.

Anniversaire international puisque c'est le 8 mai 1948 -il y a donc cinquante ans- qu'était adoptée solennellement la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Anniversaires nationaux puisqu'il y a 100 ans, l'affaire DREYFUS était l'occasion d'une mobilisation républicaine sans précédent, contre l'anti-sémitisme et pour les droits de l'homme, qui aboutit en particulier à la création de la Ligue des Droits de l'Homme, cette vieille dame centenaire et toujours jeune.

Et puis, il y a 150 ans, le 27 avril 1848, l'esclavage était définitivement aboli en France à l'initiative de Victor SCHOELCHER qui fut l'un des trois personnages historiques français sur la tombe duquel François MITTERRAND déposa symboliquement une rose après avoir été élu Président de la République en 1981.

.../...

Il y a donc bien du pain sur la planche pour les défenseurs des Droits de l'Homme pour cette année 1998.

Si, en plus, on ajoute à tous ces anniversaires que 1998 devrait voir le lancement des futurs travaux de la Maison des Associations avec en son sein un espace Droits de l'Homme, on voit qu'après avoir fêté 1997, Année Européenne contre le Racisme, il ne me reste plus qu'à souhaiter à tous une bonne année des Droits de l'Homme, ce que sera sans aucun doute l'année 1998 à Lille et ailleurs.

Merci.

Monsieur le Maire - Il n'y a pas d'intervention ? Tout le monde est d'accord pour approuver la délibération ? Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, le Front National ne prenant pas part au vote.

Chemise n° 13

Rapporteur : Monsieur DELGRANGE,
Conseiller municipal délégué

ACTION HUMANITAIRE

97/745 - Subventions destinées aux organismes à vocation humanitaire.

97/746 - Subvention destinée à une association - Année Européenne de Lutte contre le Racisme.

Monsieur le Maire - M. LABBEE a demandé la parole.

M. LABBEE - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Fondation pour Lille est très certainement une excellente réalisation. Bravo à ceux qui en ont pris l'initiative, et hommage doit être rendu à ses concepteurs.

Merci à vous, Monsieur le Maire, pour l'heureuse nouvelle de l'adoption par le Conseil d'Etat de l'arrêté tant attendu qui fait naître la Fondation sur le terrain du Droit.

Ceci étant, aujourd'hui, nous votons globalement une subvention de 85 500 F pour l'Association pour la Fondation de Lille. En fait, le schéma est un peu curieux. Il interpelle l'observateur.

Un certain nombre d'associations, si l'on en croit la version originelle de la délibération, ont sollicité le concours financier de la Ville de Lille. Or, les subventions ne sont pas accordées à ces associations, mais curieusement nous trouvons une subvention globale qui passe par le biais de l'Association pour la Fondation.

Pourquoi transformer cette structure en relais financier ? Pourquoi cette formule un peu obscure qui donne de l'Association une image fausse ?

Mais la critique ponctuelle, si elle subsiste, est équipée par la bonne nouvelle de l'arrêté du Conseil d'Etat, et l'opposition souhaite à la Fondation longue vie, de même lui souhaite de remplir pleinement et dans la totale indépendance financière, juridique et décisionnelle les objectifs fixés par ses statuts et par ses créateurs.

.../...

Monsieur le Maire - Je vous remercie pour tous ces compliments. Je vois bien que, derrière ces compliments, il y a quand même une critique, mais je crois que vous allez la retirer en sachant qu'effectivement un décret a été pris par le Conseil d'Etat, mais que de toute façon, la Fondation ne pourra être effectivement Fondation que lorsque son capital sera réalisé. Tant que ce n'est pas fait, on est obligé de fonctionner par l'intermédiaire de l'Association pour la Fondation de Lille. Tout ce que nous avons fait jusqu'à présent a été fait par l'intermédiaire de cette Association. J'espère qu'en janvier, nous aurons la mise en place de la Fondation, et à partir de ce moment, nous irons au-devant de vos souhaits.

M. DELGRANGE.

M. DELGRANGE - Il n'y a pas de commentaire complémentaire à faire, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - C'est un problème que vous connaissez bien. Il y a une obligation d'avoir un capital et la Fondation ne peut fonctionner et être reconnue comme telle que lorsque le capital de 5 MF a été atteint. Nous ne l'avons pas encore atteint, donc en attendant nous fonctionnons par l'intermédiaire de l'association, et je pense qu'en janvier, ces choses-là seront réglées et que la Fondation sera effectivement mise en place.

Nous sommes d'accord pour adopter ces rapports ? (oui).

Adoptés.

Merci.

Chemise n° 14

Rapporteur : Monsieur CACHEUX,
Adjoint au Maire

URBANISME

97/747 - Ravalement de façades - Subventions.

Adopté.

ACTION FONCIERE

97/748 - Sentier "Notre Dame de Grâce" - Déclassement - Cession gratuite aux riverains.

97/749 - Immeuble sis à Lille, 6 bis bâtiment A, boulevard de Metz - Achat par la Ville de Lille à Lille Métropole Habitat OPAC de Lille.

97/750 - Implantation de l'Université de Lille II dans le quartier de Moulins - Echange sans souffre de parcelles entre la Ville de Lille et Lille Métropole Communauté Urbaine - Cession gratuite ultérieure au profit de l'Etat des terrains d'assiette nécessaires à la construction du bâtiment.

97/751 - Immeubles sis à Lille, 102-104-106 rue Malsence et 121-123 rue Francisco Ferrer - Cession par la Ville de Lille au Conseil Régional.

Adoptés.

.../...

Chemise n° 15

Rapporteur : Madame BUFFIN,
Adjoint au Maire

97/752 - Procédure de suivi du pilotage des organismes partenaires ou satellites - Association pour la Fondation de Lille.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT CULTUREL

97/753 - Projets culturels - Attribution de trois aides financières.

97/754 - Domaine Musiques - Attribution d'une aide au projet.

97/755 - Contrat de Ville - Journées du Patrimoine - Encaissement de la subvention de l'Etat - Ouverture du crédit d'emploi.

97/756 - Patrimoine Historique - Hôtel de Ville - Demande de classement.

97/757 - Brochure Opéra de Lille dans la collection "Itinéraires du Patrimoine" - Convention - Admission en recettes - Ouverture du Crédit d'emploi.

97/758 - Opéra - Travaux de mise en conformité.

97/759 - Théâtres Municipaux - Opéra - Journées du Patrimoine - Projection du film "Carmen" - Demande de subvention à la DRAC - Autorisation - Admission en recettes.

97/760 - Bibliothèque Municipale - Convention relative au Dépôt Légal entre la Bibliothèque Nationale de France et la Ville de Lille.

97/761 - Bibliothèque Municipale - Achat de livres - Appel d'offres.

97/762 - Bibliothèque de Lille-Sud - Présentation du projet - Nouveau plan de financement.

97/763 - Bibliothèque de Lille-Sud - Modification du projet - Avenants.

97/764 - Bibliothèque de Lille-Sud - Constitution d'un fonds de documents - Lancement d'appel d'offres.

97/765 - Bibliothèque de Lille-Sud - Mobilier - Lancement d'appel d'offres.

97/766 - Palais des Beaux-Arts - Convention avec la Société Elf Aquitaine pour la restauration d'une œuvre d'art.

97/767 - Palais des Beaux-Arts - Tarification particulière accordée aux étudiants dans le cadre de "Musique et Perspectives".

97/768 - Palais des Beaux-Arts - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et l'Association "Interligne".

Adoptés.

.../...

97/769 - Palais des Beaux-Arts - Tarification de l'exposition Pignon.

Monsieur le Maire - Je donne la parole à Madame DANGREAUX.

Mme DANGREAUX - Quelques instants, Monsieur le Maire, à propos de la délibération sur l'exposition Pignon.

Vous nous demandez de prendre des dispositions pour une exposition qui a déjà été inaugurée il y a 10 jours, mais passons... Nous sommes d'accord. Tout en regrettant un peu la modestie de la convention de diffusion que vous proposez.

Ce qui me fait intervenir aujourd'hui, c'est notre inquiétude sur l'insuffisance de promotion et de communication faite autour des expositions temporaires et plus généralement du Palais des Beaux-Arts. Comment voulez-vous attirer les touristes étrangers si vous n'avez pas une démarche que je qualifierai de "commerciale", même si les gens de la Culture n'aiment pas ce mot. Pour attirer, il faut communiquer, promouvoir, et nous ne pensons pas que ce soit fait actuellement avec assez de vigueur. Même si les chiffres actuels sont encourageants -et nous nous en réjouissons- vous savez bien que le succès d'aujourd'hui n'est pas forcément celui de demain.

Madame BUFFIN et les responsables du Musée l'ont bien compris puisqu'ils proposent pour l'avenir des expositions temporaires telles que celle de Goya en octobre 1998 et j'espère que la notoriété internationale du peintre pourra attirer les amateurs du monde entier.

Mais encore faudrait-il en prendre les moyens. Je souhaiterais que vous preniez comme exemple la Ville de La Haye qui avait fait une grande publicité lors de l'exposition Vermeer. Or, La Haye n'est ni une grande capitale, ni une grande ville comme Lille, mais nous aimerais qu'il en soit fait autant, et connaître les moyens et notamment le budget que vous comptez utiliser à ce propos.

J'attire votre attention sur le fait qu'une exposition telle que celle de Goya doit être prévue au moins un an à l'avance par les tours opératifs et les voyagistes, et nous sommes déjà dans les temps.

Deuxième suggestion, Monsieur le Maire, -et je serai rapide- sur les horaires du Musée des Beaux-Arts.

Vous voulez qu'il soit classé comme un grand musée européen, or il est fermé tous les matins et tous les jours fériés, et ils sont nombreux ! Aucun grand Musée au monde n'est ouvert à mi-temps. Trouver les portes fermées pour un touriste n'a rien de réjouissant. Mais bien entendu, nous savons que, pour que les horaires soient plus larges, il faut des effectifs plus nombreux, et pas seulement des agents de médiation autour du musée, mais des vrais professionnels.

Alors, Monsieur le Maire, nous souhaiterions avoir des précisions sur le budget de fonctionnement, et notamment sur les effectifs en qualification et en nombre que vous proposez. Je sais bien que, tout à l'heure, on a parlé d'investissement et de fonctionnement, mais justement, c'est le moment d'en parler.

Monsieur le Maire - Chère Madame, vous devriez passer vos interventions au filtre de Monsieur SAVOYE avant de les faire parce que vous voyez la dérive.... dépenses, dépenses... ! Nous n'avons pas fait suffisamment pour les expositions ! Il faut s'inscrire dès maintenant pour Goya ! Et il faut ouvrir le Musée plus largement et créer des emplois ! Et voilà ! C'est l'illustration parfaite du débat que nous avons eu sur les finances de la Ville ! Vous voulez nous pousser à faire des dépenses supplémentaires, et en plus, vous vous plaignez de l'augmentation de la fiscalité ! Soyons raisonnables !

.../...

Mme BUFFIN.

Mme BUFFIN - Monsieur le Maire, contrairement à ce que pense Madame DANGREAUX, nous avons fait une très grosse campagne de publicité dans la ville, mais surtout à l'extérieur de la ville. Nous avons envoyé des dépliants en Belgique, aux Pays-Bas, en Angleterre. Nous avons fait des Conférences de presse, et les journalistes sont venus très nombreux de France et de Belgique. Il était difficile de faire plus dans le cadre du budget qui nous était alloué pour cette manifestation qui attire un public relativement important.

Concernant votre deuxième remarque qui consiste à dire que le Musée ne sert qu'à mi-temps, c'est complètement faux ! Actuellement, le Musée est ouvert le matin sur demande aux scolaires et aux groupes qui en font la demande. Il n'y a aucun problème, nous le faisons très facilement.

A partir de la fin du premier trimestre de l'année prochaine, nous comptons passer de 36 heures à 44 heures par semaine, ce qui permettra d'ouvrir le Musée quasiment toute la journée.

Ce Musée attire beaucoup de monde, beaucoup de touristes. Cela me permet de vous dire que, dans nos prévisions, nous avions tablé sur 200 000 visiteurs par an, chiffre qui est déjà atteint aujourd'hui alors que l'ouverture n'a eu lieu qu'au mois de juillet.

Je pense que les grandes expositions de niveau international comme celle de Goya que nous projetons d'organiser attireront un public très important, et dès maintenant le personnel du Musée travaille à une promotion très large au niveau international. Cela développera le tourisme, cela fera marcher les hôtels, et je pense que tout cela sera très bénéfique pour la ville de Lille.

Monsieur le Maire - L'intervention de Madame DANGREAUX était sympathique, mais il faut qu'on fasse cadrer cela avec nos finances. Madame BUFFIN a raison de le dire, elle applique déjà les décisions que nous avons prises au cours de cette réunion du Conseil Municipal.

Vous êtes d'accord pour adopter ce rapport ? (oui)

Merci.

97/770 - Palais des Beaux-Arts - Musée de l'Hospice Comtesse - Musée d'Histoire Naturelle - Accueil des groupes - Conditions d'annulation.

97/771 - Palais des Beaux-Arts - Auditorium - Lot M 12.2 : Plâtrerie - Doublage Avenant.

97/772 - Rénovation du Palais des Beaux-Arts - Première phase - Bilan des marchés sur appel d'offres sous maîtrise d'oeuvre M. IBOS.

Adoptés.

97/773 - Palais des Beaux-Arts - Musée Comtesse - Musée d'Histoire Naturelle - Convention de diffusion sur les autoroutes de l'information d'images numériques appartenant à un musée français (Internet).

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

97/774 - Palais des Beaux-Arts - Musée d'Histoire Naturelle et Musée Comtesse - Opération "Crédit Loisirs".

....

97/775 - Musée d'Histoire Naturelle - Acquisition d'un masque de deuil de Nouvelle Calédonie et d'une monnaie de plumes des îles Santa Cruz - Subvention du Fonds Régional d'Acquisition des Musées - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

97/776 - Musée d'Histoire Naturelle - Exposition "Océanie, Curieux, Navigateurs et Savants" - Horaires, tarifs et ventes.

97/777 - Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Changement de tarif - Admission en recettes des encaissements relatifs à ces prestations.

97/778 - Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Vente d'un guide de visite - Tarif - Admission en recettes et ouverture du crédit d'emploi.

97/779 - Musée de l'Hospice Comtesse - Exposition "l'Europe de la Dentelle" - Vente du catalogue.

97/780 - Musée de l'Hospice Comtesse - Exposition "l'Europe de la Dentelle" - Convention avec la Ville de Bruges.

97/781 - Musée de l'Hospice Comtesse - Exposition "l'Europe de la Dentelle" - Tarification Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

97/782 - Musée de l'Hospice Comtesse - "Découvre ton quartier, ta ville, ta région" - Encaissement de la subvention du Conseil Général - Ouverture du crédit d'emploi.

Adoptés.

Chemise n° 16

Rapporteur : Monsieur BROCHEN,
Conseiller municipal délégué

97/783 - Procédure de suivi du pilotage des organismes partenaires ou satellites - Association Festival de Lille.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

ACTION CULTURELLE

97/784 - Associations et organismes culturels lillois - Attribution d'avances sur subventions pour l'exercice 1998.

97/785 - Crédits de subventions accordés au B.S. - Répartition.

97/786 - Opération Faubourg des Musiques - Convention de mise en place de l'Atelier Musique Assistée par Ordinateur.

97/787 - Conservatoire National de Région - Subvention de l'Etat pour la préparation au Certificat d'Aptitude au professorat - Option piano et trombone en 1998 - Admission en recettes - Ouverture des crédits d'emploi.

97/788 - Conservatoire National de Région - Droits d'inscription des candidats à la préparation au Certificat d'Aptitude au professorat en 1998 - Admission en recettes - Ouverture des crédits d'emploi.

97/789 - Conservatoire National de Région - Concert organisé à Wambrechies avec la participation du Chœur de Chambre - Montant à payer par l'organisateur - Admission en recettes.

Adoptés.

Chemise n° 17

Rapporteur : Madame WARDAVOIR,
Conseiller municipal délégué

ECOLES DE MUSIQUE

97/790 - Opération "Les Chorales de Noël" - Financement.

Adopté.

Chemise n° 19

Rapporteur : Monsieur le Maire,
en l'absence de Madame FILLEUL
Conseiller municipal délégué

PERSONNES AGEES

97/804 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées.

Adopté.

Chemise n° 20

Rapporteur : Monsieur SULMAN,
Conseiller municipal délégué

ENFANCE- POUPOUNNIERE
ET CRECHES - PROTECTION DE L'ENFANCE

97/805 - Contrat Enfance - Avenant n° 4 portant prolongation.

97/806 - Versement de la prestation Contrat Enfance relative aux Centres d'Animation Petite Enfance à la Caisse des Ecoles.

97/807 - Contrat Enfance - Subventions 1998 destinées à des structures diverses, associatives ou publiques œuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnière municipales - Paiements partiels.

97/808 - Subventions 1998 destinées aux haltes-garderies, mini-crèches, structures mixtes, crèches parentales et lieux d'accueil parents-enfants - Paiements partiels.

97/809 - Protection de l'Enfance - Subventions 1998 destinées à des structures diverses, associatives ou publiques œuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnière municipales - Paiement partiel.

97/810 - Contrat de Ville - Programmation 1997 - Actions nouvelles - Action Sociale Contrat Enfance - Maison de quartier du Faubourg de Béthune - Equipement du Centre de la Petite Enfance.

....

97/811 - Tarification de la halte-garderie gérée par la Ville sise Résidence Trévise, entrée H 27 rue Jean Jaurès.

Adoptés.

97/812 - Activités Petite Enfance dans le quartier de Moulins - Versement d'une subvention à l'Association Innov'Enfance - Exercice 1997.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

97/813 - Activités Petite Enfance dans le quartier de Moulins - Versement de subventions à l'A.D.N. S.E.A. et au L.U. C. - Crédits Contrat Enfance - Exercice 1998.

97/814 - Activités Petite Enfance dans le quartier de Moulins - Versement d'une subvention au L.U.C. - Crédits classiques - Exercice 1998.

Adoptés.

Chemise n° 21

Rapporteur : Monsieur CUCHEVAL,
Adjoint au Maire

HANDICAPES-ACCESSIBILITE

97/815 - Subvention destinée à un organisme à caractère social - Personnes Handicapées.

97/816 - Subvention à l'Association pour le Développement des Activités Physiques Adaptées - Décision modificative.

Adoptés.

Chemise n° 22

Rapporteur : Monsieur le Maire,
en l'absence de Monsieur PARGNEAUX
Adjoint au Maire

QUALITE DE LA VIE - ECOLOGIE URBAINE

97/817 - Parcours "découverte de la qualité de l'air" - Subvention à l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (A.P.P.A.).

97/818 - Convention pour l'élimination des postes équipés de transformateur au pyralène - Convention pour l'intégration du réseau 20 000 Volts/5 500 Volts.

Adoptés.

ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

97/819 - Jardin Ecologique - Restauration, gestion et entretien d'un espace naturel en milieu urbain Conventions avec les associations.

.../...

97/820 - Jardin Ecologique - Mission de Conseil Architectural pour la création d'un bâtiment à Haute Qualité Environnementale - Demande de subvention au Conseil Régional du Nord/Pas-de-Calais.

97/821 - Promenade du Maire et du Préfet - Aménagement de la Plaine Winston Churchill et de la Poterne - Poursuite du Chantier Ecole - 4ème tranche.

97/822 - Opération "Verdissons nos Murs" - 2ème tranche de travaux - Convention avec la Fédération Lilloise des Régies Techniques de Proximité.

97/823 - NATURALILLE : bilan de l'opération pour l'année 1997 et convention avec l'OGLANEL pour l'année 1998.

97/824 - Candidature de la Ville à l'appel à projets "les Outils et Démarches en vue de la Réalisation d'Agendas 21 Locaux".

97/825 - Etude phytosanitaire du patrimoine arboricole de la Ville.

97/826 - Ferme pédagogique Marcel Dhénin - Tarifs - Modification.

Adoptés.

ECLAIRAGE PUBLIC

97/827 - Installations d'éclairage public du boulevard périphérique Nord, du Pont Royal au Pont Pasteur - Règlement des consommations - Avenant n° 1.

97/828 - Convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique Rapport annuel de gestion - Information.

Adoptés.

MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

97/829 - Avance sur subvention consentie à l'Oglanel - Maison de la Nature et de l'Environnement au titre de 1998.

Adopté.

Chemise n° 23

Rapporteur : Monsieur DEMAILLE,
Adjoint au Maire

SANTE PUBLIQUE - LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE - C.C.P.D.

97/830 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Santé.

97/831 - Association "LE PARI" - Subvention de la Ville.

97/832 - Association pour l'Information sur les Drogues (A.I.D.E.) - Subvention de la Ville.

Adoptés.

.../...

97/833 - Organisme Social du Logement (OSLO) - Subvention de la Ville.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Messieurs CACHEUX, KANNER, Mesdames STANIEC, ROUGERIE, et Messieurs SULMAN, BARBAROSSA et LESERRE ne prenant pas part au vote).

97/834 - Association "Maison Familiale Hospitalière" - Subvention de la Ville.

97/835 - Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation de Lille - Avance sur subvention 1998.

97/836 - Groupement de Prévention et d'Accueil Lillois - Avance sur subvention 1998.

97/837 - Prévention de la Délinquance et Lutte contre la Toxicomanie - Programme de collaboration Lille-Rotterdam - Convention.

Adoptés.

97/838 - Association pour la Réalisation d'un Complexe Motocycliste - Subvention 1997.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

Chemise n° 24

Rapporteur : Madame CAPON,
Adjoint au Maire

ENSEIGNEMENT - CAISSE DES ECOLES

97/839 - Avance sur subvention à la caisse des Ecoles.

97/840 - Indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs exerçant dans les écoles publiques - Complément communal égal à la différence entre l'indemnité due et la dotation unitaire.

Adoptés.

97/841 - Ecoles publiques - Fournitures scolaires - Scolarité 1998/1999 - Appel d'offres.

Mme BAERT - Mesdames, Messieurs, sur cette délibération qui concerne 13 977 écoliers lillois, je souhaiterais cibler deux points.

Le premier concerne le montant et le contenu de la ligne budgétaire de ce qui est appelé « les fournitures scolaires ».

Le deuxième, la part de l'informatique dans cette ligne budgétaire.

La ligne budgétaire « fournitures scolaires » pour l'année 1995/1996 était de 3 150 000 F. Pour l'année scolaire 1996/1997, on tombe à 3 M.F. Et outre cette coupe sombre dans le budget des fournitures scolaires, il faut préciser qu'à Lille entrent dans l'appellation « fournitures scolaires » certes les livres, les cahiers, le matériel de peinture et le matériel didactique, mais aussi les sèche-linge, les paillassons, les téléphones, le transports et les tickets de métro pour les sorties scolaires, les draps, les produits et armoires pharmaceutiques, la réparation du matériel, etc

Car ces achats sont certes utiles et nécessaires pour les écoles mais effectués sur les rabais des fournisseurs lors des appels d'offres, ils se substituent à autant de fournitures scolaires en moins.

Rappelons que ces rabais représentaient en 1996 580 000 F et en 1997 640 210 F.

Vous imaginez sans doute mal ce que ces sommes peuvent recouvrir et les difficultés des écoles lilloises lorsqu'elles font face au manque de moyens.

Telle cette directrice d'école en 1997 qui a attendu dix mois avant d'obtenir le remplacement de son minitel défectueux car, lui a-t-on répondu, «dans le contexte budgétaire actuel, la Ville de Lille ne peut pas supporter un surcoût de dépenses occasionné par le remplacement des minitels défectueux ».

Il s'agissait de payer un abonnement de 20 F à France Télécom.

Mais ce n'est pas tout.

A la demande de tous les directeurs, une réunion avec Madame l'Adjointe au Maire déléguée à l'enseignement s'est enfin déroulée par circonscription durant cette année civile.

Les directeurs y ont notamment évoqué les problèmes :

- de l'hétérogénéité de l'intervention des différents secteurs techniques pour les travaux dans les écoles. Ce qui a d'ailleurs été confirmé par Madame CAPON.

- de la disparité du montant des aides municipales aux projets pédagogiques des écoles dans les différents quartiers ou par la Ville,

- de l'insuffisance ou de manque d'équipement pour la gestion des écoles : pas de fax, pas de copicots, pas d'ordinateur, pas d'imprimante, restriction des appels téléphoniques, etc ...

Mais que l'on se rassure, une charte d'équipement doit voir le jour. C'est une louable intention. Encore faudrait-il qu'elle soit suivie d'effet car le problème c'est plutôt le suivi de la charte et donc le montant des crédits à affecter. Seront-ils aussi prélevés sur les rabais des fournisseurs ?

Nous demandons que la Municipalité fasse donc le choix dès 1998 d'affecter des crédits spécifiques et supplémentaires pour toutes ces fournitures et que les écoles soient traitées équitablement.

Je vais aborder maintenant le deuxième point de mon intervention : le sous-équipement informatique des écoles lilloises.

95 % des écoles n'ont pas de matériel informatique, ni dans les classes, ni pour la gestion des écoles. Remarquez que pour les 5 % des plus nantis, le matériel est complètement dépassé, il date de dix ans.

Pour répondre à cette légitime demande des écoles, mais aussi certainement pour gagner encore quelques années, Madame l'Adjointe sollicite les I.F.I.T.E.C. pour recenser les besoins des écoles et les Inspecteurs de l'Education Nationale pour rédiger des rapports sur l'opportunité de l'informatique dans les écoles afin de convaincre les élus.

.../...

Madame l'Adjointe, je peux vous assurer que les élus de l'Opposition municipale sont déjà convaincus de l'importance et de la nécessité de l'équipement informatique des écoles pour l'avenir des enfants lillois.

Mais il est vrai qu'avec un budget de 100 000F cette année, lui aussi extrait des rabais consentis par les appels d'offres, vous ne pouvez pas faire des miracles.

C'est assez paradoxal mais, en 1993, ce budget informatique pour les écoles était de 550 000 F. Il a donc subi une très forte baisse, certainement due au fait que Monsieur ALLEGRE, Ministre de l'Education Nationale, ne parvient pas, lui, à convaincre l'équipe municipale en place de l'importance d'équiper les écoles en matière d'outils multimédia.

Et pourtant, certaines opérations pourraient être des déclencheurs de cette prise de conscience et donc du budget qu'il faudrait y consacrer.

Je pense par exemple à l'opération Net Days organisée à l'initiative de la Commission Européenne dans le cadre du plan d'action "apprendre dans la société de l'information". Elle s'est déroulée du 18 au 25 octobre dernier dans toute l'Europe. Elle a concerné 6 écoles élémentaires lilloises qui, hélas, uniquement pour l'occasion et le temps d'une journée, se sont vu prêter des ordinateurs par la maison X 2000.

Entre parenthèses, les centres sociaux ont eu, eux, plus de chance puisque, pour la même opération, ils ont tous été équipés d'un ordinateur.

Alors, j'essaie de comprendre. N'y aurait-il plus aujourd'hui assez d'argent dans les caisses de la Ville pour le fonctionnement et l'équipement des écoles lilloises ?

Il est vrai que 16 M.F. de déficit de la SORELI, plus 20 M.F. du Palais des Congrès, plus le gouffre d'Euralille, cela commence à faire beaucoup d'argent. Ces sommes-là sont définitivement envolées et les contribuables lillois le savent, la note est plutôt salée.

Je vous propose, puisque vous avez les dossiers municipaux de décembre sous les yeux, de prendre au hasard ceux de la délégation de Monsieur KANNER. Si vous ajoutez les sommes octroyées, vous obtiendrez la coquette somme de 16 459 744 F. Triste réalité, Madame l'Adjointe à l'Enseignement, il s'agit là de choix politiques et les écoles n'en font pas partie.

Cela signifie aussi que l'avenir des enfants n'est pas une priorité de vos amis. Hélas, il ne suffit plus d'afficher une vitrine, avec une concentration de moyens sur une ou deux écoles lilloises, même si c'est tant mieux pour ces écoles-là et les enfants qui y sont inscrits, ni de masquer le manque de moyens des écoles avec des opérations ponctuelles médiatiques qui, malheureusement, ne peuvent pas se greffer sur un travail à long terme.

L'éducation et l'avenir de tous nos enfants sont au coeur de nos préoccupations. Ils nécessitent un engagement fort de la Municipalité et nous espérons qu'une démarche volontariste de votre part en faveur des 13 977 écoliers lillois répondra très vite aux problèmes énumérés ci-dessus.

Nous serons attentifs à votre réponse et vigilants sur vos actes car nous -et je réponds à Monsieur de SAINTIGNON tout à l'heure- nous ne jouons pas avec l'avenir de notre jeunesse.

Monsieur le Maire - Il faut choisir vos réunions du Conseil Municipal pour faire vos interventions. Le jour où tout le monde dit qu'il faut de la rigueur, il ne faut pas allonger la séance du Conseil en disant "il faut des crédits ici, des crédits encore là". Essayez quand même d'être cohérents. Le vrai problème est là.

.../...

Chaque fois que l'on fait un choix pour supprimer une action, il faut voir comment les Adjoints résistent, et ils ont raison parce que c'est enlever quelque chose. Mais il faut savoir ce que l'on veut.

Je pensais que la tonalité générale de ce Conseil Municipal était d'avoir un prochain budget qui soit un budget de rigueur. On verra ce que nous pouvons y mettre.

Là, je dois dire que votre intervention est un peu inopportun compte tenu de la tonalité générale de ce Conseil Municipal.

Mme CAPON.

Mme CAPON - Surtout que ce dossier, c'est simplement la demande d'autorisation d'appel d'offres qu'il faut absolument faire sinon les écoles n'auront pas du tout de fournitures scolaires en septembre 1998.

Nous sommes légalement dans les temps et le dossier est purement administratif.

Je rappelle rapidement quand même que la Caisse des Ecoles de la Ville de Lille c'est un budget de 55 M.F., avec des subventions d'équilibre que vous allez voter. Ce n'est pas seulement ce qui apparaît au niveau des dossiers qui sont ici présentés puisque les dossiers de la Caisse des Ecoles n'apparaissent jamais en Conseil Municipal étant donné que c'est un établissement public indépendant. Il ne vit que par la dépendance de l'argent que l'on demande au Conseil Municipal et que vous votez en augmentation tous les ans.

Pour ce qui concerne les fournitures scolaires, vous savez qu'il y a une baisse du nombre d'enfants dans les écoles et que c'est une dotation individuelle/élève. Celle-ci stagne bien évidemment puisqu'on est passé de 15 000 élèves à 13 000 et quelques élèves dans les écoles publiques lilloises. Cela est donc tout à fait normal.

Bien sûr, l'informatique n'est pas compris dans cette ligne. Lorsqu'il y a des transferts de lignes, il y a des dotations informatiques supplémentaires.

On dit toujours que l'Education Nationale devrait faire face à ses propres besoins et aux évolutions qu'elle génère dans ses méthodes.

J'en veux pour preuve l'apprentissage des langues étrangères. Les piscines ne sont pas non plus sur cette ligne budgétaire.

Mais si on fait le compte de tout ce qui appartient à l'école, je vous assure que cela doit faire un joli chiffre. On pourrait un jour faire le détail de toutes les délégations, transversalement, pour voir le poids que les 90 écoles lilloises pèsent sur le budget.

Actuellement, vous savez très bien que les fournitures scolaires et les rabais servent également -vous ne l'avez pas dit- à remplacer le matériel volé dans les écoles, parce que cela existe et à donner à peu près toutes les fournitures spécifiques, y compris pour les réseaux d'aide et pour toutes les demandes sur projets éducatifs présentées par chaque école. Bien entendu, ils sont différents suivant les écoles.

Ce que vous avez cité, ce sont les bienfaits de la décentralisation, puisque je n'ai pas encore compté dans cette ligne ce que donne la décentralisation dans chaque quartier. Il y a des subventions qui sont votées par chaque Conseil de Quartier pour ces écoles.

.../...

Tous ces budgets n'apparaissent pas ici. Peut-être un jour pourrai-je, Monsieur le Maire, donner la totalité de ce que cela représente, divisé par le nombre d'enfants. On verra si les données que vous avez correspondent aux nôtres.

Je vous rappelle qu'il existe un groupe de travail que je réunis chaque année pour mettre en adéquation les demandes des pédagogues. Vous savez très bien que je pourrais m'en priver puisque je sais faire et que je peux moi-même décider de la nature pédagogique nécessaire dans chaque école, pour avoir exercé 35 ans dans ce métier. Mais je ne le fais pas. Je ne veux pas que le Maire de Lille porte la casquette pédagogique et c'est vous qui décidez en réunion de tous les objets et de toutes les spécialités de fournitures qui ne font qu'évoluer puisque l'école change évidemment.

A ce groupe de travail sont intégrés tous les syndicats d'enseignants, les représentants des Inspections -il y en a 8 à Lille-, les représentants de chaque circonscription, à votre demande. Ce groupe est en train d'élaborer la charte d'équipement de chaque école puisque je voudrais que chaque école ait une dotation à peu près égalitaire, parce que quand on a trois classes avec 76 enfants ce n'est pas pareil que lorsqu'on a 16 classes avec 450 enfants. Chaque école a une dotation individuelle afférente à ses besoins aussi par rapport à son nombre d'enfants.

Ce procès d'intention ne reprend qu'une facette du coût/élève qui représente à Lille - chacun le reconnaît, quand les directeurs s'en vont, ils me le disent- un coût important. Et cela ne comprend pas les déplacements à Phalempin à notre base de loisirs mais je ne vais pas reprendre tout ce qui est fait au niveau des classes d'environnement, des classes informatiques et des classes de découverte, par la délégation de l'enseignement.

Monsieur le Maire - Vous feriez bien d'ailleurs de faire un bilan consolidé, c'est-à-dire à une réunion du Conseil Municipal, donner un aperçu de la Caisse des Ecoles qui a un budget, qui n'est pas annexe, mais qui est un autre budget propre et autonome.

Nous passons au vote. Nous sommes tous d'accord ? (oui) Madame BAERT le vote, c'est très bien.

Adopté.

97/842 - Contrat de Ville - Programme 1997 - Quartier des Bois-Blancs - Salle de sports de l'école DESBORDES-VALMORE - Aménagement pour tennis de table.

97/843 - Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant - Subventions à différents organismes ou associations.

97/844 - Ecoles primaires et maternelles - Restructuration.

97/845 - Groupe scolaire Bracke-Desrousseaux - Appel de candidature à concepteur pour la construction d'un nouveau restaurant scolaire et d'une salle d'activités.

97/846 - Salle de sports de l'ex-Collège Madame de Staël, rue Fulton.

Adoptés.

.../...

Chemise n° 25

Rapporteur : Monsieur ROUGERIE,
Adjoint au Maire

POLICE MUNICIPALE

97/847 - Enlèvement de véhicules automobiles - Remboursement des frais aux propriétaires.

97/848 - Fourrière Municipale - Enlèvement et déplacement de véhicules automobiles - Consultation Proposition.

Adoptés.

CIRCULATION-STATIONNEMENT-VOIRIE

97/849 - Modification des limites d'agglomération à hauteur du Pont Royal entre les villes de Lambersart, Saint-André et Lille.

97/850 - Compagnie Générale de Stationnement - Bilan 1996.

97/851 - Contrôle de voirie - Relèvement des tarifs.

Adoptés.

Chemise n° 26

Rapporteur : Monsieur BESSON,
Adjoint au Maire

ACTION SPORTIVE

97/852 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions d'organisation.

97/853 - Aide aux clubs de haut niveau, aux clubs de niveau national et aux autres clubs - Année sportive 1997/1998.

97/854 - Accueil de personnes handicapées - Subventions attribuées à diverses associations sportives.

97/855 - Opération "Cité Foot" - Admission en recettes de la subvention.

97/856 - Piscines municipales - Revalorisation des tarifs.

97/857 - Développement du sport dans les quartiers lillois - Aide financière aux clubs supports.

97/858 - Mur d'escalade au Pôle Sportif du Vieux-Lille - Convention entre la Ville de Lille et le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

97/859 - Aménagement de la salle de sports Lestiboudois - Admission en recettes de la subvention accordée par l'Etat au titre du P.L.A.

97/860 - Crypte St-Pierre St-Paul - Dénonciation de la convention d'utilisation par le Lille Université Club - Section Escrime.

97/861 - Construction d'une salle de sports dans le quartier de Wazemmes - Nouveau plan de financement.

97/862 - Palais des Sports Saint-Sauveur - Réfection de la toiture - Appel d'offres.

97/863 - Friche Roquette - Lot n° 12 : électricité - Avenant.

97/864 - Logement Square d'Espagne à Lille - Prise en location par la Ville de Lille.

97/865 - Développement de la pratique sportive - Aide aux clubs de Haut Niveau.

Adoptés.

Chemise n° 28

Rapporteur : Madame DAVIDT,
Adjoint au Maire

PATRIMOINE PUBLIC ET PRIVE

97/880 - Hôtel de Ville - Extension - Aménagement des bureaux niveau R + 3 - - Lot n° 4 : carrelage, sols souples - Avenant.

Adopté.

Chemise n° 29

Rapporteur : Monsieur REUX,
Conseil municipal délégué

JEUNESSE - ANIMATION

97/881 - Associations de Majorettes de Lille - Attribution de subventions.

97/882 - Projets Jeunesse Animation - Attribution de subventions.

Adoptés.

97/883 - Tribunes Urbaines 1997 - Attributions de subventions.

Monsieur le Maire - Nous terminons avec les dossiers de Monsieur REUX.

M. BERNARD, mais j'espère que cela va être rapide.

M. BERNARD - Je n'y peux rien d'avoir le privilège de terminer ce Conseil, Monsieur le Maire.

Je voulais juste intervenir sur la délibération 97/883 relative aux tribunes urbaines.

C'est une délibération quelque peu surréaliste puisqu'elle énonce un certain nombre de débats ouateux qui ont réuni quelques dizaines de participants.

Après l'époque de l'art officiel, voici désormais l'époque du financement du dialogue officiel qui serait peut-être le prolongement de la pensée unique.

Je vois à travers cette délibération l'illustration d'un financement masochiste à la mode qui consiste ...

Monsieur le Maire - Ecoutez, on ne va pas terminer le Conseil Municipal avec de telles interventions ! Et pas de votre part !

M. BERNARD - Je peux quand même intervenir.

Monsieur le Maire - Si vous continuez sur ce registre, je vais vous l'interdire, tout simplement en levant la séance.

M. BERNARD - J'ai quand même le droit, Monsieur le Maire, de donner une explication de vote. Ce sont quand même 300 000 F qui sont soumis au vote.

Monsieur le Maire - N'abusez pas !

M. BERNARD - 300 000 F qui sont soumis au vote ...

Monsieur le Maire - Cela vous gêne !

M. BERNARD - Bien sûr, mais j'ai le droit de le dire.

Monsieur le Maire - Je vous en prie.

M. BERNARD - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Moi, je ne vous remercie pas.

M. BERNARD - On le sait très bien.

Ces débats, si l'on veut entretenir la marginalité, ils sont multipliables à souhait. On pourrait aussi faire des débats sur les obèses et les anorexiques. Et à ce moment-là, on n'en finit plus.

Et d'ailleurs, plus sérieusement, Monsieur le Maire, ce qui est symptomatique c'est que les débats les plus intéressants, les plus sérieux, comme par exemple sur la place de l'illettré, ce sont ceux qui ont dans ce festival la place la plus ténue quant au financement.

Plus sérieusement aussi, il y a à notre avis une manière univoque d'orienter des débats en imposant le sujet et les intervenants. Où est d'ailleurs le dialogue quand les contradicteurs sont empêchés de parler ?

Peut-être supposez-vous que tout le monde est d'accord ?

Enfin, sur le plan financier -parce qu'il ne faut pas oublier cet aspect des choses-, on constate quand même un certain nombre de dérives financières par rapport aux inscriptions budgétaires primitives, telles que l'attestent d'ailleurs les transferts de crédits qu'on a précédemment étudiés.

Ce qui me révolte, c'est cette prétention de régir le dialogue. Je crois que c'est la fausse route dans laquelle ces tribunes urbaines s'orientent parce que si l'on veut régenter les préoccupations des citoyens, eh bien, Monsieur le Maire, vous êtes quand même d'une certaine façon proche des citoyens et vous savez qu'elles sont tout autres.

.../...

Alors, un peu de modestie, Monsieur le Maire, parce que, quand même, c'est une délibération qui nous engage pour 300 000 F sur des sujets qui sont quand même d'importance. Qu'on ne prenne pas cela à la légère.

Monsieur le Maire - C'est une bonne chose que d'avoir un dialogue avec des jeunes, Monsieur REUX va vous le dire.

M. REUX - Monsieur le Maire, juste une information. Parmi les 30 débats qui composent les tribunes urbaines, ce soir, nous avons un débat organisé par la Maison de quartier du Vieux-Lille qui a pour nom « Citoyens français chez les fachos » avec la directrice du cinéma de Vitrolles qui a été licenciée ainsi que le collectif Lacharrette qui recense tous les gens qui sont effectivement licenciés dans les municipalités frontistes.

(applaudissements).

Ce ne doit pas être fini, on doit encore pouvoir y aller.

Monsieur le Maire - On termine dans une note d'humour. C'est parfait.

On accepte la proposition de Monsieur REUX ?

Pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception de Monsieur BURIE qui ne prend pas part au vote et du groupe du Front National.

Contre : le groupe du Front National

Adopté à la majorité.

97/884 - Opération Crédits Loisirs 1997 - Attribution de subvention et convention.

97/885 - Associations de Jeunesse - Attribution de subventions.

97/886 - Programmes d'Animation Jeunesse - Attribution de subventions.

97/887 - Soutien à la Vie Associative - Attribution de subventions.

97/888 - Avances sur subventions consenties aux associations au titre de 1998.

Adoptés.

Chemise n° 30

Rapporteur : Monsieur MARCHAND,
Conseiller municipal délégué

FETES PUBLIQUES

97/889 - Animations de fin d'année 1997 - Programme.

Adopté.

.../...

Chemise n° 31

Rapporteur : Madame CHARLES.
Conseiller municipal délégué

97/890 - Procédure de suivi du pilotage des organismes partenaires ou satellites - Institut Lillois d'Education Permanente.

Adopté.

Chemise n° 32

Rapporteur : Monsieur DEBIEVE.
Conseiller municipal délégué

97/891 - Procédure de suivi du pilotage des organismes partenaires ou satellites - Association Maison Régionale X 2000 de Lille.

Adopté.

Très bien. Je vous remercie, mes chers collègues.

Je remercie tous ceux qui sont restés avec vous.

Monsieur le Maire - La séance est levée.

(séance levée à 21 h 25).

